



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL DU

5 avril 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril, à dix-sept heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf mars l'an deux mille vingt-quatre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. PRINCE Patrick, M. MAHMOUD Riad, Mme HECK Isabelle, M. MALLET Éric, M. GERBAUD Jean-Christophe (jusqu'à 18h58), Mme FITAMANT Patricia, Mme LEFEBVRE Concetta, M. LABRO Philippe, Mme SERONDE Françoise, M. FITAMANT Alain, Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, M. AVRAMOVIC Jovan, Mme MELART Laurence, Mme BLANCO Nathalie, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. KALANYAN Aram (à partir de 17h07), Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël (à partir de 18h08), Mme LECOEUR Anne (à partir de 17h06), M. BIYOUKAR Lahoussaine (à partir de 17h07).

Absents, représentés : M. BOULON Alex représenté par M. FITAMANT Alain, M. GERBAUD Jean-Christophe (à partir de 18h59), M. ZARLOWSKI Serge représenté par M. MAHMOUD Riad, M. LE MASSON Gilbert représenté par M. CALMEJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud représenté par M. KALANYAN Aram, Mme LEFEVRE Laura représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise, Mme VERBEQUE Sandrine (à partir de 21h35), M. BANCEL Nathanaël représenté par M. MINETTO Jean-Marc (jusqu'à 18h07).

Absents : M. KALANYAN Aram (jusqu'à 17h06), Mme LECOEUR Anne (jusqu'à 17h05), Mme VERBEQUE Sandrine (jusqu'à 21h34), M. BIYOUKAR Lahoussaine (jusqu'à 17h06), M. HADAD Hubert.

Secrétaire de séance : M. MAHMOUD Riad.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

SOMMAIRE

☞ Élection d'un(e) secrétaire de séance.....	4
☞ Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.....	4
☞ État des indemnités des élus versées en 2023.....	7
1. Approbation du compte de gestion de la Ville – Exercice 2023.....	8
2. Approbation du compte administratif de la Ville – Exercice 2023.....	10
3. Affectation du résultat 2023.....	19
4. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Opération "Cœur de Ville".....	20
5. Approbation du Budget Primitif de la Ville – Exercice 2024.....	22
6. Fixation du taux des taxes directes locales pour l'année 2024.....	32
7 à 13. Attribution de subventions aux 7 associations percevant de la Ville une subvention annuelle supérieure à 23K€, au titre de l'année 2024.....	34 à 55
14. Attribution de subventions d'un montant inférieur à 23K€ attribuées aux associations, au titre de l'année 2024.....	56
15. Approbation de la convention cadre entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villemomble.....	62
16. Approbation de la convention de mise à disposition par la Ville au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).....	63
17. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec le Centre Communal d'Action Sociale percevant de la ville une subvention annuelle supérieure à 23 K€, au titre de l'année 2024 et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.....	63
18. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villemomble, au titre de l'année 2024.....	65
19. Abrogation de la délibération n°13 du 20 octobre 2023 - Confirmation de la cession à SEPIMO, des parcelles sises 39 à 45 avenue de Rosny à Villemomble et cadastrées section AF n°123 et 124, d'une contenance respective de 544 m ² et 866 m ² , soit une surface totale de 1 410 m ² , fixation du montant des frais de dépollution pris en charge par la commune et nouveau prix de cession arrêté en conséquence.....	65
20. Information de Monsieur le Maire sur l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Villemomble.....	69
21. Multi-accueil Cadet Rousselle - Approbation de la convention d'objectifs et de financement de la Caisse des Allocations Familiales, au titre du Fonds de modernisation des Établissements d'Accueil du Jeunes Enfants.....	73
22. Présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2023.....	74
23. Présentation du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2023.....	75
24. Fixation d'un tarif pour l'achat d'un livre de prix de fin d'année aux enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la Commune, au titre de l'année scolaire 2023/2024.....	75



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

25. Actualisation des modalités de versement des attributions de récompense aux Villemomblois qui ont obtenu une mention "Très bien", "Bien" ou "Assez bien" au baccalauréat75
26. Avis du Conseil Municipal sur la motion de soutien au plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis, proposée par le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes.....76
- ☒ Questions orales77

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, à 17 h.)

BLUTEAU Jean-Michel : Mes chers collègues, il est 17 heures je vous propose de déclarer ouverte la séance du Conseil Municipal de ce jour, 5 avril 2024, qui se tient en public et qui est par ailleurs retransmise sur internet. Je vais procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux et énoncer les délégations de vote.

BLUTEAU Jean-Michel procède à l'appel.

BLUTEAU Jean-Michel : Il apparaît que nous avons atteint valablement le quorum requis et que nous pouvons donc commencer notre ordre du jour.

🗳️ Élection d'un(e) secrétaire de séance

BLUTEAU Jean-Michel : Il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de M. Riad MAHMOUD. Il est nécessaire, comme à l'habitude, que nous procédions à un vote électronique. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas poindre. Dans ces conditions, je propose à notre service informatique, que l'on remercie d'être toujours là, d'ouvrir le vote, pour que nous puissions désigner notre secrétaire.

(Arrivée de Mme LECOEUR Anne)

Je vous propose de clore le scrutin. C'est un vote à l'unanimité des votes exprimés. M. MAHMOUD est notre secrétaire. Félicitations à lui.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CEDECIAS, M. AVRAMOVIC, Mme MELART, Mme BLANCO, Mme POCHON) et 6 abstentions (M. LE MASSON, M. CALMEJANE, Mme BERGOUGNIOU, Mme LEFEVRE, M. BANCEL, M. MINETTO).

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BLUTEAU Jean-Michel : Une délibération n°26 a été inscrite à l'ordre du jour de la présente séance, demandant l'avis du Conseil sur une motion de soutien au plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis, proposée par le Groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes. Il convient que nous procédions à un vote à main levée, afin d'approuver ce point supplémentaire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est un vote à l'unanimité. Nous aurons donc, au total, pour cette séance, 26 points.

🗳️ Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.

BLUTEAU Jean-Michel : Communication vous est faite des décisions, contrats et marchés, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. L'ensemble des éléments vous ont été transmis, soit par tablette, soit par écrit pour les malheureux qui restent encore avec des documents papier.

(Arrivée de M. KALANYAN et de M. BIYOUKAR)

Je vois une demande de prise de parole de M. CALMÉJANE. Nous vous écoutons.

CALMÉJANE Patrice : Bonsoir à toutes et à tous. Concernant les décisions prises par le maire, dans le cadre de ses délégations, pourrions-nous avoir des précisions sur la 2024-36 ? Il s'agit d'assistance à maîtrise



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

d'ouvrage pour l'instruction des autorisations d'urbanisme réglementaires, une tâche qui devrait normalement être faite par un fonctionnaire municipal et qui, en l'occurrence, est sous-traitée à un prestataire extérieur. Qu'est-ce qui explique le recours à cette prestation extérieure ?

Concernant la 2024-40, c'est-à-dire la convention d'occupation précaire et temporaire entre la Ville et l'association l'Arche de Villemomble, je pense que des détails nous seront fournis au moment de la subvention. Sur la subvention, nous aurons des demandes d'explications, mais sur la convention, il est noté l'accueil du public dans le bâtiment qui appartient à la commune. Je voudrais donc savoir si une commission de sécurité est passée, pour s'assurer que l'accueil des personnes dans ce bâtiment se fasse conformément à la réglementation. Deuxièmement, je voulais savoir si ladite association a fourni tous les documents prévus dans la convention (autorisations réglementaires et autres). Pourrions-nous avoir quelques éléments ?

BLUTEAU Jean-Michel : Sur le premier sujet, comme à l'accoutumée, je ne peux pas vous en dire plus que ce qui est fourni. Une décision a été prise. L'ensemble des documents, contrats ou marchés vous disent tout du pourquoi et du comment. Je ne peux donc pas vous en dire plus.

Quant au second sujet, comme certains le savent, je ne pourrai absolument pas me prononcer. Il faudra attendre le point relatif à l'attribution des subventions à nos différentes associations pour que vous puissiez avoir une réponse. Mme POCHON.

POCHON Élisabeth : Nous avons été choqués de voir s'installer un refuge de cette façon, qui est symptomatique de la manière dont vous abordez les problèmes. Bien évidemment, je ne crois pas que beaucoup de personnes ici soient hostiles au fait que la ville accueille un refuge pour animaux. Je crois que le fait qu'une personne qui vous est proche ait envie d'être présidente d'une telle association n'est pas non plus problématique. Notre reproche était lié au fait que cela ne se fasse pas dans la transparence. Une convention est présentée aujourd'hui, alors que ce refuge est installé depuis quelques mois. J'espère qu'à l'avenir, vous ne passerez pas par cette méthode. Si vous n'avez rien à cacher, je ne vois pas pourquoi les choses se passent de cette façon. Vous avez été obligé de changer de président et de vous déporter. Une subvention arrive. Il relève du droit et du travail des élus de s'informer sur l'usage des bâtiments communaux et des fonds communaux. Nous sommes contents que soit présentée cette convention d'occupation précaire, mais encore une fois, sur la méthode, nous aimerions que ce ne soit pas le fait du prince, que vous ne décidiez pas ainsi sans transparence et que vous ne nous mettiez pas devant le fait accompli, nous demandant de ratifier quelque chose qui existe depuis longtemps. Tâchez de vous en souvenir pour les prochaines fois ! Nous n'aimons pas cette méthode. Vous êtes peut-être majoritaires, mais nous sommes aussi des élus de la Ville et notre rôle est aussi de regarder comment les fonds de la Ville sont utilisés. Nous souhaitons du succès à ce refuge et croyez-moi, j'aime autant les chats que n'importe quelle autre personne qui est au refuge.

BLUTEAU Jean-Michel : Cela se voit sur vos vêtements, ma chère collègue et je vous en félicite ! De nouveau, M. CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Une fois de plus, votre réponse ne correspond pas au règlement intérieur de notre Conseil Municipal, que vous avez fait adopter. Je rappellerais qu'à l'article 17 « Décisions du maire prises par délégation du Conseil municipal », il est indiqué, en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT : « *Ces décisions sont portées à la connaissance des conseillers municipaux lors de chaque séance, sous la forme d'un tableau récapitulatif, indiquant l'objet de chaque décision, son numéro d'ordre. Ce tableau est communiqué concomitamment au rapport de présentation des affaires inscrites à l'ordre du jour. Les conseillers municipaux peuvent demander toute information qu'il juge utile sur la nature de la décision prise* ». Le fait que vous nous répondiez que la note apporte suffisamment d'informations et que vous ne nous répondrez pas est une violation directe de l'article 17 de notre règlement intérieur. C'est tout à fait anormal. Soit vous avez des choses à cacher et vous ne voulez pas nous répondre, soit vous respectez le règlement intérieur de ce Conseil Municipal.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité – Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Soit il n'y a rien à cacher, parce que vous avez déjà tous les éléments. M. BIYOUKAR, nous vous écoutons.

BIYOUKAR Lahoussaine : Bonjour à toutes et à tous. Je ne vais pas revenir sur les points qui ont été évoqués par nos collègues. La convention a été signée par Mme LEFEBVRE, alors qu'habituellement, les conventions sont signées par M. le Maire. Pourquoi ce changement ?

L'article 3 mentionne les obligations de l'association en termes d'autorisations. Je pense que des autorisations spécifiques sont demandées pour ce type d'activité. L'association vous a-t-elle fourni ces autorisations ?

L'article 5 mentionne que la Ville n'engagera pas de travaux dans le bâtiment. Je voulais savoir si la Ville avait réalisé des travaux de nettoyage et de maintenance, que ce soit dans le Pavillon ou à l'extérieur, sur le terrain.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ferai pratiquement la même réponse ; je l'étaye néanmoins. Je ne peux pas vous répondre puisqu'un arrêté de déport a été pris me concernant. Je ne peux donc ni agir ni commenter concernant ce sujet, d'une part. D'autre part, vous avez la convention. C'est l'Alpha et l'Omega du sujet, c'est-à-dire une mise à disposition de locaux, comme nous le faisons d'ailleurs pour nombreuses associations. Je les cite pêle-mêle : la Croix-Rouge, la SHVE, Villemomble Partage, l'AACV, les Amis du Château, l'UNC, le Souvenir français, Ceux de Verdun. VHB a par exemple ses locaux administratifs à Delouvrier. Énormément de biens sont mis à disposition. Nous les entretenons et les remettons en état ; nous nous occupons du ménage à tel et tel endroit. Lors de la mise à disposition à SHVE, le nettoyage nécessaire avait été fait pour offrir des conditions dignes. Récemment, Villemomble Partage a bénéficié d'un auvent. Je remercie encore Éric MALLET qui très tôt, au début du mandat, avait fait le nécessaire pour que les conditions d'accueil soient plus correctes. Je peux vous parler de tous ces sujets en vous disant que c'est ce que nous faisons habituellement, même pour des nouveaux acteurs sur la commune. M. MINETTO voulait prendre la parole.

6

MINETTO Jean-Marc : Si vous ne pouvez pas nous répondre, Mme LEFEBVRE peut peut-être le faire, puisqu'elle a signé le document. Je ferai juste une remarque, sans compléter ce qu'a dit Élisabeth tout à l'heure. J'aimerais juste comprendre pourquoi la convention est signée maintenant et pourquoi la mise à disposition était faite avant. Que se serait-il passé si un accident était survenu ? Je m'adresse à Mme LEFEBVRE puisque vous vous déportez, qu'elle a signé la convention et peut donc nous renseigner.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais néanmoins me permettre de clore le sujet.

MINETTO Jean-Marc : J'avais d'autres questions, mais je vous en prie.

BLUTEAU Jean-Michel : Il est arrivé que des conventions soient établies post-mise à disposition, ce qui ne faisait encourir aucun risque à qui que ce soit. Nous sommes notre propre assureur pour nos locaux. En revanche, dès le départ, nous demandons aux associations de nous fournir une attestation d'assurance pour qu'elles soient aussi couvertes dans le cadre de leurs activités. Nous passons à un autre sujet. Jean-Marc MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : Quand bien même elles avaient signé la convention tardivement.

Deux points. Je n'ai pas compris et je n'ai pas trouvé dans le document ; sinon, je ne poserais pas la question. Il y a un contrat de mission d'architecte conseil. J'avais cru comprendre que la Ville avait un architecte conseil, que l'on voyait d'ailleurs dans des associations qui attaquaient les permis de construire de la Ville. Le mélange des genres était un peu compliqué ! Il est proposé un architecte conseil à 144 € TTC de l'heure. À quoi sert-il ? Je n'ai pas trouvé l'information.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

J'ai une autre question. Vous travaillez avec une association de Saint-Maur qui fait du désamiantage, du déplombage, etc. et le montant est entre 500 000 € par an et 2 M€ sur quatre ans. Pourquoi une durée si longue, sachant, sauf erreur de ma part, qu'il ne reste pas quatre ans à votre mandat ? Est-ce que vous pouvez décider de conclure un marché qui dépasse la durée de votre mandat ? Le montant est de 500 000 € sur quatre ans ; nous aurions pu penser qu'il soit de 500 000 € sur deux ans, uniquement sur le temps du mandat, ne serait-ce que pour ne pas engager les suivants.

BLUTEAU Jean-Michel : Ne confondez pas. L'architecte conseil est celui qui assure une permanence au service Urbanisme pour recevoir les petits porteurs de projet, qui viennent pour une modification de leur bien, un ravalement, une extension, un rehaussement d'étage, etc. Ces vacations sont assurées les mercredis soirs et permettent, sur rendez-vous, d'aider les Villemomblois à franchir les arcanes administratifs de l'ADS. Cela n'a absolument rien à voir avec un architecte que vous semblez connaître et qui agit sur d'autres sujets associatifs ou en tant qu'expert auprès des tribunaux.

Concernant l'autre sujet, bien entendu, il y aura un lendemain à 2026. La puissance publique est infinie et il y aura une continuité. Dès lors, lorsque nous passons un marché, il peut aller au-delà de notre mandat. Nous serons peut-être encore là au terme dudit marché ; certains le souhaitent. En revanche, ce sont des montants maximum. Un marché édicte un montant maximum ; il peut aller jusqu'à telle somme. Vous avez donc votre réponse. Je crois savoir d'ailleurs qu'il y a 48 heures, vous êtes parti en formation sur les finances locales. Je pense donc que ce que je viens de vous dire vous est parfaitement clair désormais.

Y a-t-il d'autres interventions ? M. MINETTO et nous passerons ensuite à l'ordre du jour. Nous avons dit qu'il vous fallait toutes les informations sur les décisions, contrats et marchés et vous les avez toutes.

MINETTO Jean-Marc : C'est simplement le fait d'avoir engagé le marché sur quatre ans. Vous engagez la suite. Vous auriez pu vous engager simplement sur deux ans et non pas sur quatre ans. Cela aurait été fair-play par rapport à d'autres.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous renvoie au Code des marchés publics. Éric MALLET pour une précision et ensuite, nous enchaînons.

MALLET Éric : Ce sont des marchés à bons de commande, que nous traitons avec une entreprise. Nous sommes susceptibles d'engager les sommes. Elle sera peut-être nulle. La commande publique oblige maintenant d'indiquer un montant maximum. Nous pouvons avoir des électriciens, des peintres ou d'autres entreprises.

🔗 État des indemnités des élus versées en 2023.

BLUTEAU Jean-Michel : Il convient d'observer la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, qui a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales, afin d'établir un état des indemnités versées à ses élus, qui a été joint à votre dossier et qui vous est présenté systématiquement avant l'examen du budget de la commune. Mme POCHON.

POCHON Élisabeth : Je vais faire une légère digression ; j'aurais voulu la faire en début de CM, mais comme vous avez commencé à l'envers, je n'ai pas pu le faire. Je voulais vous dire que la Députée de la circonscription, Fatiha KELOUA-HACHI, a subi, cette dernière semaine, des attaques absolument inacceptables, liées au racisme, simplement parce qu'elle a voté en tant que Députée de la République, la reconnaissance des massacres du 17 octobre 1961 à Paris. Je vous rappelle que des dizaines d'Algériens sont morts à Paris, suite à une répression sanglante du préfet PAPON, et ont été jetés dans la Seine. L'Assemblée Nationale a enfin reconnu ces faits et parce qu'elle a des origines liées au Maghreb, Fatiha KELOUA-HACHI a été victime de propos racistes, de cyber-harcèlement, etc. J'ai vu qu'énormément de maires et d'autres élus

ont apporté leur soutien et je souhaitais que le Conseil Municipal de Villemomble le fasse parce qu'elle est l'élue de notre circonscription. La protection de cette élue relève de notre responsabilité à tous et par les temps qui courent, il ne faut rien laisser passer. Je tenais à vous en avertir, si vous ne l'aviez pas vu – je crois qu'elle a porté plainte – et souhaitais obtenir votre soutien.

BLUTEAU Jean-Michel : Chère collègue, j'ai appris l'information par le journal. Dès 7 heures 30, hier matin, je lui ai adressé un SMS que je vous lis : « Bonjour Mme la Députée, j'apprends ce matin les attaques que vous avez subies vous ayant conduit à porter plainte au commissariat. Je tenais à vous exprimer mon soutien sincère et indéfectible dans cette épreuve. La République doit être respectée. Bien à vous ». Mme la Députée m'a répondu : « Merci M. le Maire. J'apprécie votre soutien. En ces temps si troublés, je crois qu'il ne faut rien laisser passer. Bien à vous ». Je crois qu'en tant que premier magistrat de la commune, le fait que nous ayons cet échange sincère était la moindre des choses. M. CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : J'ai une interrogation. Nous n'avons pas le compte rendu de la précédente séance, alors que nous devrions normalement l'avoir. Pour que le délai ne soit pas reporté à des dates très lointaines, pourriez-vous nous donner la date de la prochaine séance, pour mettre en perspective le temps entre notre séance du mois de mars et peut-être une que vous avez programmée au mois de juillet ? Il y aura malheureusement un long délai entre la séance et le compte rendu.

Concernant le point n°1, dans une approche de transparence voulue par les textes de décembre 2019, nous souhaitons, en plus de l'état récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2023, obtenir, par retour de mail, les justificatifs des frais de représentation du maire, qui apparaissent dans le compte administratif de notre commune et qui sont de 3 033 € pour l'année 2023. Je rappellerais que de nombreuses collectivités le font et un citoyen de Paris l'a obtenu, après de longues démarches, concernant les frais de Mme HIDALGO.

BLUTEAU Jean-Michel : Mme HIDALGO ? Ici, je suis à Villemomble ; on digresse beaucoup. C'est à s'y perdre !

8

Nous nous sommes vus pour la dernière fois le 8 mars, qui était la journée pour le droit des femmes. Vous aurez remarqué que la configuration par rapport au mois dernier n'a pas changé. Dès lors, vous imaginez qu'avec une séance qui a duré 5 heures et 30 minutes et dont le compte rendu doit faire grosso modo 90 pages, il n'était pas matériellement possible de le produire, tel qu'il a été souhaité, au début du mandat, par une partie de l'opposition à laquelle j'ai cédé. Par contre, je vous rassure : le relevé des décisions a bien été transmis et affiché comme il se doit. Dès lors, il vous faudra attendre la prochaine séance, dont je n'ai pas encore la date, pour redécouvrir tout ce que nous nous sommes dits la dernière fois.

Concernant le reste, comme je ne me sens pas concerné, je ne me sens pas obligé de vous répondre. Dès lors, nous pouvons aborder l'ordre du jour, puisque l'état des indemnités n'appelle pas de vote. Il convient donc que nous abordions l'approbation du compte de gestion de la Ville.

🗨️ Approbation du compte de gestion de la Ville – Exercice 2023

BLUTEAU Jean-Michel : Le compte de gestion est établi par le Trésorier de la Ville de Villemomble, qui ne viendra pas nous voir comme l'année dernière. Nous avons sollicité ses services, à savoir si M. PRESTI souhaitait de nouveau venir présenter son compte de gestion et il ne l'a pas souhaité. Il apparaît que la teneur et l'ambiance de nos débats ne lui seyant guère, il nous a rappelé que son obligation était de venir au moins une fois par mandat pour faire sa présentation, dans le nouveau cadre législatif. Dont acte. Dès lors, il revient à M. Guy ROLLAND, élu aux Finances, de nous faire la présentation de ce compte de gestion pour l'exercice 2023. Je cède la parole à Guy ROLLAND.

ROLLAND Guy : Merci M. le Maire. Bonjour à tous, chers collègues. Je vais vous faire la présentation. Chers collègues, je vais commencer par un point de commentaire. Lors de la séance précédente du Conseil



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Municipal, j'ai été fort marri des remarques que m'a faites l'opposition de gauche, en disant que je n'étais pas clair ni complètement transparent et que j'évoquais des arguments qui pouvaient évoluer. Comme j'écoute toujours très attentivement les commentaires que l'on me fait, je me suis demandé où j'avais pêché et je suis revenu aux sources. J'ai retrouvé une maxime de M. de LA PALICE, Maréchal de France, artisan de la victoire de la bataille de Marignan en 1515, qui dit : « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément ». Je me suis appliqué cette maxime en un seul flip. Dans le débat que j'avais eu avec certains d'entre vous, qui me disaient que je n'étais pas clair, j'ai rappelé deux choses simples.

La première notion est la différence entre les flux réels de recettes et de dépenses qui sont dans le portefeuille, ce qui en termes d'encaissements et de décaissements s'appellent l'autofinancement. De façon basique et ultrasimple, à quoi sert l'autofinancement pour une collectivité ? Il sert à financer les investissements et à rembourser les emprunts contractés.

Le résultat comptable d'un exercice est l'autofinancement, qui est la différence des flux réels, minorés des dépenses qui ne donnent pas lieu à des décaissements, soit les amortissements pour l'obsolescence des moyens et les provisions. À quoi sert le résultat dégagé de l'exercice ? Il sert à constituer des réserves pour les jours où la situation est moins favorable, afin de faire face aux aléas et de continuer à financer les investissements nécessaires.

Je rappelle qu'une collectivité doit équilibrer ses comptes budgétaires sur le résultat comptable, ce que j'appelle le coût complet, c'est-à-dire les flux réels plus les écritures d'ordre, séparément sur la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Quelle est la cible pour notre commune ? La commune se réveille, elle éternue et avant qu'elle fasse quoi que ce soit, ce qu'elle a besoin de renouveler représente 3 à 4 M€. Avant de parler de projets, la cible minimale est donc un autofinancement de 4 M€, ce qui, avec 2,7 M€ d'amortissement, représente un résultat de 1,3 M€. Notre serviteur a œuvré à ce que les finances de la Ville de redressent l'année dernière. Nous sommes revenus à près de 4 M€, à 3,7 M€, soit une progression de 32 % par rapport à 2,8 M€, quand un certain nombre des autres communes du département ont plongé de 8 à 10 %. C'est la référence utilisée par les établissements bancaires pour faire leurs comparatifs.

Je m'excuse de ne pas avoir été aussi clair. Très concrètement, il faut sortir du cash pour financer et équilibrer le résultat complet et respecter l'avenir. Ce sont les deux notions de base. M. BANCEL m'avait dit que je n'étais pas clair ; M. MINETTO que j'avais bien le comportement d'un ancien acheteur. Je vous préciserais que les acheteurs de l'industrie ne sont pas les brigands des acheteurs de l'alimentaire. Un acheteur dans l'industrie automobile : coût, qualité, délai et avant le coût, ce sont la qualité et le délai pour satisfaire le client, sans parler de la co-construction. Vous m'excuserez de cette note d'humour, mais j'ai essayé de recalculer un peu les enjeux.

Ensuite, nous allons passer à la présentation de la clôture du compte administratif 2023 et à l'affectation du résultat. Sur quoi est calé le projet de BP ? Sur la clôture du résultat du compte administratif, qui est identique au compte de gestion validé par le trésorier. Le résultat du compte de gestion 2023, que nous allons approuver, est de 5 729 561 € en fonctionnement et de 1 565 771 € en investissement. Je propose que nous votions le compte de gestion et nous passerons ensuite au compte administratif qui tient compte des restes à réaliser.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci Guy ROLLAND pour cette présentation succincte qui a commencé par l'essentiel, c'est-à-dire par rappeler les règles. L'approbation du compte de gestion, qui est celui du payeur, est un exercice très contraint. Au-delà du débat le concernant, nous procéderons à son approbation, si vous en êtes d'accord et nous enchaînerons ensuite tous les éléments budgétaires de notre ordre du jour : le compte administratif, l'affectation du résultat, les AP/CP qu'il est nécessaire d'approuver avant d'aborder le



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

budget primitif et enfin, la fixation des taux. Concernant le compte de gestion, j'ai une demande de prise de parole de Jean-Marc MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : M. ROLLAND, nous vous avons fait plusieurs fois la remarque que vous aviez tendance à surestimer les dépenses et à diminuer un peu les recettes. Notre remarque était la suivante : vous nous avez présenté une première fois vos comptes en disant que c'était merveilleux. Vous avez d'ailleurs applaudi trois fois en félicitant les agents et en disant que nous avons réussi à gagner 1 M€ grâce aux agents. On vous a dit alors que vous aviez tout l'argent nécessaire pour mettre en place la mutuelle et l'acheteur nous a dit que ce n'était pas possible. C'est peut-être un jeu entre nous, mais comme nous le verrons quand nous aurons le compte rendu, votre intervention s'est faite en deux fois : une première fois « tout va bien, c'est merveilleux, merci tout le monde » et la seconde fois « non, il n'y a plus un radis, on ne pourra pas mettre en place la mutuelle ». Nous parlerons de la mutuelle tout à l'heure dans le budget.

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Il convient que nous approuvions le compte de gestion. Je demande à l'administration de bien vouloir procéder à l'ouverture du vote. Je vous remercie.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 11 abstentions (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme Pochon, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Approbation du compte administratif de la ville – Exercice 2023

ROLLAND Guy : Nous avons vu le résultat du compte de gestion. La différence entre le compte de gestion et le compte administratif tient aux restes à réaliser, qui ne concernent que l'investissement, puisqu'en fonctionnement, ce qui a été engagé est intégré aux rattachements. Les restes à réaliser, en recettes d'investissement, s'élèvent à 3 183 940,83 €. Ces recettes d'investissement sont essentiellement des subventions. En dépenses, ils s'élèvent 7 394 127,24 €. Le solde à couvrir est donc de 4 210 186,41 €. Cela va déterminer le résultat de clôture 2023, en fonctionnement et en investissement.

Revenons sur le compte administratif. Vous retrouvez le résultat du compte de gestion. Le résultat de clôture du compte de gestion tient compte du résultat de l'exercice 2023 et du reliquat du résultat de clôture 2022 qui était négatif de 1 226 337,13 €. Le résultat de clôture cumulé est de 1 585 771,71 €. Nous affectons ensuite les restes à réaliser que nous venons de voir, ce qui donne un résultat du compte administratif à moins 2 644 414,70 €. Le résultat de clôture du compte de gestion 2023 est de 5 729 561,72 €. Il correspond au résultat intrinsèque de l'exercice à 782 008 €, plus le résultat de clôture de l'année précédente à 12 925 365 €, déduction faite de la part affectée aux investissements de 7 977 810,28 €. Ce résultat est entièrement disponible ; il n'y a pas de reste. Le résultat de clôture est donc de 5 729 561,72 € en fonctionnement. Le résultat global cumulé correspond aux 5 729 561,72 €, résultat du compte administratif en fonctionnement, moins les 2 644 414 €, soit 3 085 147,02 €. C'est ce point qui fait l'objet du vote du compte administratif. Je déroulerai ensuite les évolutions par rapport aux prévisions. Je suggère que nous votions le compte administratif.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, cher Guy. Il convient, comme à l'habitude, étant ordonnateur de cet état comptable, que je sorte, puisque la législation et la jurisprudence sont assez claires sur le sujet. Je ne peux pas participer au débat. Il nous faut dès lors un nouveau président de séance, le temps du débat et du vote

du compte administratif 2023. Nous allons procéder à un vote à main levée. Je vous propose de désigner Mme Pascale PAOLANTONACCI en tant que présidente de séance pour terminer ce point de l'ordre du jour. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas poindre. Qui est pour ? Une majorité. Des votes contre ? Des abstentions ? Nous devons avoir 12 abstentions. Mme Pascale PAOLANTONACCI est élue présidente de la séance et je lui cède la parole.

Pascale PAOLANTONACCI remplace Jean-Michel BLUTEAU à la présidence de la séance.

PAOLANTONACCI Pascale : Nous avons une demande de prise de parole de M. CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Merci. M. ROLLAND, merci pour ces citations. J'espère que comme à l'accoutumée, vous nous enverrez les éléments complémentaires dans nos boîtes mails. Plus particulièrement, le compte administratif présenté aujourd'hui est le résultat de la politique menée par M. le Maire et son équipe. Pour moi, le constat se répète depuis votre arrivée en 2020 : une dégradation des résultats en fonctionnement et la crise énergétique de 2022 et 2023 n'explique pas tout. L'augmentation des charges de fonctionnement que vous avez générée entre 2020 et 2022 (+ 18 %) continue à peser sur notre budget. Les charges de personnels augmentent encore plus : + 20 % entre 2020 et 2023. Vous avez en très peu de temps vidé les réserves – certains diraient les caisses de la Ville – avec la création de nouvelles charges qui ne changent pas la vie au quotidien des Villemomblois, voire même la dégradent, comme par exemple votre police municipale qui manque clairement d'efficacité, comme le démontre la question orale de notre groupe. Plus 23 % de cambriolages en 2023 ! Où est l'efficacité ? Il en est de même de vos multiples recours à des prestataires extérieurs aux conseils parfois hasardeux. Comme nous le verrons tout à l'heure, vous êtes obligés de reprendre une délibération parce qu'elle était mal écrite. J'ai dû aller au tribunal administratif pour vous obliger à revenir sur le sujet, alors que vous nous aviez promis avoir consulté tous les services juridiques possibles de la place de Paris et qu'il était simple de faire une modification. Voilà le résultat de votre politique ! Nous ne rentrerons pas dans le détail. Le coup est parti ! Vous avez effectué les dépenses que vous avez souhaitées, mais elles ne vont pas dans le sens de l'intérêt de l'ensemble des Villemomblois.

11

PAOLANTONACCI Pascale : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Mme POCHON.

POCHON Élisabeth : Je vais redire ce que l'on vous dit depuis le début du mandat. Nous avons l'impression que l'on nous présente un budget toujours assez alarmiste sur le fait que les rentrées d'argent seront compliquées, que l'État ne va pas donner ce qu'il faudrait et que la situation est incertaine. Finalement, les écarts sont assez exagérés entre les prévisions et l'arrivée. Soit au départ, vous êtes très prudents ou un peu coquins. Je ne voudrais pas vous dire – vous allez vous fâcher – que le budget est insincère. Soit c'est une petite stratégie pour nous dire que vous faites de très bonnes économies. En tous les cas, les écarts sont assez importants. Vous avez notamment budgété des sommes sur les fluides, alors que vous saviez que le bouclier était conservé. Il y a également de gros écarts sur les travaux et les investissements. Nous ne voudrions pas que la stratégie soit de dire qu'il faut faire très attention et faire des économies, pour se retrouver finalement avec des sommes relativement importantes à la fin et avec des choses qui n'ont pas été faites et que nous estimons nécessaires.

Nous avons même reçu une lettre nous disant combien vous aviez été formidables pour mettre des leds absolument partout dans la ville. On a toujours l'impression que Villemomble est à la pointe du progrès ! Certaines villes ont mis les leds depuis 20 ans ! Ne venez pas nous dire que Villemomble est la meilleure ville. D'ailleurs, au 1^{er} janvier, j'avais trouvé M. le Maire très indélicat devant les maires qu'il avait conviés, leur disant que tout le monde voulait se précipiter dans notre ville parce qu'elle était la meilleure. Franchement, ce n'était pas très gentil pour nos invités !

Mon intervention est d'une même teneur que tout à l'heure pour la signature de la convention. Vous nous mettez toujours en situation de douter de quelque chose qui n'est pas franchement dit. Si vous faites un



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

budget, dites-le franchement. La Ville a reçu finalement toutes les subventions de l'État. La taxe d'habitation a été compensée et nous recevons des DGF tout à fait correctes. Par ailleurs, je dois dire que l'on ne remercie pas assez la gauche d'avoir fait en sorte que la DGF ait été distribuée à l'ensemble des villes et non pas, comme sous la droite, à certaines et beaucoup moins à d'autres. Je ne comprends pas pourquoi il y a de tels écarts et je n'accepte pas que vous nous disiez que ces écarts s'expliquent parce que vous avez extrêmement bien géré et que les agents sont les plus formidables, même s'ils peuvent l'être. S'ils sont formidables, ils méritent surtout qu'on les remercie en leur donnant une mutuelle.

PAOLANTONACCI Pascale : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Merci. Je ne sais pas si nous aurons les réponses puisque M. le Maire est sorti. Je voudrais rappeler que l'article L.21-14 du CGCT précise que le Maire peut participer au débat, mais ne peut pas participer au vote. Il n'est d'ailleurs pas compté dans les membres présents au moment du vote. C'est une façon facile d'esquiver le débat. Nous n'avons pas de réponse. Comme il n'est pas présent, il ne répond pas à nos interrogations sur la nature et la façon dont a été géré le budget 2023 de la commune. C'est regrettable. J'ai l'impression qu'il va se reporter toute la soirée. À chaque question, il dit qu'il a pris un arrêté, qu'il ne peut pas répondre, etc. Nous sommes dans un Conseil Municipal et non pas dans une pièce de théâtre. On peut sortir par la porte de droite après être entré par la porte de gauche ! C'est regrettable. Nos débats sont tronqués. Vous n'êtes pas en cause, Madame, mais la façon dont M. le Maire fait fonctionner ce Conseil Municipal. Il ne respecte pas le règlement intérieur ; il ne respecte pas le Code général des collectivités locales et il s'étonne ensuite que je sois parfois obligé de saisir le tribunal administratif. Ce n'est pas étonnant puisqu'il est toujours hors-sujet.

PAOLANTONACCI Pascale : Y a-t-il des réponses à apporter ? Vous pouvez nous poser des questions, M. CALMÉJANE, nous sommes peut-être capables de vous répondre. M. ROLLAND, vous avez peut-être des réponses.

12

ROLLAND Guy : Je vais répondre sur deux points, l'un à Mme POCHON et l'autre à M. MINETTO. Concernant la manière dont nous construisons les budgets et l'excès de prudence ou pas, je rappelle que depuis 2017, le taux d'exécution des budgets oscille entre 92 et 96 %. Les taux d'exécution ne sont pas fondamentalement différents entre la précédente mandature, entre 2017 et 2019 et entre 2020 et 2021. Ils étaient même un peu plus élevés.

Concernant spécifiquement 2023, nous avons fait notre budget avec prudence en voyant le choc énergétique. Nous n'avons pas caché les sujets. Le budget 2023 était une catastrophe ; sur le papier, si nous faisons 100 % de la dépense, nous avons un autofinancement négatif de 700 000 € et une perte de 3 M€. Nous n'avons pas faussé les hypothèses, nous avons agi. Nous avons agi en faisant ce plan de sobriété que nous avons chiffré, mais non pas intégré complètement dans le budget, parce que les actions n'étaient pas incluses. Comme nous avons commencé, dès fin 2022, à rénover sept groupes de chauffage des écoles, nous avons pu améliorer le résultat. Le niveau de prudence, dans la construction des budgets, par rapport à la précédente mandature, était du même degré de pilotage. Depuis un an, une fois le budget voté, j'ai imposé un pilotage au fil de l'eau de l'exécution.

Sur les recettes, nous prenons simplement les informations que nous avons de l'État en termes de notification d'obtention. M. CALMÉJANE va nous le faire remarquer, nous avons toujours une dotation complémentaire à hauteur de 50 000 à 70 000 €. Pour cette année, nous venons d'avoir la dotation, nous avons à peine 25 000 € supplémentaires que l'année précédente. Mme POCHON, nous avons raison d'être prudents. Concernant la taxe foncière, nous ne faisons qu'enregistrer l'évolution des bases locatives.

Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, il ne faut pas confondre un budget où la logique est d'être prudent et le pilotage opérationnel. Il est logique qu'au fil de l'eau, le budget ne soit pas dépensé à 100 %. Il ne s'agit pas



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

de forcer les choses, mais je vous rappelle – et je vous projeterai le tableau – qu’entre 2017 et 2023, le taux d’exécution des dépenses de fonctionnement se situe entre 92 et 96 %. Les recettes sont toujours proches de 1 à 2 % de celles budgétées. Nous ne les sous-estimons pas. Pendant quelques années, elles ont été plus élevées. Notamment, M. CALMÉJANE a connu des recettes plus importantes une année, en raison de cessions importantes.

Je reviendrai ensuite sur les remarques de M. CALMÉJANE disant que nous avons brûlé la caisse. J’ai fait le nécessaire. Nous avons conservé des niveaux de réserve très conséquents jusqu’à fin 2021 et ils ont baissé quand nous avons commencé à engager quelques projets, mais ils sont en train de se stabiliser et de se redresser. Nous sommes descendus à un point bas de 2,9 M€ et nous remontons à 3,7 M€.

PAOLANTONACCI Pascale : M. MINETTO, une dernière prise de parole avant de passer au vote.

MINETTO Jean-Marc : Ce n’est peut-être pas la dernière intervention parce que le vote de ce compte administratif est important. Il découle directement de la politique que vous avez mise en place et surtout de vos prévisions d’il y a un an. C’est ce que j’ai appelé ce matin, avec M. le Maire, les fantômes : Vous dites que l’on va dépenser tant et au final, on dépense plus ou on dépense moins.

Je vais juste prendre quelques exemples. Concernant l’électricité uniquement, nous étions en pleine période du bouclier tarifaire. L’État disait aux collectivités et aux entreprises qu’il les protégerait en termes de tarifs. Au compte 60-612, vous aviez 3,968 M€ – vous me permettez, M. ROLLAND d’arrondir à 4 M€ – de projection de consommation d’électricité et d’énergie. À l’arrivée, 1,2 M€ n’a pas été consommé. Vous pourriez me dire que c’est de bonne gestion et que vous avez anticipé. Il n’empêche que 1,2 M€ n’a pas consommé, peut-être parce que vous avez mis en place des leds, etc. Pourquoi pas ? Mais cela ne représente pas 1,2 M€ sur les 4 M€, ce qui fait plus de 25 %. Quand vous avez présenté votre budget 2023, vous avez fait monter des sommes artificiellement. Nous n’étions pas dans l’inquiétude puisqu’il y avait le bouclier tarifaire.

Concernant certaines sommes, je suis assez surpris de voir, dans le compte et les affectations, que les fêtes et cérémonies étaient prévues à hauteur de 14 000 € et les réceptions à 21 000 €. À l’arrivée, il y a 6 000 € de crédits sans emploi. Quand je vois les fêtes somptueuses au moment des vœux, les repas aux 800 personnes âgées, le faste qui peut être mis dans certaines réceptions, je ne vois comment on arrive à 47 000 €. Est-ce que ces dépenses sont rangées dans d’autres comptes ou pas ? J’ai pris cet exemple parce qu’il est parlant pour tous les Villemomblois. Les fêtes se voient très clairement ; je mets de côté les Saint-Fiacre. Dans cette proposition de budget que vous aviez faite en 2023, ces fameuses projections, pour ne pas parler de fantômes, la somme était de 43 000 €, alors que finalement, les choses ont été bien plus importantes. Vous avez peut-être fait des économies. Je suis heureux d’ailleurs de voir que ce soir, vous faites une économie pour les personnes qui sont à la table derrière nous puisqu’habituellement, il y a le DGS, deux DGA et aujourd’hui, il y a un peu moins de monde. D’ailleurs, on se dit que cela fait une sacrée économie ! Il y a des sommes que l’on ne comprend pas. Vous avez engagé des crédits et à l’arrivée, il y a des sommes très importantes.

Pour terminer, je voudrais revenir sur un dernier point dont nous reparlerons sur le budget 2024. Il y a un excédent de fonctionnement de 782 000 €. Comme vous l’avez expliqué, M. ROLLAND, cet excédent nous permet d’augmenter nos investissements. Il y a un mois maintenant, nous avons parlé de la mutuelle aux agents. Il faut que tout le monde soit bien conscient de ce qu’elle représente puisque nous sommes sur le compte 2023 et vous auriez pu le faire avant. Je me suis renseigné, j’ai appelé différentes villes. La prise en charge par la municipalité varie entre 10 et 20 € par mois pour les agents. Nous faisons attention à la santé de nos agents et j’ai choisi de prendre en charge 25 €, multipliés par 600 agents sur 12 mois. Le coût est de 180 000 €. Je veux que tout le monde l’entende bien et que ce soit noté. Une mutuelle d’un niveau supérieur à ce que fait Noisy-le-Grand – j’ai pris volontairement une ville de droite – aurait coûté 180 000 €. Soustrait



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

aux 782 000 €, l'excédent de fonctionnement aurait été de 600 000 €. Il ne faut pas nous dire que la Ville ne peut pas prendre en charge la mutuelle des agents chaque année puisqu'elle coûterait au plus 200 000 €, en rajoutant une prévoyance supplémentaire, puisque vous voulez vraiment protéger les agents. Ce ne sont pas des sommes phénoménales et au vu de vos résultats de l'année 2023, puisque vous aviez volontairement monté le budget, vous aviez largement de quoi payer la mutuelle des agents. Je veux que ce soit entendu par tous autour de la table. On a l'impression qu'une mutuelle pour les agents va coûter très cher. Non ! C'est la prise en charge d'une partie et une négociation par la Ville d'un montant. Ayez bien en tête, chers collègues, que vous auriez pu le faire et que vous auriez pu répondre aux agents qui étaient en grève l'autre jour et qui le seront peut-être également dans quelque temps.

PAOLANTONACCI Pascale : Effectivement, M. MINETTO, mais je pense que M. le Maire a déjà répondu à cette question. M. ROLLAND.

ROLLAND Guy : Juste un point de réponse à M. MINETTO avant de passer au vote. Concernant le budget 2023 sur l'énergie et les fluides, pour être très précis, quand nous avons fait le budget, nous avons deux inducteurs d'informations. Le prix de l'électricité, à iso-consommation, était quasiment multiplié par deux (+ 85 %). Le prix du gaz, à iso-consommation, était multiplié par quatre. Nous avons évoqué notre plan sur l'éclairage public et nous avons intégré, dans le budget 2023, un gain de l'ordre de 190 000 €, pari de la réduction des plages d'éclairage la nuit et du démarrage progressif du led. Sur le reste de l'électricité, nous n'avions pas fait d'hypothèse particulière.

La quasi-totalité de l'écart de 1,2 M€ constaté sur les fluides par rapport au budget concerne le gaz (plus de 1 M€). Le reste concerne les carburants et un peu d'électricité. Nous avons fait le budget en janvier et février, nous avons terminé d'engager industriellement et de façon concrète la rénovation des chaufferies, les sept écoles étant terminées en décembre. Nous attendions un gain, mais nous ne savions pas à quelle hauteur. Notre première hypothèse était entre 5 et 10 % à minima. Nous avons dû inscrire ce montant dans le budget. Quand nous avons commencé à échanger avec les opérateurs, ce n'est qu'en avril, mai, juin que nous avons vu que le gain réel était de l'ordre d'au moins 30 %. À l'inverse, sur quelle base pouvions-nous intégrer, dans le budget 2023, sans élément technique ni résultat effectif de gain de consommation, un gain de 30 % ? Nous avons intégré, avec la direction technique, le pari minimal et je l'assume. En termes de gestion, il n'est pas possible de faire des paris que nous ne sommes pas certains de tenir.

Le taux d'exécution global des budgets est entre 92 et 96 %. Nous étions à 95 % sur les deux derniers exercices. Nous avons gagné entre 1 et 1,5 % grâce au gain sur le gaz que nous ne pouvions pas complètement anticiper. Je tiens à être précis. Je suis prêt à entendre toutes les leçons, mais vous me direz comment vous pouvez faire le pari d'un gain de 30 % sans avoir d'éléments techniques.

(Arrivée de M. BANCEL)

Concernant la masse salariale, nous ne pouvions pas anticiper complètement cet item en 2023. Quand on fait un budget en étant tout juste à l'équilibre, on constate la marge de manœuvre au fur et à mesure, au cours de l'année. Nous avons constaté le vrai gain en fin d'année.

Le budget 2024 est tout juste équilibré. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons aucune objection de principe. En fonction de l'efficacité dans l'exécution du budget, nous verrons, au fil de l'eau, si nous avons cette marge de manœuvre. Le budget est équilibré à moins de 100 000 €. Nous essayons de nous donner des marges de manœuvre, mais nous ne pouvons pas anticiper des gains de marge de manœuvre tant qu'ils ne sont pas un peu décantés. Ils ne se voient pas au premier trimestre, mais dans le courant du deuxième trimestre et au troisième trimestre. Telle est la réalité de la gestion de la commune. Nous ne pouvons pas faire des paris sur des marges de manœuvre que nous n'avons pas à l'instant T. Nous n'avons aucune objection à en dégager et nous le ferons.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

PAOLANTONACCI Pascale : Merci M. ROLLAND. M. MINETTO et nous passerons ensuite au vote, s'il vous plaît.

MINETTO Jean-Marc : Je n'ai pas eu ma réponse sur la répartition des fêtes dans ce document. Tout à l'heure, j'en étais à 35 000 €. Je ne vois pas ressortir notamment la journée des agents. J'ai besoin d'explications. Vous me parlez d'énergie et d'électricité ; je vais vous parler d'autre chose, par exemple de la maintenance. Sur la maintenance, vous aviez une projection de 778 000 € et il reste 171 000 €, soit environ 25 %. En entretien et réparation de voirie, vous aviez inscrit 258 000 €. Les Villemomblois nous disent que les rues sont pleines de trous. Il reste 106 000 €. Vous aviez prévu, en réparation de bâtiments publics, 210 000 €, il en reste 48 000 €. On peut dire que l'on ne dépense pas faute de vision sur l'avenir, mais ce n'est pas le cas ici. Matériels roulants : 46 000 € et il reste 3 800 €. C'est peut-être une négociation avec le garage du coin, je n'en sais rien, mais j'ai plein d'exemples de ce type. Il suffit de lire ce document. Quand vous nous avez présenté le budget 2023, vous avez montré toutes les dépenses pour dire que vous ne pouviez pas faire certaines choses. Vous auriez pu répondre à la demande des agents. J'aimerais que l'on me réponde également sur la répartition des charges de réception, de fêtes, etc. que je ne vois pas.

PAOLANTONACCI Pascale : Nous vous répondrons M. MINETTO. Pour l'instant, nous passons au vote. Nous ouvrons le vote.

MINETTO Jean-Marc : Non, nous n'ouvrons pas les votes. Ce n'est pas possible.

PAOLANTONACCI Pascale : Nous ouvrons les votes, M. MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : Nous ne pouvons pas ne pas avoir de réponse avant le vote. Nous devons avoir les réponses sur la répartition des sommes avant le vote. Ce n'est pas possible. Là, nous ne sommes pas sur les fantasmes du budget !

15

PAOLANTONACCI Pascale : Exactement, sur le réalisé, M. MINETTO. Les prévisions tiennent compte d'un budget et le réalisé tient compte des faisabilités techniques. Nous n'avons pas pu réaliser certaines choses pour différentes raisons, des raisons matérielles, des raisons de temps, des raisons d'agents. C'est ce qui peut justifier cette différence.

MINETTO Jean-Marc : Et les fêtes ? Où sont les fêtes dans ce budget ? Où sont les budgets liés aux différentes fêtes et réceptions ?

PAOLANTONACCI Pascale : M. CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Brièvement, pour éclairer la réflexion de Mme POCHON et les présentations de M. ROLLAND. Sur le taux d'exécution, on peut aussi jouer avec les chiffres. Je peux prendre un exemple simple pour l'exprimer simplement, comme le dirait M. ROLLAND. On prévoyait une dépense de 100 au moment du budget. Au moment de la DM, que l'on vote relativement tard ici maintenant, vous enlevez 20, il vous reste 80. Vous arrivez à la cible de 79. Super ! Le taux d'exécution est de 99 %. On voit ce que cela donne au sein de l'État. À peine le budget de l'État voté, le ministre des Finances commence à dire qu'il lui manque 40 milliards.

Attention à la façon dont sont construits les budgets. Il y a une façon pessimiste ou optimiste et il y a ensuite les correctifs qui font qu'au moment du compte administratif, on peut se réjouir, mais on a déplacé la cible avant de tirer ! C'est facile de dire qu'on est en plein dedans ! C'est la réalité. Nous avons tout cumulé dans les colonnes que vous nous présentez (BP, DM, etc.) et nous ne voyons pas le rappel de ce qui était au



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

budget primitif, ni du réalisé, sauf à aller, comme le fait M. MINETTO, sur un certain nombre de détails. Les présentations comptables et leur vie au fil de l'eau peuvent modifier le résultat final.

PAOLANTONACCI Pascale : M. ROLLAND pour la réponse.

BANCEL Nathanaël : C'est un débat.

PAOLANTONACCI Pascale : C'est un débat, M. BANCEL. Tout à fait.

ROLLAND Guy : C'est le troisième cycle budgétaire que l'on fait. Dans les documents présentés à chaque DM, vous regarderez l'ampleur du correctif. Il oscille entre 0,5 et 1 % qui comprend très souvent une part contrainte, à commencer par la masse salariale, avec en cours d'année, une évolution du point d'indice. Cette part contrainte représente en général au moins la moitié. Les évolutions sont donc marginales.

Sur les budgets d'entretien, une direction technique a l'obligation de prévoir les plannings et programmes de travaux. Elle essaie de couvrir la majorité des besoins à couvrir. Ensuite, des décalages peuvent intervenir dans le planning d'exécution. Je regarderai rétroactivement les taux d'exécution des budgets d'entretien, sur plusieurs années et vous verrez que cette problématique est récurrente. Une direction technique essaie de prévoir, mais dans la vraie vie, il faut tenir compte des aléas, de l'exécution et de la mise à disposition des moyens d'arbitrage. Je ne dis pas que cela cautionne un écart de 25 ou 30 %, mais cela en explique une bonne partie. Nous pouvons nous comparer à d'autres communes qui ont ce genre d'aléas. Il n'empêche que nous faisons des rattachements pour les choses que nous avons commencé à engager et que nous n'avons pas exécutées. Je vous rappelle que dans le cadre d'un rattachement, on engage le bon de commande et la prestation. Je veille à ce que nous ayons toujours des niveaux de rattachement conséquents. Cette année par exemple, nous allons rattacher encore 1,5 M€ de choses que nous n'avons pas pu solder. Sur le reste, je n'ai pas d'autres éléments à donner. Je suggère que nous passions maintenant au vote. Sur les fêtes, je n'ai pas les éléments pour répondre, mais nous n'avons pas budgété certaines choses que nous avons recalées au moment de la DM.

PAOLANTONACCI Pascale : Il y a aussi une question de priorisation de certaines actions, notamment sur le passage en leds, vu l'urgence à ne pas trop dépenser. M. BANCEL, pour une dernière prise de parole.

ROLLAND Guy : Il n'en reste pas tant que ça !

BANCEL Nathanaël : Bonjour à tous. Effectivement, il n'en reste pas tant que ça et moins que les autres années ! La capacité d'autofinancement baisse chaque année. J'ai envie de répondre à M. MINETTO. Dans ce budget, je m'intéresse toujours aux lignes « autres » parce qu'elles sont un peu « fourre-tout ». 60-188 : autres frais divers : un peu plus de 300 000 €. Pour information, je crois que l'entretien de la voirie représente 150 000 €. Ces autres frais divers représentent deux fois l'entretien de la voirie de Villemomble.

Nous n'avons que 23 000 € de frais d'actes et de contentieux, ce qui n'est pas très élevé, alors qu'il me semblait qu'il y avait beaucoup de recours, de droite et de gauche. Juste au-dessus, il y a une petite ligne « autres honoraires et conseils » pour un montant de 216 000 €. Je serais curieux d'avoir le détail des autres frais divers et des autres honoraires et conseils. Est-ce que nous pourrions avoir les actes des Conseils Municipaux sur nos boîtes mails ?

J'en profite pour faire un petit levé. Il y a deux Conseils Municipaux, j'avais demandé des documents à M. BLUTEAU qui s'était engagé à me les donner. On l'envoie un mail cinq minutes avant le Conseil municipal en me disant que tous les documents sont dans la boîte mail. En Conseil Municipal, M. BLUTEAU se nargue d'avoir tenu sa promesse. J'avais demandé des documents sur sept associations. J'ai les documents de plein



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

d'associations, sauf des sept demandées. Est-ce que par hasard, cette fois-ci, je pourrais avoir les bons documents ? Il serait appréciable de tenir ses engagements.

Une autre ligne m'a également surprise : « autres indemnités », la 64-118, qui représente 2,6 M€. Je pense qu'il s'agit de la rémunération des agents. La rémunération principale des titulaires est à 8,5 M€ et les autres indemnités s'élèvent à 2,6 M€. J'aimerais avoir quelques détails.

Enfin, dernier rapport d'étonnement, parce que nous y reviendrons sans doute pour le budget de l'année prochaine. Au dernier Conseil Municipal, la majorité n'a pas pris l'engagement de ne pas augmenter à nouveau les frais périscolaires. Pour information vis-à-vis du grand public, sur les redevances des services à caractère culturel, sportif, social et d'enseignement, le taux de recouvrement est d'environ 50 %. Sur le périscolaire, 1,2 M€ est récolté et 1 M€ est en attente en fin d'année. À fin décembre, on n'a fait rentrer l'argent que pour l'année scolaire 2022-2023. De septembre à décembre, rien n'est rentré. Si on augmente les montants des cantines et des centres périscolaires pour faire rentrer plus d'argent dans les caisses, mais si l'on n'arrive pas à faire rentrer cet argent parce que les familles peuvent être en difficulté pour payer, vous comprenez que l'on n'a rien gagné. En tout cas, l'argent n'est pas dans les caisses. On espère les recouvrer un jour. Quand les gens ont trois à quatre mois de retard de paiement, on doit se poser des questions. Ligne 70-67. Nous aimerions avoir des éléments de réponse, autres que des éléments font que parfois, on dépense moins que d'habitude.

PAOLANTONACCI Pascale : M. ROLLAND.

ROLLAND Guy : Vous jouez au jeu du Rubik's Cube. On donne des éclairages par nature et vous prenez la maquette dans tous les sens par poste comptable. J'apprécie beaucoup l'exercice de découpage à l'infini. Je ne connais pas par cœur les lignes comptables, mais je vais quand même répondre.

17

Concernant les frais de conseils et autres, il me semble avoir expliqué plusieurs fois que suite à un volume de contentieux et de recours important, la Ville a à faire à un certain nombre de cabinets qui traitent des dossiers lourds et le montant est de plusieurs centaines de milliers d'euros, pour avoir la meilleure efficacité possible sur cette activité juridique. La volumétrie a augmenté. Nous n'avons pas fondamentalement modifié cet étiage. Cela nous a permis quand même de solder un certain nombre de contentieux existants à notre arrivée. Le volume de contentieux lourds était très important. Par précaution, nous avons maintenu ce dispositif.

S'agissant de la facturation et des modes de prise en compte des prestations scolaires et périscolaires, sur la cantine, le reste à charge pour les familles est d'environ 30 % du coût total. La commune prend en charge 70 % du coût. Les ajustements tarifaires que nous avons faits n'ont pas fait évoluer fondamentalement ce ratio. Nous faisons face à des augmentations du prestataire que nous n'allons pas répercuter intégralement. Sur les séjours, le reste à charge est d'environ 40 %.

Concrètement, comment facturons-nous les familles ? Un certain nombre d'anciens élus le savent parfaitement. Nous commençons à facturer les familles en octobre. Nous avons un décalage de trésorerie dans l'encaissement des factures. Entre le moment où nous facturons une famille pour la cantine ou des prestations, la phase de recensement des factures, la phase d'appel et la relance, il se passe deux mois et demi à trois mois. Nous avons donc toujours un décalage de deux à trois mois dans l'encaissement de ce que nous avons facturé. Le taux d'impayés, celui qui correspond à des pertes pour la commune, avait un peu augmenté à la sortie du Covid. On recouvre bien souvent, après les relances, quatre à cinq mois plus tard et les factures sont payées. Indépendamment de notre mandature, la Ville a toujours fonctionné de cette manière. Ce n'est qu'au terme du cinquième ou sixième mois, en relation avec la Trésorerie, que nous voyons les sommes irrécouvrables. Je regarderai les chiffres, parce que vous êtes en train d'essayer de me piéger. Ne



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

jouez pas sur les postes comptables, je vais vous répondre sur le fond. Je regarderai précisément. La réponse est celle que je viens de vous donner : il y a un décalage d'au moins trois mois.

PAOLANTONACCI Pascale : M. BANCEL, on ne vous entend pas. Attendez d'avoir la parole. C'est M. ROLLAND qui l'a pour l'instant. Je pense que nous allons arrêter le débat. Que l'on s'écoute les uns les autres. M. BANCEL a demandé la parole et nous allons la lui donner. Il attend.

ROLLAND Guy : Les impayés ont augmenté à la sortie du Covid, entre fin 2021 et courant 2022. Le taux des impayés finaux devait être entre 1,5 et 2 % ; il est désormais entre 3 et 3,5. Le niveau d'impayés non recouverts à un mois doit être entre 20 et 30 % et il descend ensuite progressivement. Maintenant, sur le point que vous évoquiez, je vais regarder. Le décalage entre le budgété et le réalisé peut s'expliquer par un autre phénomène, qui est le suivant : nous avons pu concéder des dégrèvements à certaines familles et nous ne les avons pas anticipés. Je vous rappelle que toutes ces facturations aux familles tiennent compte du QF.

Je m'y engage, je vais reprendre les éléments du compte administratif et je vous ferai une réponse écrite précise sur le point que vous évoquez. Vous m'excuserez, mes neurones de 27 printemps à l'envers ne me permettent pas de répondre à toutes les questions instantanément.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci M. ROLLAND. M. BANCEL.

BANCEL Nathanaël : Je conçois que l'on puisse ne pas tout connaître par cœur. J'ai bien noté votre engagement. Je compte sur vous. Pour être taquin, je dirais : faites mieux que M. BLUTEAU ! Tenez votre engagement. Vous évoquez des impayés à hauteur de 1,5 % qui ont évolué à 3 %. Il serait intéressant que vous puissiez nous donner les chiffres exacts et les mettre en corrélation avec le CA 2023. Comprenez que notre souci est de nous assurer que les Villemomblois ne sont pas en difficulté pour payer. On peut imaginer plusieurs hypothèses lorsqu'une famille attend la cinquième relance pour payer. La première est qu'elle est mal organisée, la deuxième qu'elle a peut-être des difficultés pour payer. On est obligé de réfléchir un peu.

18

PAOLANTONACCI Pascale : En conclusion, M. BANCEL, on encourage nos concitoyens à régler leurs sommes dues. Nous passons au vote, s'il vous plaît.

BANCEL Nathanaël : Oui, ou on encourage M. le Maire à avoir une politique plus sociale qui consisterait à ne pas augmenter une nouvelle fois les tarifs municipaux en 2024. Je rappelle qu'aucun engagement n'a été pris par la Mairie.

PAOLANTONACCI Pascale : Nous passons au vote, s'il vous plaît.

BANCEL Nathanaël : En termes de démagogie, on n'est pas mal !

PAOLANTONACCI Pascale : Nous passons au vote.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 21 voix pour (celles de Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 11 voix contre (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).

Dossier adopté à la majorité.

M. BLUTEAU n'a pas participé au vote.

M. BLUTEAU reprend la présidence de la séance.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, mes chers collègues. Je crois comprendre que le compte administratif a été adopté. Sans transition, il convient que nous puissions procéder à l'affectation du résultat. Guy ROLLAND nous fait la présentation de ce point, avant de passer au débat, puis au vote.

3. Affectation du résultat 2023

ROLLAND Guy : Merci, M. le Maire. Je vais confirmer ce que j'ai dit tout à l'heure. Nous avons voté le compte administratif. Dans la manière dont nous avons soi-disant vidé les caisses, je vous rappelle que le résultat du compte administratif était, après le solde des restes à réaliser, à 11,5 M€ en 2019 et à 10,3 M€ en 2020. En 2021, je l'avais remonté à 12,7 M€. Nous avons commencé à engager les actions et il est descendu à 4,947 M€ et il est, en 2023, à 3,085 M€. Nous avons certes consommé, mais nous avons engagé plus de 20 M€ d'investissements que nous avons autofinancés. Nous avons quand même 3,1 M€ de réserve.

Sur l'écart entre le budget et le réalisé, nous avons gagné 5 % en dépenses et 3 % en recettes. Sur les investissements, nous avons engagé 48 % des dépenses et nous avons encaissé 64 % des recettes. La CAF est passée de 2,7 M€ à 3,6 M€ et nous avons gagné 32 %.

Nous reportons le résultat d'investissement de 1,565 M€ en compte 001. Nous avons 5 729 561,72 €. En termes d'éthique de gestion, on affecte d'abord l'excédent de fonctionnement de 2 644 474,70 € du compte administratif en investissement pour couvrir le besoin résiduel et on affecte le solde de 3,085 M€ sur ces 5,7 M€ dans le compte 002. L'affectation du résultat suit exactement la même philosophie et la même politique que l'année dernière. Nous devons voter cette affectation du résultat qui est structurante pour la construction du budget 2024, ce qui est tout à fait conforme aux normes de la DGFIP. Je propose que nous passions au vote de l'affectation du résultat 2023.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est en effet la traduction comptable du compte administratif dont nous sommes désormais dotés. Nous pourrions commenter rapidement l'affectation de résultat qui vous est proposée en disant qu'elle est meilleure que l'année précédente. Nous faisons la démonstration que les attaques lapidaires qui diraient que les caisses sont vides sont fausses. Notre résultat a progressé de 30 %. Il reste encore des efforts à réaliser car nous savons qu'il nous faut une CAF plus conséquente pour pouvoir faire face à l'ensemble des investissements que nous avons l'intention de réaliser.

Je salue par ailleurs notre calendrier budgétaire qui permet, par la démonstration, d'avoir une gestion fine et précise de notre résultat final. Le résultat est toujours au terme de l'année civile. C'est au 31 décembre que nous voyons exactement où nous nous situons, mais ce calendrier qui vote un budget au printemps et une DM tardive, nous permet d'utiliser chaque euro d'une façon utile, sans faire de dépenses somptuaires.

S'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose de mettre l'affectation du résultat aux voix. Nous ouvrons le vote.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : par 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 11 voix contre (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, Mme Pochon, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. BIYOUKAR, M. BANCEL)



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Dossier adopté à la majorité.

BLUTEAU Jean-Michel : Je remercie la majorité d'avoir été soudée sur ce vote. Le résultat est affecté. Le point suivant à notre ordre du jour est la modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP). Je propose que la présentation soit faite en duo, sur le fond et sur la forme comptable et sur ce pourquoi nous vous représentons ces AP/CP. Guy ROLLAND a la parole.

4. Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Opération "Cœur de Ville"

ROLLAND Guy : Merci, M. le Maire. Un AP/CP court un engagement pluriannuel. Si le montant de cet AP/CP évolue en termes d'engagement annuel, nous devons voter un ajustement de l'AP/CP. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau pour la commune. Quand M. CALMÉJANE avait fait voter des AP/CP sur Anne Franck, je crois qu'il y avait eu sept ajustements de l'AP/CP, à la fois en montant global et en calendrier, parce que malheureusement, le calendrier évolue.

Le montant de l'enveloppe reste inchangé à 5 846 460 €. En 2023, nous avons engagé 146 000 € sur les 150 000, mais l'engagement que nous avons prévu en 2024 et 2025 est décalé. Comme vous le verrez dans le BP, nous n'allons pas engager 2 M€, mais 605 000 €. Il y a un solde entre des fins d'études d'AMO, avant l'engagement des premiers investissements. Ensuite, nous monterons un peu plus vite à 3,086 M€ et nous descendrons à 2 M€. L'enveloppe globale du projet est inchangée. Seul le calendrier évolue. Nous devons voter cette contrainte comptable et budgétaire pour le recalage du calendrier par année de l'enveloppe.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Guy, pour cette précision toute technique. Peut-être y a-t-il des prises de parole, afin que nous puissions répondre à vos éventuelles interrogations ? Nathanaël BANCEL.

20

BANCEL Nathanaël : Une première remarque sur la façon dont s'est monté le projet. Avant de savoir si le projet est bien ou non, je m'interroge déjà sur la forme. Je fais des appels d'offres en conception-réalisation presque tous les jours. Vous avez une tranche ferme que vous serez obligés de payer. Vous avez passé un appel d'offres. L'opérateur vous dit que la tranche ferme sera par exemple de 500 000 € et quoi qu'il arrive, vous serez obligés de payer 500 000 €. Aujourd'hui, nous n'avons pas même pas de phase d'esquisses, d'avant-projet, d'études préalables. Nous n'avons pas grand-chose puisque la phase d'esquisses sera dans l'appel d'offres qui arrive. Pourquoi faire différentes phases projet, une phase d'esquisses, une phase d'avant-projet, une phase pro, puis une phase ACT ? Cela permet, au fur et à mesure, d'affiner les coûts d'un projet. La Ville en fait les frais. Lorsqu'un projet avance, on fait par exemple des sondages de sols qui permettent de voir que le sol n'est pas de si bonne qualité et que les fondations vont coûter plus cher. Ces phases permettent donc d'affiner les coûts d'un projet. Je ne veux pas faire l'oiseau de mauvais augure, mais admettons qu'en phase d'AVP, avec les études de sols, l'on constate que le projet ne sera pas de 5 M€, mais de 10 M€, en raison de difficultés techniques qui ne pouvaient pas être anticipées. Dans ce cas, il y a deux options. Soit la Ville a les moyens pour conduire le projet, soit la Ville n'en a pas les moyens, elle réduit le projet, l'arrête ou le suspend. La tranche ferme est due. Dans le pire des cas, on arrête le projet parce que le coût devient exorbitant, ce qui est le but des études, la Ville sera obligée de payer une tranche ferme, un suivi de travaux qui n'aura jamais lieu. En général, dans ce genre de marchés, la tranche ferme concerne les études préliminaires, puis les tranches optionnelles concernent les phases d'études avancées, puis les phases de réalisation. En l'occurrence, vous proposez une tranche ferme sur le secteur 1 qui concerne toutes les phases de réalisation, ce qui me semble être un pari risqué. Sans élément technique, la Ville s'engage à payer un prestataire sur l'ensemble de la mission, des études à la réalisation, alors qu'aucun sondage de sol n'a été fait. Je connais des entreprises où ce genre de choses ne passerait jamais. Voilà pour la forme technique de l'appel d'offres.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Ensuite, je m'étonne d'une chose et nous le verrons peut-être plus tard dans la modification du PLU. On met en avant les mobilités, ce qui est vert, etc. ; c'est à la mode. Je trouve dommage de refaire tout un centre-ville sans parler de pistes cyclables. Le seul aménagement de la sorte, le parking à vélos sous la gare, n'est pas financé par la Ville, mais par IDFM et on ne parle même pas d'une piste cyclable pour y accéder, ce que je trouve dommage dans l'esprit.

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Patrice CALMÉJANE, vous avez la parole.

CALMÉJANE Patrice : Je vais le dire un peu autrement que M. BANCEL, mais pour notre groupe, nous rappelons le manque d'informations des élus, ce dont nous avons l'habitude avec votre méthode de gestion, des commerçants concernés dans ce périmètre et des habitants de ce secteur, signe du flou qui entoure ce projet très lourd en termes budgétaires pour la Ville, avec des engagements qui dépassent d'ailleurs votre mandature. En respectant les règles et le code électoral, les élections auront lieu au printemps 2026. Vous ferez un budget 2025 et vous n'exécuterez pas celui de 2026 sur cette mandature. Il y a un problème d'information des élus, des commerçants et des habitants de ce secteur.

Nous n'avons aucun détail concernant son chiffrage. Même l'adjoint en charge des finances, en commission, semblait ne pas connaître l'ensemble du projet, ce qui est paradoxal. J'ai posé des questions et il m'a dit qu'il ne savait pas et qu'il se renseignerait. Ce n'est pas une accusation, M. ROLLAND ; c'est un constat. Nous avons travaillé en commission des Finances, nous avons posé des questions, nous n'avons pas eu de réponse de votre part et nous n'en avons toujours pas, au moment où nous nous réunissons aujourd'hui. Encore une fois, on nous avait dit qu'on nous les donnerait, mais nous n'avons rien vu venir.

Nous souhaitons donc avoir des détails sur les différentes requalifications annoncées, comme par exemple la place de la Résistance, la place Émile Ducatte, en rappelant que nous sommes devant un monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. On ne doit pas avoir le droit de tout faire au regard de la perceptive du château. Je rappelle que les trottoirs sous le pont sont en partie sur la ville du Raincy. Je souhaiterais savoir s'il est prévu une convention, si des réunions se sont tenues sur le sujet et si nos collègues du Raincy, bien que la surface soit relativement faible, partagent la démarche de la commune de Villemomble. Le boulevard Carnot est très long. Quand on nous parle du boulevard Carnot, s'agit-il des 20, 50 premiers mètres ou toute la longueur ? Comme je l'ai rappelé en commission des Finances, on nous avait parlé d'une piste cyclable, financée par la Métropole du Grand Paris, qui devait relier les deux gares et depuis deux ans, nous n'en entendons plus parler.

Sont présentés, dans les AP/CP, près de 6 M€, que vous nous demandez de voter. Je pense que les élus et les Villemomblois doivent avoir des informations sur le projet qui est présenté, avant de nous parler de techniques financières, de modifications, de recalage d'ouvertures de crédits et de crédits de paiement.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Pascale PAOLANTONACCI.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci, M. le Maire. Ce projet de revalorisation des espaces publics du cœur de ville comprend un secteur 1, un secteur 2 et un secteur 2 et va de la place de la gare du Raincy jusqu'à la place Émile Ducatte, face au château. C'est un projet qui est long et qui n'est pas majoritairement sur la commune, mais sur le Département. La municipalité a engagé ce projet et y travaille depuis début 2021, avec un lancement d'appels d'offres, sur un croquis et des références, qui est passé en commission CAO où était présente Mme BERGOUGNIOU.

Avant de communiquer et de présenter ce projet aux commerçants et aux Villemomblois, il faut d'abord que l'on s'assure de sa faisabilité technique. Des appels d'offres ont été faits sur des études, avec des ratios, ce qui a généré ce coût de financement. La phase d'esquisses a eu lieu ; la phase AVP est quasiment validée. Notre parti-pris est de nous assurer d'abord que toutes nos propositions soient réalisables avant de



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

communiquer. Si le projet n'est pas réalisable, il n'est pas utile de le proposer. Nous nous en assurons actuellement. Il nous reste encore quelques écueils, en termes d'assainissement notamment, entre le Département et GPGE. Ils sont en phase d'être solutionnés. Nous sommes actuellement en phase AVP. Je vous rassure, M. BANCEL, il y a évidemment une vraie piste cyclable. Avant de communiquer au Conseil Municipal, nous nous assurons de la faisabilité, ce qui sera fait prochainement. Pour l'instant, la priorisation est donnée sur le secteur 1.

POCHON Élisabeth : Est-ce que nous pourrions donner des idées ?

PAOLANTONACCI Pascale : Avant de vous demander des idées, nous vous proposerons le projet et nous débattrons. Il faut déjà s'assurer de la faisabilité technique, pour avoir au moins les réponses à ce que vous pourriez proposer, Mme POCHON. Voilà où nous en sommes actuellement. L'AVP est presque validé. Il sera présenté aux commerçants, aux Villemomblois et à ce Conseil Municipal, devant la commission Vie économique.

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Merci pour la présentation de ce point qui reste principalement technique. M. BANCEL.

BANCEL Nathanaël : Vous avez partiellement répondu, mais je tente quand même ma chance pour que ce soit clair. Est-ce que vous pouvez nous transmettre l'esquisse ? J'imagine que la réponse sera négative, mais j'ai tenté ma chance. Je commence à être habitué ; même quand on me dit « oui », on me transmet autre chose, sauf M. ROLLAND, que je crois sincère. Pouvez-vous nous rappeler le montant de la tranche ferme ?

BLUTEAU Jean-Michel : Pascale PAOLANTONACCI, pour la réponse.

PAOLANTONACCI Pascale : Je n'ai pas le chiffre en tête, M. BANCEL. La tranche ferme concerne le secteur 1. Je ne voudrais pas faire erreur, je préfère vérifier avant de vous le donner.

22

BLUTEAU Jean-Michel : Je le mets aux voix, si vous en êtes d'accord. Nous ouvrons le vote, s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 11 voix contre (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).

Dossier adopté à la majorité.

5. Approbation du Budget Primitif de la Ville - Exercice 2024

ROLLAND Guy : Nous voterons, dans la foulée, le taux des taxes locales. Nous ne modifions pas les taux d'imposition de taxes locales, qui restent inchangés par rapport à 2023 et à 2022 et qui sont identiques à ceux en vigueur avant la réforme de la taxe d'habitation. Le basculement de la partie départementale de la taxe foncière dans les recettes de la collectivité compense quasiment la perte de recettes de la taxe d'habitation. Les taux restent inchangés depuis longtemps, même dans les mandatures précédentes.

Le budget primitif 2024 est le ROB que nous vous avons présenté le 8 mars, à quelques ajustements près. Je ne rentrerai donc pas dans un grand détail. Au global, le budget s'élève à 66 863 778 euros, dont 49 354 686 en fonctionnement et 17,509 M€ en investissement.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 46,182 M€ pour 2024. Elles ont évolué de moins de 30 000 €, ce qui concerne deux postes : les produits de gestion courante (9 000 €) et les produits spécifiques (20 000 € qui correspondent aux annulations de mandats). Comme je l'avais dit au ROB, les recettes de fonctionnement sont en baisse d'environ 1 M€, parce que nous avons encaissé, en 2023, des recettes non récurrentes (le solde du bouclier anti-inflation et une part de DSC au niveau régional). Elles sont à peine à 24 % supérieures au BP 2023. Les produits d'impôts locaux augmentent de 2,8 %, sous l'effet de la correction de l'assiette des bases locatives. Nous n'avons pas changé d'hypothèse par rapport au ROB. La MGP n'évolue pas, le FSRIF idem, les DMTO diminuent. Les diverses taxes sont légèrement supérieures au CA 2023.

Sur la DGF, nous avons mis la même hypothèse qu'en 2023. Grand bien nous en a pris puisque nous avons eu la notification finale et avons eu un petit coup de froid. D'habitude, elle augmente de 70 000 à 80 000 € et elle est de 27 725 € supérieure à 2023. La CAF suit l'hypothèse du ROB. Sur les compensations d'exonération, nous n'avons pas les éléments, nous prenons l'hypothèse de 2023.

Globalement, nous avons un peu moins de 9 000 € sur les produits de gestion courante et le reste concerne les 20 000 € qui correspondent aux annulations de mandats et produits de cession. Je rappelle que nous n'avons pas une part du résultat de 2023, liée aux produits de cessions divers. Les 421 000 € ne sont pas que des cessions d'immobilisation ; il y a environ 300 000 € de cessions foncières. Vous savez que la commune est assez active pour mettre sur la plateforme Agora et nous avons vendu progressivement des moyens que nous n'utilisons pas. Je considère qu'il est de bonne gestion que de céder des moyens que l'on n'utilise pas.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 46 530 386 €. Elles étaient à 46 237 585 € au ROB. Nous avons fait évoluer un peu les charges de gestion courante, avec 100 000 € supplémentaires. Nous avons fait évoluer également les charges à caractère général. D'où viennent les variations ? Les dépenses de fonctionnement sont 0,6 % supérieures au BP et 6 % supérieures au compte administratif 2023. Les atténuations de produits sont du même ordre. Les charges à caractère général évoluent de 79 000 € par rapport au ROB, mais de plus d'un million par rapport à 2023. Je rappelle ce que l'on avait évoqué au ROB sur ce que l'on prend sur un certain nombre de postes par ailleurs.

23

Les charges de personnel s'élèvent à 25 654 140 €, ce qui est exactement l'hypothèse du ROB. Pour répondre à M. CALMÉJANE, elles intègrent 510 085 € d'heures supplémentaires. En 2023, elles s'élevaient à 24 909 222 €. Nous avons expliqué l'écart au ROB : 0,5 % du point d'indice, les modifications des classifications, le GVT. En 2023, les heures supplémentaires représentaient 529 135 €. La commune a donc bien construit son budget en essayant de remplir les postes qu'elle avait à remplir, sans recourir à des heures supplémentaires au-delà de ce qui est normal, sachant que les deux-tiers des heures supplémentaires sont liés à l'activité de la police municipale. Nous avons connu un pic une année, nous sommes redescendus et nous nous sommes stabilisés.

Les autres charges de gestion courante augmentent de 208 000 €. Comme nous l'avons vu en commission des Finances, la commune a décidé, pour accompagner le CCAS dans le développement de ses activités, notamment l'ouverture du centre de Benoni, de passer à 955 000 à 1,1 M€. Dans les travaux conjoints entre la commune et le CCAS, nous avons vu que cette somme était trop juste et nous sommes passés à 1,2 M€.

Sur le reste du compte 65, par rapport à l'hypothèse que nous avons faite au ROB, nous avons 90 000 € de subventions supplémentaires, ce qui correspond à l'étiage de l'année dernière. Chaque année, nous avons la présentation des contrats de ville, avec un reste à charge au titre de la politique de la ville et nous avons toujours 3 000 à 4 000 € que nous avons oubliés. Nous avons mis 3 000 €. Par ailleurs, 15 000 € de participation de charges complémentaires nous ont été demandés au titre des carrières. Réveil brutal de l'administration concernée qui ne nous en avait pas parlé l'année dernière !

Nous avons mis 5 000 € sur les charges spécifiques et nous avons mis 15 000 € parce que nous avons quelques inquiétudes par ailleurs.

Concernant l'investissement, 1,583 M€ est le cumul de la FCTVA et de la taxe d'aménagement. L'enveloppe des subventions d'investissement a évolué un peu. Le reste n'évolue pas. L'emprunt éventuel dont nous ne parlerons pas avant la DM serait plutôt aux alentours des 4,5 M€ que des 4,2 M€ que nous avons évoqués. Le reste est de la mécanique. Nous avons vu tout à l'heure que l'on affecte en recettes d'investissement les 2,644 M€ à couvrir pour le solde des besoins. Sur le reste, l'enveloppe globale n'évolue pas. Nous avons les 3,183 M€ de restes à réaliser sur les subventions.

En dépenses, l'enveloppe est identique au ROB. L'enveloppe d'investissement est de 9,489 M€. Elle intègre des financements d'équipements versés, le vecteur avec lequel on contribue vis-à-vis de GPGE sur les projets NPNRU. Les reports d'investissement à réaliser s'élèvent à 7,3 M€, ce qui donne cette enveloppe de 17,5 M€. C'est une enveloppe de 16,8 M€. Certes, les 7,3 M€ sont financés par les reports, mais il y a 9,5 M€ d'enveloppe d'investissement.

Comment se décomposent ces 9,5 M€ ? Nous avons refait une classification par grands thèmes :

- 2,103 M€ pour l'aménagement urbain, notamment Cœur de ville ;
- 1,7 M€ pour les travaux de voirie, ce qui est une ambition, même si vous n'êtes pas d'accord avec moi ;
- 754 000 € sur les espaces verts (coulée verte et aménagement du parc Martin) ;

Vous voyez que sur les sujets qui sont régaliens pour la commune, les enveloppes restent conséquentes.

- la vidéoprotection (fin du projet CSU) ;
- le campanile ;
- les leds : le relamping sera fini fin avril. Il reste le reliquat pour les ajustements des mâts et des crosses, ce qui va s'échelonner jusqu'en 2025.
- le schéma directeur énergie ;
- les investissements informatiques ;
- travaux à la maison familiale ;
- le reliquat sur l'annexe, que nous avons traité en priorité ;
- le relais petite enfance ;
- le solde du poste de PM que nous avons inauguré ;
- les remboursements d'emprunts, qui pour respecter l'orthodoxie comptable, sont des investissements ;
- Divers.

La proposition de ce budget est faite en prenant les hypothèses du ROB calées en CM. Nous intégrons le résultat de clôture définitif du compte administratif, que nous vous avons présenté, soit 3,085 M€, avec 2,644 € affectés. Nous intégrons les dépenses de fonctionnement nouvelles qui sont fondamentalement l'adaptation de la dotation au CCAS et l'ajustement, pour 90 000 €, sans les 108 000 €, des subventions aux associations. Les recettes n'évoluent pas. Nous ne faisons que corriger un point que nous n'avions pas vu dans la construction du budget, soit 20 000 € que nous pouvons récupérer sur des annulations de titres. Nous n'avons aucune hypothèse de cession. L'enveloppe des investissements nouveaux évolue de moins de 30 000 €.

Quelle est l'ambition pour 2024 ? Je vais répondre très amicalement à Messieurs BANCEL et MINETTO. Un budget reflète une ambition. Quand vous le lisez brutalement, vous vous faites peur parce que vous êtes dans un scénario théorique où vous dépensez 100 % de ce que vous avez prévu. Il est normal d'inscrire une ambition avec tout ce que l'on a envie de faire. Ensuite, nous regardons avec le pilotage exécutif. Dans la vraie vie, on ne dépense jamais complètement parce qu'il y a des arbitrages. Globalement, en fonctionnement, on dépense entre 2 et 8 % de moins. En investissement, je vous attends de pied ferme ! Je

vous rappelle que sur 15 ans, le taux d'exécution moyen des investissements, dans les hypothèses les plus élevées, y compris dans les deux mandatures qui nous ont précédés, n'a jamais dépassé 50 à 55 %. Nous sommes descendus à des points bas à 35 % et nous sommes remontés à 55 %. On accélère. Un PPI est une ambition et la vraie vie est faite d'aléas techniques. Nous sommes dans cette ambition.

Sur les 9,4 M€ d'investissement, les reliquats nouveaux doivent être de 5,5 à 6 M€. Ce n'est donc pas incohérent. Pour une collectivité, comme une entreprise, l'important est de dégager des excédents pour financer son ambition. Dans le budget, nous n'avons quasiment aucun excédent et la CAF est légèrement supérieure à 0. J'avais pris la responsabilité de vous présenter un ROB 2023 en annonçant une ambition, alors que nous avons mécaniquement un autofinancement négatif de 700 000 €. Nous avons réalisé 3,7 M€ grâce à des actions techniques qui ont été réalisées sur le plan de sobriété, grâce à un certain nombre d'actions au fil de l'eau et à un complément de cessions. Pour 2024, je propose une cible à 3 M€, alors qu'au budget, l'autofinancement est plus bas, aux alentours de 1,5 M€. Nous nous donnons la même ambition et nous allons faire le nécessaire, en termes de pilotage, pour la tenir. Certes, c'est la cible minimale, mais mon chiffre est beaucoup plus haut et je ferai le nécessaire pour que l'on y arrive. Nous nous sommes rapprochés des 4 M€ (3,7 M€), mais je ne vais pas m'engager sur un chiffre que je ne suis pas sûr de tenir. Nous tiendrons les 3 M€, mais j'espère que nous serons plus proches des 4 M€.

Entre 2017 et 2023, l'autofinancement de la commune a oscillé entre 3,5 à 5 M€, tout comme entre 2016 et 2018. Cette cible n'est pas pour se faire plaisir, mais elle est nécessaire pour faire face aux besoins courants. Une fois atteinte, cette cible nous permet d'engager les projets qui suivent et d'avoir les leviers complémentaires. Je ne vais pas vous faire l'insulte de vous représenter mon éternel tableau A4, mais nous allons remonter. Nous sommes descendus à un point bas. La crise du Covid nous a fait perdre. Le dernier exercice de M. CALMÉJANE affichait 42,5 M€ de recettes. Quand nous sommes arrivés, avec la crise, nous avons perdu 2,5 à 3 M€ de recettes qui étaient alors inférieures à 40 M€. Nous avons eu du mal à remonter le résultat. Point bas en 2020 et 2021. En 2022, nous avons redémarré un peu et en 2023, nous avons concrétisé. Nous sommes dans la dynamique et la trajectoire pour se redresser. J'ai eu quelques échanges avec des établissements financiers ; notre redressement n'est pas partagé par toutes les collectivités. Nous sommes dans cette dynamique. Je ne me contente pas des 3,7 M€, mais je dis que nous avons fait le nécessaire pour poursuivre le redressement.

Je propose, M. le Maire, que nous passions au vote du budget primitif.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, mon cher collègue, pour cette présentation. Avant d'oublier, concernant votre question sur le point antérieur sur la tranche ferme, M. BANCEL, je vais tout de suite passer la parole à Mme PAOLANTONACCI. En vérité, cela concerne seulement l'AMO, ce que vous avez oublié de préciser. La parole est à Pascale PAOLANTONACCI.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci, M. le Maire. Nous avons lancé un appel d'offres sur la maîtrise d'œuvre, pour un montant de 499 000 € HT, sur lequel la tranche ferme est à hauteur de 288 715 € et concerne le secteur 1. Vous avez le détail dans le projet. La première tranche optionnelle est à 83 403 € et la deuxième à 126 986 €. Nous travaillons actuellement sur la tranche ferme sur laquelle nous sommes en phase de validation d'AVP et prochainement en phase de rédaction de Pro-DCE. Sur les 288 000 € de la tranche ferme, nous avons dépensé 145 000 €, que vous voyez dans le budget 2023.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour ces précisions. Je cède la parole à Jean-Marc MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : Merci, M. le Maire. Vous nous permettez de rebondir en fonction des différentes questions que pourront éventuellement poser les autres groupes. Je vais reprendre une série de postes qui nous interpellent et sur lesquels nous aimerions avoir quelques explications.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Compte 64-17 : cette année, nous avons pour 34 000 € d'apprentis et l'année prochaine, environ 68 000 €. C'est bien de prendre des apprentis, mais qu'est-ce qui va changer pour que l'on double le nombre d'apprentis ?

Sur l'investissement, je n'ai pas compris « subvention non transférée du Département ». Nous avons 12 000 € et cette année, vous proposez 233 000 €. Je n'ai pas compris et je souhaiterais une explication.

Tout à l'heure, je vous avais parlé des fêtes et je ne comprenais pas pourquoi en 2023, nous avons 14 000 € de fêtes, ce qui me semblait ne pas être grand-chose. Finalement, je vois que la nouvelle proposition est de 190 000 €. Est-ce que l'année précédente, les sommes avaient été mal affectées ? Je ne vois pas bien où puisque nous ne voyons pas évoluer les autres chiffres. Je repose la question à laquelle on ne m'a pas répondu tout à l'heure. Pourquoi l'année précédente, nous avons au total 36 000 € de fêtes, cérémonies, réceptions et cette année, 190 000 € ? Avez-vous prévu de faire des fêtes somptueuses pour les Jeux olympiques ? Qu'en est-il ? Pourquoi avons-nous ces montants ? Je redis que les autres montants me semblent bien faibles par rapport à ce que nous avons pu voir.

J'ai un besoin d'explication. Où mettez-vous, M. ROLLAND, les lignes qui concernent les provisions pour risque, c'est-à-dire des sommes que l'on ne connaît pas encore, mais qui vont arriver ? Je pense notamment à des sommes pour lesquels il y a eu des frais judiciaires, des frais de TA, des condamnations. Il y avait eu une première condamnation du côté du marché de l'époque. Nous avons vu l'autre soir d'ailleurs la police municipale, en revenant d'une réunion, avec un monsieur dont le bâtiment a été squatté. Il nous a expliqué qu'il a voulu agrandir un petit immeuble qui se trouve à l'intersection du boulevard André et de l'avenue de Frédy et qu'il a quelques problèmes avec la municipalité. Il a eu un accord tacite et la municipalité a attaqué au TA ce permis tacite. La municipalité a été condamnée, une première fois, par le TA, à verser une somme. J'ai cru comprendre qu'il y avait eu également une somme au pénal – je n'ai pas bien compris – une somme de 200 000 ou 300 000 euros. Hier, il y a eu de nouveau un TA en appel. On attend le résultat, mais je crois que le rapporteur public a de nouveau dit, hier, que la Ville se trompait. Ma question ne porte pas sur le résultat ou le fait de savoir si nous allons en cassation. C'est un autre problème d'utiliser l'argent public pour faire des appels. Dans ce quartier, beaucoup de permis sont supprimés. Où mettez-vous, M. ROLLAND, les provisions ? Avez-vous provisionné, pour le budget 2024, des sommes qui peuvent être importantes ? Je pense notamment à cette affaire. Nous poserons d'autres questions, mais je vous laisse avancer.

26

BLUTEAU Jean-Michel : Non, posez-les maintenant !

MINETTO Jean-Marc : Et pourquoi ?

BLUTEAU Jean-Michel : Pourquoi pas ?

MINETTO Jean-Marc : Nous avons besoin d'entendre ce que les collègues vont dire.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais m'exprimer assez simplement, à ce stade de l'échange. La dernière fois, c'est-à-dire le 8 mars, nous avons eu un débat d'orientations budgétaires. Celui-ci a duré deux heures. La parole a été libre, il y a eu de nombreux échanges et, je l'espère, beaucoup de clarifications pour ceux qui avaient quelques soucis pour percevoir quelles étaient nos orientations. Tout à l'heure, Guy ROLLAND a indiqué que le rapport d'orientation budgétaire était extrêmement proche de notre proposition de budget primitif. En d'autres termes, nous avons débattu, vous avez désormais un document que nous souhaitons voter et mettre en œuvre, qui a fait l'objet de toutes vos questions et de toutes vos remarques. À ce stade, je serais tenté de dire que cela ne réussira pas à vous convaincre pour autant. Je présage de votre vote. Dans ces conditions, posez toutes vos questions, nous apportons toutes nos réponses et à la fin, je subodore que vous ne voterez pas pour ce budget. M. MINETTO, vous reprenez la parole ou pas. M. CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Un rapport d'orientations budgétaires n'est pas la maquette du budget. Qu'il y ait à nouveau des questions dans la séance qui suit, tel que prévu par les textes, n'est pas choquant. Les orientations budgétaires portent bien leur nom et ensuite, mécaniquement, administrativement, elles se traduisent par une maquette budgétaire qui affecte, dans le détail, toutes les sommes qui ont été discutées ou, comme l'a dit M. ROLLAND, peu modifiées par rapport au ROB. Avoir des questions de détail n'est pas choquant par rapport à la séance précédente. Le vote du budget, après le ROB, tient aussi du respect des élus et on ne peut pas dire que le débat a déjà duré deux heures et que l'on passe à autre chose.

Au début de notre séance, j'ai évoqué l'absence de compte rendu de notre séance précédente. Vous vous étiez engagé, M. le Maire, à nous donner des éléments juridiques sur le fait qu'il était tout à fait possible d'avoir exclusivement une commission des Finances dématérialisée sur le débat d'orientations budgétaires. Je n'ai rien reçu par mail et nous n'avons pas le compte rendu. Je considère que vous avez plutôt rétrogradé puisque la commission suivante, pour préparer ce budget, a bien été prévue en présentiel.

Sur la forme, vous nous avez fait voter un règlement budgétaire parce que nous sommes les premiers à être passés à la M57. Je vous rappelle que ce règlement budgétaire impose un certain nombre de choses par rapport au budget, notamment de fournir les éléments budgétaires dans un délai différent que précédemment, 12 jours avant, ce qui n'a pas été le cas et ce qui pose un problème par rapport à l'aspect réglementaire du budget qui nous est présenté aujourd'hui. Nous en reparlerons ici ou ailleurs.

Sur le fond, je remercie les services pour la construction de ce budget, mais il reste dans la ligne de votre politique depuis 2020. Plus de dépenses, moins de services !

Il reste beaucoup d'interrogations par rapport au débat d'orientations budgétaires. Comme nous l'avons vu tout à l'heure, nous avons plus de questions que de réponses sur Cœur de ville. Sur Corrençon, vous nous dites que vous avez commencé par le bâtiment annexe, mais nous ne savons pas ce qui va être fait sur le bâtiment principal. Le résultat est que le site est fermé, ce qui pénalise beaucoup les scolaires, les enfants, les personnes âgées ou les personnes qui y allaient avec le CCAS.

27

Concernant la rénovation énergétique, vous êtes très fiers de nous dire que vous avez changé sept chaudières et que vous allez encore en changer trois. Je serai intéressé d'avoir, dans un plan pluriannuel sur lequel vous vous étiez d'ailleurs engagé, la véritable rénovation énergétique, conséquence de l'augmentation des coûts d'énergie, pour aller dans le sens de l'environnement et de la diminution des émissions carbone, qui est prévue, qui est un engagement mondial et national et qui doit ensuite se décliner dans l'ensemble des bâtiments de la commune.

Sur l'entretien du patrimoine, nous n'avons pas grand-chose.

Dans la trajectoire budgétaire, on nous parle d'un emprunt qui est inscrit à 4,5 M€, mais en commission des Finances, on nous parle aussi de ventes de terrains communaux. Nous aimerions avoir des éclairages sur le sujet.

Je voudrais revenir aussi sur la problématique de savoir comment tout cela s'équilibre avec les tarifs municipaux. Nous restons sur les tarifs, qui ont été votés en catimini et dans le dos des Villemomblois, au mois de juillet, avec de fortes augmentations ou une nouvelle augmentation des tarifs municipaux est déjà programmée dans la DM de M. ROLLAND.

Nous avons également de grandes interrogations sur les subventions aux associations, qui font l'activité importante de notre commune, reconnue depuis longtemps. Par comparaison, l'effort était plus important à Villemomble que dans d'autres communes, que ce soit dans le domaine culturel, sportif et autres.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Heureusement, pour avoir un note optimiste sur ce budget, le conseiller municipal délégué aux finances nous annoncé que nous bénéficierions encore cette année d'une partie de la dynamique des recettes des constructions qui avaient été engagées dans la précédente mandature, puisque des bâtiments sont maintenant terminés et livrés et la masse des bases de la taxe d'habitation va augmenter, ce qui représente des recettes supplémentaires. Même si on voit, dans les prévisions budgétaires, un net ralentissement de la taxe d'aménagement et des droits de mutation, nous nous prendrons de plein fouet, peut-être en fin d'année et encore plus l'année prochaine, la réduction de ces recettes supplémentaires qui venaient équilibrer le budget de la commune.

Globalement, constatant très peu de changements par rapport au DOB et comme nous aurons très peu de réponses à nos questions, je peux d'ores et déjà vous annoncer, sans surprise, que nous voterons contre ce budget. Nous souhaiterions tout de même avoir quelques réponses ou éclaircissements, pour vous montrer que nous regardons aussi ces documents et la façon dont ils sont créés.

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : La question n'est pas de savoir si nous voterons ou non ce budget. Nous l'avons déjà dit à de nombreuses reprises, le budget est un sujet très politique, qui définit vos orientations politiques. Nous ne sommes pas d'accord sur la manière de faire. Comme nous l'avons vu tout à l'heure, il est prévu de dépenser 5 à 6 M€ pour un triangle en centre-ville et on peut se poser la question du restant de la ville. C'est votre politique, vous assumez, vous êtes élus.

Par contre, M. le Maire, vous devez des réponses aux Villemomblois que nous représentons et que nous ne représentons pas. Vous devez rendre des comptes aux Villemomblois. Ce n'est pas votre argent, mais celui des Villemomblois. Je repose donc mes questions. Où sont les provisions pour risque ?

J'avais oublié de poser cette autre question. Vous programmez une baisse des amendes de police et de radars automatiques. Je n'ai pas compris pourquoi. Est-ce que les automobilistes roulent moins vite ? Vous passez de 341 000 € au budget précédent à 100 000 €. Quelles en sont les raisons ? Avez-vous acheté un logiciel ou des tablettes pour les agents qui vont réduire les amendes ? Je ne comprends pas bien.

Je pense que vous avez bien compris les questions que nous avez posées tout à l'heure. J'aimerais avoir des réponses claires et précises à toutes les questions. Il n'empêche que nous ne le voterons pas, mais ce n'est pas le débat, M. le Maire.

BLUTEAU Jean-Michel : Si, M. MINETTO, c'est le débat. Vous nous avez indiqué l'ensemble de vos questions. Vous nous précisez que malgré les réponses que l'on va s'échiner à vous apporter ce soir, vous ne voterez pas le budget. À quoi sert, sinon que de parler, parler et parler encore ! C'est la seule chose que je constate. Je vais passer la parole à Lahoussaine BIYOUKAR qui l'a sollicitée.

BIYOUKAR Lahoussaine : En plus des questions qui ont été posées par nos collègues des deux autres groupes de ce Conseil, j'aimerais avoir l'explication sur la baisse de 1 M€ des dépenses de fonctionnement, cette année par rapport à l'année dernière. Dans les dépenses de fonctionnement, que représentent concrètement les frais de publicité, de publication et de relation publique ?

Dans les recettes d'investissement, il y a une ligne « réserve parlementaire » pour la reconstruction de la crèche Saint-Charles. Il me semble que cette réserve a été supprimée depuis 2017. C'est un reliquat. Ok.

Dans les dépenses d'investissement, 186 000 € sont dédiés à des travaux d'urgence. Je voulais savoir quels étaient ces travaux d'urgence.



Villemeuble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Dans les dépenses d'investissement, nous voyons 854 000 € pour diverses études, sur la ligne budgétaire 20-31. Cette somme me paraît énorme. Elles représentent 5 % de notre budget d'investissement.

La ligne budgétaire 21-21 « plantation d'arbres » affiche 0 €, alors qu'il est prévu d'en planter à certains endroits de la ville. Je ne comprends pas ce chiffre.

Sur la ligne « primes », concernant les dépenses de fonctionnement liées aux charges de personnel, comme l'a dit M. MINETTO tout à l'heure, il y a un excédent d'environ 800 000 €. Vous auriez donc pu mettre en place la mutuelle ou accorder une prime aux agents de la Ville.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup. Avant de passer la parole à différents collègues, pour vous donner un élément de compréhension, nous avons changé de nomenclature comptable et sommes passés de la M14 à la M57. Dans le détail dans lequel vous êtes descendu, il apparaît déjà que vous avez l'ombre d'une réponse. Il y a eu des mouvements de comptes, pour régulariser ce qui était inscrit selon une certaine nomenclature et qui doit désormais être un autre compte de la nouvelle nomenclature, que nous avons d'ailleurs approuvée la dernière fois.

Pêle-mêle, différents montants. Nous passons de 34 000 à 68 000 € pour les apprentis. Autant l'année dernière, nous avons un peu freiné sur ce sujet, autant aujourd'hui, il prend plus d'ampleur. Recruter un apprenti suggère d'avoir un encadrement, de permettre à un jeune d'accéder à un métier. Plutôt qu'un doublement par rapport à l'année dernière, soulignons que précédemment, nous avons résorbé un peu la voilure.

Concernant les provisions pour risque, elles sont obligatoires, mais elles ne doivent pas aller loin car nous considérons toujours que nous allons réussir. Vous connaissez la devise. Concernant le monsieur que vous avez croisé sur le marché, il était pétitionnaire d'un immeuble qu'il souhaite quasi reconstruire, au début du boulevard André. Le PLU précédent permettait de faire six étages au total. Je tiens à votre disposition le permis de construire et surtout la perspective ; nous avons l'impression d'une tour au milieu des immeubles.

29

J'ai la parole, Mme POCHON, laissez-moi poursuivre. Je suis en train de rentrer dans le détail de l'un des nombreux permis de construire que nous instruisons et pour lequel il y a un contentieux. Vous voulez des immeubles partout, alors que nous souhaitons, pour notre part, avoir un urbanisme raisonné. Cela tient en une phrase. Vous prenez un exemple parmi tant d'autres et vous enfoncez le chemin que vous adorez, celui de bétonner et bétonner encore plus. Nous n'irons pas plus loin sur ce sujet, pour une raison assez simple : on ne commente pas une action en justice qui est en cours. Mme POCHON, arrêtez de crier ! Ne rapprochez pas le micro, il ne fonctionne pas.

J'entends M. CALMÉJANE que le fait de questionner ne soit pas choquant. Il n'empêche que poser des questions, avoir des réponses, ne rien en faire et ne pas changer son a priori, sa conviction propre, que je respecte... Je n'arrive pas à saisir. Je suis depuis 15 ans dans l'opposition au Département. À un moment donné, l'important n'est pas tant d'essayer de comprendre le budget que de proposer autre chose. Dans le cadre d'un acte budgétaire, on dit que l'on ferait différemment, que l'on emploierait les moyens différemment. Quatre ans plus tard, vous continuez à dire que vous ne comprenez pas comment nous faisons. Au bout de quatre ans, pour ma part, je propose un projet et des idées. Nous allons nous plier aux réponses jusque dans le détail, mais il est très ennuyeux de se dire que toutes ces réponses ne vont servir à rien. Tout cela pour cela, comme le disait SHAKESPEARE.

Je finirai par le niveau des subventions et je passerai ensuite la parole à Guy ROLLAND pour quelques informations techniques, afin que vous soyez plus sachants et que vous vous couchiez moins bêtes. Concernant le niveau des subventions, actuellement, comme nous ici ce soir, les collectivités votent leur budget primitif. Au regard des villes alentours, je n'ai pas à rougir. Hier soir, la Ville de Livry-Gargan a voté



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

son budget primitif, avant-hier soir, Rosny-sous-Bois. Laissez-moi poursuivre, Mme POCHON ! Quand on a travaillé comme vous dans l'Éducation nationale, je pense que l'on peut faire la démonstration que l'on a de l'instruction. Nous sommes d'accord.

La Ville de Rosny-sous-Bois fait ses propres choix, qui sont éminemment respectables. La ville de Rosny-sous-Bois compte 45 000 habitants et a un budget de 80 M€. Le montant global des subventions est de 1,860 M€. Nous allons vous proposer tout à l'heure une subvention à l'ensemble des associations, aux plus importantes qui sont conventionnées et à la vingtaine d'autres pour lesquelles nous avons quelques subsides à donner, d'un montant de 2,650 M€. Je crois que nous n'avons absolument pas à rougir de notre soutien au monde associatif villemomblois. Il était important de le souligner à ce stade de l'échange. Je passe la parole à Guy ROLLAND pour d'autres réponses.

ROLLAND Guy : Je m'en excuse auprès de M. MINETTO et M. BANCEL, mais ma mémoire faiblit en vieillissant. J'ai oublié que nous vous avons présenté, lors d'un précédent Conseil, une modification de la M57, entre 2023 et 2024, qui nous oblige à avoir une classification beaucoup plus fine, avec le détail des items par fête et par événement. En 2023, nous avons classé en 62-88 un certain nombre de choses. Nous avons présenté au CM la reclassification, avec la typologie demandée par la DGFIP, à savoir découper dans tous les comptes 62-32 et autres, ce qui explique que les chiffres ne soient pas comparables. Je ferai le nécessaire pour que vous ne croyiez pas que l'on ne réponde pas. Je vous inviterai à ce que l'on se rencontre pour balayer les items ligne par ligne et jouer à ce jeu du Rubik's cube dont vous êtes très agiles. M. MINETTO, je m'y engage. Je suis dans un rôle d'animation, je ne peux pas connaître le détail. Je vous donne la réponse technique et je vous renvoie à ce qui a modifié la classification de ces items dans la M57, entre 2023 et 2024.

Les provisions pour risque sont très faibles. La ligne « événements imprévus » de la M14 n'existe plus. Ils sont sur plusieurs lignes et non plus sur une seule ligne. Je ne peux pas vous répondre d'emblée, ils sont sur plusieurs lignes et il faut que je les retrouve. Je vous le donnerai dans la foulée. Ce sont quelques dizaines de milliers d'euros, les sommes ne sont pas conséquentes.

30

Pour répondre à M. CALMÉJANE et M. BIYOUKAR sur la baisse des recettes, j'avais expliqué, au Conseil précédent, qu'en 2023, nous avons eu 1 M€ de recettes non récurrentes : d'une part le solde du bouclier anti-inflation pour près de 700 000 €, d'autre part, la fameuse recette de la Région, appelée la dotation de solidarité communautaire, que nous recevons tous les trois ou quatre ans. Nous l'avons reçue en 2020 ; nous l'avons reçue en 2023, pour près de 200 000 €. Ces deux recettes cumulées représentent 1 M€. Cette raison était clairement expliquée dans le ROB et je n'ai pas reconduit l'explication. Sinon, les autres postes de recettes sont très proches de ceux de 2023 et heureusement, puisque la DGF n'augmente que de 25 000 €.

Concernant les taxes, en commission des Finances, habilement, M. CALMÉJANE m'a posé quelques questions. La première portait sur la taxe foncière et un éventuel risque avec la classification en QPV de Benoni. J'ai répondu qu'il y aurait certes une perte, mais que nous aurions une compensation de la part de l'État, dont nous ne connaissions pas encore la hauteur. Par ailleurs, je participe à l'animation de la CCID chaque année et en rebalayant, avec l'administration fiscale, l'assiette de tous les logements, dont un certain nombre est engagé, nous avons fait le constat que le parc de nouveaux logements augmenterait légèrement l'assiette. Je ne sais pas combien. Je vais redire ce que j'avais dit en séance. Nous avons peut-être un risque de 100 000 € sur la taxe foncière, avec Benoni, mais globalement, avec la compensation de l'État, qui fera peut-être la moitié, et cette assiette complémentaire, le risque sera moins élevé.

Sur la taxe d'aménagement, comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, nous avons eu, en 2023, l'impact d'une décision de septembre 2022 de modification du processus de versement qui décalait tout depuis six mois à un an, ce qui fait que le montant était réduit de 500 000 ou 600 000 € à 150 000 €. Les 420 000 € prévus sont cohérents avec l'outil de simulation d'urbanisme. Au-delà, la dynamique peut faire en sorte que les recettes chutent, mais nous ne le savons pas pour le moment.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Je suggère à l'opposition qu'elle me renvoie par écrit toutes les questions et nous y répondrons. Avec la meilleure volonté, vous ne pouvez pas me demander de connaître par cœur tous les découpages comptables à la quatrième décimale. Sinon, vous en prenez un plus jeune !

BLUTEAU Jean-Michel : Non, je souhaite garder Guy ROLLAND. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Nathanaël BANCEL.

BANCEL Nathanaël : Je voulais revenir sur un point intéressant dans le budget global de la Ville. Je voudrais parler de la ligne 021 « virement de la section de fonctionnement ». Globalement, pour les profanes, une fois que l'on a payé les factures, la nourriture et le loyer, il nous reste un peu d'argent à mettre de côté, pour partir en vacances ou s'acheter une voiture. Il en est de même pour la Ville ; c'est l'argent qu'il reste à la Ville à la fin pour mettre de côté, pour payer une école, une route ou un super centre-ville. L'année dernière, nous avons prévu 1,7 M€ ; finalement, nous avons eu 700 000 €, soit un million de moins. L'année prochaine, il est prévu 132 000 €. Depuis quelques années, la courbe baisse, c'est-à-dire que chaque année, la Ville met de moins en moins de côté. Si on fait un million de moins que ce qui est prévu, la Ville sera dans la rouge.

Deuxièmement, j'ai l'impression de faire chaque année la même remarque et chaque année, on me fait la même réponse. Le budget d'investissement est ambitieux. C'est sûr ! Chaque année, on prévoit de partir aux Maldives et on ne le fait pas ! Chaque année, on prévoit de faire plein de choses et au final, on en fait la moitié. Je n'ai plus le chiffre exact, mais de l'ordre de 57 à 60 %. Ma question est simple : sur tout ce que l'on a prévu de faire l'année prochaine, qu'est-ce que l'on ne va pas faire ? Sur les trois dernières années, le taux de réalisation est de cet ordre. Je sais très bien que la situation est la même dans les autres villes, mais nous ne sommes pas en train de débattre de ce que font les autres villes ni de ce que faisait M. CALMÉJANE en son temps. Nous sommes en train de débattre de ce budget. On parle de budget sincère, mais au cours de toutes les autres années, on n'a pas fait ce qui était prévu. Je ne vois pas pourquoi on le ferait cette année ou alors vous avez changé quelque chose de façon magique et il faudra me donner la recette.

31

BLUTEAU Jean-Michel : Guy ROLLAND pour une dernière argumentation et nous passerons au vote.

ROLLAND Guy : Cette ligne est la part du résultat que l'on n'a pas affecté au global. L'année dernière, le reliquat était un peu plus important, mais il n'a pas de lien avec ce que l'on a réalisé. Cette année, nous avons quasiment tout affecté sur le résultat du compte administratif et l'année dernière, nous n'avions pas réaffecté quasiment 1 M€ sur le résultat de clôture. Cette année, nous avons plus de 100 000 €, mais cela n'a rien à voir avec le résultat définitif.

S'agissant du débat sur la sincérité du budget d'investissement, je ne peux redire qu'une chose : on fait un recensement, on arbitre et on essaie d'exécuter. Certaines années, que ce soit au cours de notre mandature ou dans la précédente, nous avons fait appel à un tiers du budget du plan d'investissement ; d'autres 50 à 60 %. Cette année, nous sommes à près de 60 %. On finit de réaliser. Si on écrit, dans un budget d'investissement, non pas l'ambition, mais ce que l'on est en capacité de faire, techniquement et financièrement, il faudrait que l'on sache tout, dès le départ, sur l'exécution du budget. Il est logique que l'on ne s'inscrive pas dans une procédure où l'on dit que l'on ne sait pas si nous le ferons. On se donne l'ambition de le faire et on essaie d'accompagner les moyens. Je vous mets au défi de me trouver une collectivité qui réalise plus de 70 % de son budget d'investissement, sur une longue période. Il y a un problème de culture, que vous ne comprenez pas. Sur l'investissement, le budget est l'outil d'animation de l'ambition, ce à quoi sert le PPI. Ensuite, la construction dans le détail se fait service par service, avec des priorisations. Le budget d'investissement annuel s'inscrit dans le PPI. Le budget d'investissement d'une année N est la première année du PPI. Ensuite, vous avez ce décalage. Vous êtes en train de nier l'action politique du budget en termes d'investissements. Vous êtes en train de nier qu'un budget comporte une partie d'ambition.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Je vais le dire autrement. La vie n'étant pas un long fleuve tranquille, on se fait un planning, des moyens et il y a forcément des aléas. Dans les meilleures succès, les meilleures années. Je vais prendre un exemple. L'année 2019, l'année de réalisation de l'école Anne Franck, savez-vous quel a été le taux de réalisation du budget d'investissement ? Qui parie ? Pour vous donner un repère, cette année, le taux de réalisation a été légèrement supérieur à 64 %. Cela veut bien dire que l'on fait avec les contraintes et en arbitrant. Nous avons bien l'intention de tout faire ce qui est inscrit dans le budget d'investissement et nous verrons quelle est l'exécution réelle.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Guy ROLLAND. Je sais qu'il y a 48 heures, vous êtes partis en formation sur les finances locales. Je ne vais pas recommander l'institut de formation par lequel vous êtes passés parce qu'il apparaît que cette notion de section d'investissement qui ne soit pas réalisée complètement vous est encore obscure... Je vais essayer de vulgariser, je me prête à l'exercice et nous passerons ensuite aux voix.

Vous êtes en début d'année et sur votre budget familial, vous vous assignez des choses à faire. Vous venez d'acheter une maison, vous avez l'intention de retaper le garage, vous devez aussi prévoir de l'argent pour refaire les huisseries et votre femme aimerait bien refaire la cuisine. Vous prévoyez tout. Vous dites que c'est possible parce que vous avez suffisamment d'argent. Vous pouvez mobiliser des finances pour faire la cuisine, le garage et les fenêtres. Au fur et à mesure de l'année, ce ne sera peut-être pas possible parce que l'entreprise de fenêtres ne pourra le faire qu'au début de l'année prochaine, que le garage coûtera un peu plus cher qu'envisagé et qu'il sera réparti sur deux ans. Vous gardez l'argent et vous le mobiliserez l'année prochaine. Enfin, sur la cuisine, vous avez cédé à votre épouse et vous l'avez faite. Vous n'avez réalisé que 66 % du budget que vous vous étiez assigné. Vous ne réalisez pas tout ce que vous souhaitez, mais l'ambition était là. Votre femme ne vous quitte pas et l'année suivante, il vous reste le garage et les fenêtres, mais la voiture est aussi à changer. Immanquablement, d'un exercice budgétaire à un autre, vous ne réalisez pas tout, alors que votre ambition fait que votre femme reste dans la maison.

32

Je ne vous repasserai pas la parole. Pourquoi vous hurlez ? Vous n'avez pas la parole. Nous ouvrons le vote maintenant. M. GERBAUD ayant dû nous quitter, je signale que je suis dépositaire de son pouvoir de vote, ce qui fait qu'il est correctement représenté. Le vote se déroule pour l'approbation de notre budget 2024.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : par 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 11 voix contre (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POUCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).

Dossier adopté à la majorité.

6. Fixation du taux des taxes directes locales pour l'année 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Le sujet a déjà été défloré. Les taxes qu'il nous reste à lever sont la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il est à préciser qu'après trois années de gel sur son niveau de 2019, le taux de taxe d'habitation, qui s'applique désormais aux seules résidences secondaires, peut de nouveau varier. Il n'empêche qu'il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes et de les maintenir au même niveau que ceux fixés en 2023. Je les rappelle :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 31,95 %, qui est l'un des taux les plus faibles du territoire Grand Paris Grand Est ; je me plais aussi à le souligner ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 51,32 % ;

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 22,56 %.

Je vous propose que nous maintenions les taxes pour notre commune de Villemomble. M. CALMÉJANE souhaite prendre la parole.

CALMÉJANE Patrice : Si nous constatons le gel des trois taxes communales, je voudrais tout de même rappeler aux Villemomblois qu'à Grand Paris Grand Est, vous avez encore approuvé une augmentation nette de la taxe d'ordures ménagères qui, cumulée avec l'augmentation des valeurs locatives, a généré une forte hausse, en 2024 comme en 2023. Je rappelle aussi que vous avez permis le triplement de la taxe communale d'assainissement et une très forte augmentation des tarifs municipaux (cantine, centre de loisirs, locations, etc.). Ce gel de façade va se traduire, pour de nombreux foyers villemomblois, par une augmentation de leurs charges globales. Votre méthode de gestion est donc très discutable, avec ce qui est affiché d'un côté et ce qui est fait de l'autre. Cela ressemble à du MACRON, comme le dit ma voisine. Nous nous abstenons sur ce gel. Nous avons participé historiquement à ce gel, mais nous ne pouvons pas être d'accord sur la méthode que vous employez, dans le cadre de la tarification des services et des coûts externes qui sont générés par Grand Paris Grand Est.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour votre contribution. Je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 24 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 9 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. BANCEL).

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BLUTEAU Jean-Michel : Il apparaît qu'ont voté pour la majorité « Réussir Villemomble Ensemble » et le groupe ADAV.

Nous passons aux points suivants de l'ordre du jour. Il vous est proposé que nous devisions sur l'attribution de subventions aux sept associations percevant de la Ville une subvention annuelle supérieure à 23 000 €, autrement dit les associations que l'on dira les plus importantes, avec lesquelles nous avons signé une convention d'objectifs et de moyens qui nous permet de nous reposer sur le tissu associatif, dans tous les domaines, caritatif, sportif, culturel et patriotique, afin que notre ville soit dynamique.

Nous allons aborder les sujets de Villemomble Sports, Villemomble Handball, l'Association artistique et culturelle de Villemomble (AACV), l'association pour le Développement économique entrepreneurial commercial et de l'emploi à Villemomble (ADEEV), la Mission locale de Gagny-Villemomble-les Pavillons-sous-Bois, Villemomble Partage et enfin, le centre médico-social Marcel Hanra.

Je donne la parole à Guy ROLLAND pour une présentation préalable.

ROLLAND Guy : Je souhaiterais faire un préalable et apporter quelques clarifications. Comment analysons-nous les demandes de subventions des associations conventionnées ? Depuis notre arrivée, nous n'avons pas retenu la démarche antérieure qui était de réunir toutes les associations en une seule journée, de faire l'analyse de leur demande, en présence du Maire, de la DG, du directeur financier, de l'élu aux Finances et de leur poser des questions. Nous avons plutôt retenu le processus d'étudier le dossier, de regarder les

éléments d'information nécessaires et de poser des questions séparément. Cette première phase se fait entre les fonctions finances/gestion et les trésoriers, éventuellement les présidents des associations.

Quelle est la méthode ? Nous avons changé de cycle budgétaire. Auparavant, vous commenciez en octobre. Comme nous votons le budget en avril, les demandes doivent être déposées entre mi-février et mi-mars. Au cours de l'analyse, quand nous avons besoin de compléments, nous posons des questions aux différentes associations. Nous considérons que le dossier est complet quand nous avons toutes les réponses. Nous transmettons le dossier, avec quelques supports, pour préparer les arbitrages. Je tenais à rappeler notre fonctionnement, car j'ai cru comprendre qu'il y avait un problème de compréhension.

7. Attribution d'une subvention à l'association Villemomble Sports (VS), au titre de l'année 2024

ROLLAND Guy : Dans le cas de VS, nous avons eu quelques débats. Que s'est-il passé ? Nous avons reçu les premiers documents le 20 et des compléments le 25, ce qui nous allait très bien. Nous avons rencontré un premier problème et nous n'avons pas eu la réponse. La demande est passée de 580 000 € à 757 000 €, ce qui fait une augmentation de près de 177 000 €. Dans les éléments détaillés qui étaient donnés, la masse salariale, que ce soient des CDI ou des personnels rémunérés en indemnités, avec des franchises de cotisations URSSAF, était quasiment stable entre 2023 et 2024 et les charges sociales associées étaient en très forte augmentation. Nous avons essayé d'échanger par téléphone ; on nous a dit qu'un redressement URSSAF était peut-être en cours. Nous avons demandé des compléments le 6 mars ; VS a proposé une réunion le 12 mars et elle n'a pas pu se faire. J'ai refait personnellement un mail le 8 mars avec les points à documenter, pour essayer de comprendre s'il y avait un autre phénomène. Nous avons proposé un point le 13 mars, nous n'avons pas eu de réponse. Le président de VS a fini par nous dire que leur volonté, correspondant à la recommandation de l'audit 4-93, réalisé début 2021, était de veiller à la masse rémunérée en franchise de cotisations URSSAF. Il y a une limite très claire : la tolérance est de cinq manifestations sportives par mois par éducateur et par animateur. Voilà ce qui a été illustré, ce qui ne posait pas de problème. Par contre, M. BIYOUKAR a été très clair : un contrôle URSSAF a eu lieu en novembre, mais le résultat n'est pas encore connu.

L'ambition était d'y arriver progressivement et à terme. Or, le document budgétaire que l'on nous a donné ne reflète pas un passage progressif, mais un basculement à 100 %, ce qui n'est pas réaliste. On ne peut pas basculer à 100 % et modifier tous les contrats. Par ailleurs, il n'est pas obligatoire, puisqu'il est toujours possible de rémunérer chaque animateur, à raison de cinq manifestations par mois. D'ailleurs, nous avons fait des comparaisons avec les demandes d'autres associations sportives de la commune ; elles ne suivent pas cette même hypothèse et restent dans un certain équilibre.

En regardant finement le document qui nous a été envoyé, en 2023, 369 000 € sont en CDI et 388 000 € en franchise de cotisations URSSAF. La somme des deux fait 762 000 €. En 2024, on nous écrit 765 000 €. D'un seul coup, on ne met plus aucune indemnité rémunération en franchise de cotisations URSSAF. Mécaniquement, cela fait passer la masse des cotisations sociales de 258 000 € à 550 000 €. J'ai posé plusieurs fois la question. VS a dit clairement qu'elle avait l'intention de le faire et qu'elle le ferait progressivement. Or, le scénario propose non pas un passage progressif, mais à 100 %, ce qui n'est pas obligatoire légalement puisqu'il est toujours possible de rémunérer, à raison de cinq manifestations par mois, les acteurs en franchise de cotisation. On ne peut pas tout basculer ; sur le long terme, nous sommes d'accord. Nous partageons l'intention, mais la traduction dans le budget est irréaliste et ne correspond pas à l'ambition qui a été affichée. Cette augmentation de 291 000 € se traduit par une demande qui passe de 580 000 € à 757 000 €. Si le basculement est de 40 %, le besoin d'augmentation de la subvention ne serait que de l'ordre de 2 000 à 3 000 € supplémentaires ; à 50 % 31 000 € et à près de 70 % 60 000 €. Le débat est assez technique. Nous sommes d'accord avec la nécessité de veiller à la masse rémunérée en franchise de

cotisations URSSAF. Nous ne voyons pas de difficulté à ce que VS engage dès maintenant cette transition, mais il n'est pas crédible de le faire à 100 % dès cette année, sachant que ce n'est pas obligatoire.

Regardons l'évolution de la subvention communale. Elle était de 615 000 € en 2022 et le point le plus haut a été de 680 000 €. Elle est descendue à 580 000 € en 2023. Ce montant n'est pas sorti de notre poche. Nous avons eu un débat, dans le bureau de M. le Maire, avec le trésorier et le président et nous avons essayé de partager le bon calage de la subvention que la Ville doit donner à VS pour permettre au central et aux sections de fonctionner. Le document que l'on nous avait montré mentionnait 570 000 € et nous avons inscrit 580 000 €. Cela nous paraissait cohérent et correspondait aussi à une réflexion interne à VS de revoir la ventilation en fonction des performances de chaque section.

Au-delà des subventions municipales, VS n'obtient quasiment rien de la part du Département, 40 000 €, un peu de la part des fédérations. Nous voulons soulever que d'autres associations, qui ont un caractère omnisports, comme VS, arrivent à avoir 40 % de leurs recettes via le Département. VS n'a jamais déposé une demande de subvention au Département. Si elle était de 15 % au lieu de 5 %, le levier de recettes supplémentaires serait de 100 000 €. Nous pouvons nous poser la question. Pourquoi la commune représente plus de 80 % des recettes ? Il existe aussi le levier d'utiliser un peu plus les contrats aidés, qui sont peu utilisés.

177 000 € supplémentaires sont incohérents avec un scénario de basculement progressif et correspondent à un scénario de basculement à 100% qui n'est pas crédible et qui n'est pas obligatoire. Avec un scénario progressif à 40 %, les 580 000 € suffisent. Au-delà, il existe des leviers au niveau d'autres strates de collectivités. Avec un scénario à 50 %, l'augmentation doit être de 20 000 à 30 000 €, ce que nous aurions tendance à proposer, autour de 600 000 €. Cette année, nous répondons à des demandes spécifiques de sections, comme l'année dernière. Nous avons répondu à une demande de subvention exceptionnelle de VS Gym ; cette année, nous allons le faire pour VS escrime, à hauteur de 4 000 € sur les 5 000 €. Basculons déjà à hauteur de 50 %, voyons à quelle hauteur nous pourrions arriver et essayons d'avoir d'autres subventions.

J'avais posé sept questions sur des points précis. Je n'ai pas l'habitude de poser des questions pour rien et lorsque j'adresse un mail, les interlocuteurs doivent le regarder. Je demandais la répartition des effectifs entre CDI et non-CDI, ainsi que la vitesse de basculement. Je regrette que nous n'ayons pas eu cet échange qui nous aurait permis de comprendre. J'ai un certain rôle et lorsqu'on m'envoie un document, je ne le prends pas pour argent comptant. Le rôle d'un contrôleur de gestion est de décortiquer et de comprendre. Je ne suis pas entré dans ce débat, mais je tiens à le dire de manière très neutre et très amicalement, j'ai demandé à deux reprises quel était le problème. Est-ce que l'association est confrontée à un problème majeur de redressement URSSAF, ce qui peut être très lourd ? Est-ce que l'augmentation correspond à ce scénario de montée progressive ? Le président de VS a répondu qu'elle correspondait à un scénario progressif. Pourquoi les chiffres indiquent un scénario à 100 % ? Suivant que le scénario est 100 % ou progressif, il déplace le curseur de 150 000 € et comme par hasard, on nous demande 177 000 € supplémentaires.

Je regrette que nous n'ayons pas pu avoir cet échange sur ce scénario de bascule progressif. Je n'ai rien contre, mais il ne faut pas me croire que vous allez basculer à 100 %. Ce n'est pas une obligation et ce n'est pas possible. Jusqu'au dernier moment, nous étions prêts à échanger. Je considérais que nous n'avions pas eu de débat et j'ai demandé à M. le Maire et à l'administration de mettre des croix pour dire que nous étions prêts à en débattre. Nous avons eu un échange téléphonique et j'ai dit que nous débattrions maintenant. J'explique l'analyse. Elle n'est pas polémique, elle est factuelle. Nous sommes d'accord pour un scénario progressif. Il ne faut pas me prendre pour un imbécile, dire que le scénario est progressif et que les chiffres montrent une bascule à 100 %. C'est le sujet. Certes, le budget est exact mathématiquement, mais les hypothèses sont incohérentes avec la volonté exprimée au plus haut niveau de VS.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Par ailleurs, VHB ne bascule pas à 100 %, loin de là, et conserve un volant conséquent. D'autres associations le font. Pourquoi ne pas avoir eu ce débat ? Nous verrons si vous avez vraiment un problème. Nous n'avons pas polémique ni arbitré ; nous avons essayé d'analyser. Vous pouvez me taxer de tous les défauts, mais j'analyse, tout simplement. Merci, M. le Maire.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Guy ROLLAND. En premier lieu, Jean-Marc MINETTO a souhaité prendre la parole.

MINETTO Jean-Marc : Avant le débat qui va avoir lieu, nous voulons vous préciser très clairement notre position. Premièrement, nous demanderons un vote séparé pour chaque association, voire, si certains le souhaitent, un vote à bulletins secrets. Je crois que cela avait été fait déjà l'année dernière et nous avons pu être surpris de certains votes.

Deuxièmement, nous ne souhaitons pas que vos dissensions passées ou futures retombent sur les adhérents, les sportifs et les différents clubs de VS. VS englobe l'ensemble des clubs sportifs de Villemomble, à part quelques-uns. Il répond à un besoin des Villemomblois. Le nombre d'adhérents est énorme et ce sont des bénévoles. Vos distensions, que nous avons vues clairement depuis que vous vous êtes séparés au cours du mandat, ne doivent pas retomber sur les bénévoles et les adhérents.

Troisièmement, nous en avons discuté ce matin avec M. ROLLAND. Nous sommes allés voir les demandes de subventions de chacun des clubs, qu'elles soient de plus ou de moins 23 000 €, voire même ceux qui ont été retoqués. Nous ne voudrions pas, M. ROLLAND, que vous demandiez, cette année ou une autre, à Villemomble Sports, des éléments qui n'ont jamais été demandés auparavant, sans être allé les voir pour leur demander comment vous pouvez les aider avant de mettre un couperet. M. le Maire et d'autres ont été adjoint aux Sports. Est-ce qu'à l'époque, on demandait des subventions au Conseil départemental, à la Région et à l'État ? Je ne sais pas ; je laisse chacun chercher. Vous avez dit ce matin et nous avons constaté que la seule demande de subvention qui était faite l'était à la Ville. Dire à Villemomble Sports que l'on ne lui donne pas l'argent qu'elle demande parce qu'elle n'est pas allée chercher ailleurs n'a jamais été fait auparavant. Nous demandons que la démarche soit graduée. Comme vous l'avez très bien fait pour le CMS, M. ROLLAND, Villemomble Sports pourrait peut-être avoir, pendant quelques mois, votre conseil. M. ROLLAND ne fait pas partie de Villemomble Sports ni du CA, mais vous êtes le grand argentier. Je le dis très sincèrement, il serait peut-être intéressant que Villemomble Sports puisse bénéficier de vos conseils. Vous l'avez très bien fait pour d'autres. Devant l'état de fait actuel, l'adjoint pourrait peut-être aussi donner des conseils. Si VS en avait vraiment besoin, les subventions pourraient peut-être être revues à la prochaine DM. Nos propositions sont assez claires. La première est essentielle : nous ne voulons pas que ces distensions retombent sur les clubs et sur les adhérents qui sont avant tout des bénévoles.

BLUTEAU Jean-Michel : J'ai une demande de parole du président de Villemomble Sports qui est aussi conseiller municipal ici même. Guy ROLLAND tient-il absolument à dire quelque chose avant qu'il s'exprime ?

ROLLAND Guy : Nous sommes entièrement d'accord avec la bascule progressive. Nous proposons 600 000 €, sans demander à VS d'essayer de trouver des subventions complémentaires, ce qui va déjà couvrir un basculement à hauteur de 50 %. C'est déjà une hypothèse haute.

Nous avons proposé d'échanger le 12 mars, le trésorier n'a pas voulu. J'ai fait un mail et il a été proposé d'échanger le 13 mars. L'arbitrage n'avait pas eu lieu. Je ne vais pas rentrer dans les étapes suivantes.

J'ai eu des échanges avec l'ancienne présidence de VS. Lorsque la commune a présenté le résultat de l'audit 4-93, M. PIETRASZEWSKI m'a proposé spontanément de venir et j'ai échangé avec les commissaires aux comptes, pendant quatre heures. C'est là d'ailleurs que nous avons expliqué les recommandations de l'audit 4-93. Nous avons eu ensuite quelques échanges. Je regrette que cette dynamique d'échanges ait été arrêtée.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Je ne fais pas de politique, j'essaie de juger intrinsèquement. J'ai analysé le dossier. Nous avons la volonté d'aider VS, comme les autres associations, à remplir son rôle, de faire en sorte que la subvention permette aux sections de fonctionner.

En 2020, la subvention accordée à VS par la précédente mandature était de 683 000 €. En 2021, nous avons dû descendre de 35 000 € parce que nous avons constaté que le niveau de résultat gonflait. Nous avons rencontré M. PIETRASZEWSKI dans le bureau de M. le Maire et lui avons annoncé. Réponse de M. PIETRASZEWSKI : « Oui, je comprends très bien. Vous auriez pu baisser du double parce qu'on va terminer avec plus de 140 000 € de résultat ». Je veux être dans cette dynamique. La problématique n'est pas de savoir si nous avons baissé ou pas la subvention. Pour moi, la problématique est simple : est-ce que la commune donne le juste nécessaire pour permettre à l'association de fonctionner ? Je considère que les 680 000 € étaient trop élevés par rapport aux besoins. Nous avons passé des heures sur un travail technique avec le trésorier ; je pourrais vous sortir le document. Pour fonctionner normalement, couvrir les besoins du central et des sections, l'association a besoin de 570 000 €. Sans avoir échange, on prend ce point de repère. On nous a dit qu'avec 580 000 €, l'association serait en perte. Vous rigolez ! Ils équilibrent à 17 000 près cette année. Les 580 000 € n'étaient donc pas idiots.

Maintenant, nous sommes dans cette problématique. Je salue la volonté de VS de se remettre dans les clous, mais ne me prenez pas pour un imbécile. On dit qu'on va le faire progressivement et on bascule à 100 %. C'est le seul sujet. Il y a une DM. Pourquoi refuser d'échanger ? Si VS a raison, nous verrons bien, mais échangeons ! Nous avons proposé le 12 et le 13. L'affreux élu aux finances se permet de convoquer le trésorier et le président ! Un peu de respect !

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Guy ROLLAND. La parole est à Lahoussaine BIYOUKAR

BIYOUKAR Lahoussaine : Je vous remercie. Je vais essayer d'apporter des éclaircissements à ce qui vient d'être dit par M. ROLLAND, avant de commencer mon propos. M. ROLLAND, il ne faut pas comparer Villemomble Sports, qui est une association omnisports, composée de 18 sections, à une autre association sportive de la ville telle que le handball. Nous faisons ce que font le trésorier et le président d'une autre association sportive de la ville pour 18 sections, soit 18 budgets. Il ne faut pas nous comparer à d'autres associations.

37

J'ai bien compris le point principal de discordance. Ce que nous avons écrit concernant le passage progressif, suite au contrôle URSSAF que nous sommes en train d'avoir, ne reflète pas les chiffres. Notre volonté est d'être en totale conformité avec les conclusions de l'URSSAF que nous aurons dans les prochaines semaines. Nous avons fait un budget prévisionnel en passant l'intégralité de nos franchisés en contrat CDI et je savais très bien que la Ville ne nous suivrait pas dans notre demande de subvention. L'idéal est de passer l'intégralité de nos franchisés en contrat CDI. Maintenant, la réalité est toute autre. Nous allons rencontrer des problèmes avec certaines sections qui ont énormément de franchisés, tel que le football. Il va être très compliqué de passer l'intégralité des franchisés du foot en contrat CDI.

M. ROLLAND, vous avez fait une erreur sur les cinq dépassements et je le tiens de l'inspectrice qui est venue réaliser notre contrôle. Un franchisé perçoit une indemnité à la fin du mois, sur des tâches temporaires telles que le lavage des maillots ou la tenue de la billetterie. Pour l'URSSAF, un entraîneur doit être un salarié. Pour l'URSSAF, nous devons passer la totalité de nos 250 franchisés en CDI. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé une subvention de 757 000 €, pour passer tous nos franchisés en contrat CDI. Il était important pour moi de revenir sur l'erreur que vous avez mentionnée : un franchisé est un bénévole qui s'occupe de tâches temporaires telles que le lavage des maillots ; un entraîneur, un animateur doit avoir un contrat de travail.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Finalement, notre demande de subvention était complète. J'ai pu avoir quelques échanges avec M. le Maire par mail. Je vais vous lire un mail que vous avez envoyé, le 26 février, à M. VO VAN, le trésorier de Villemomble Sports : « *Merci pour cet envoi qui nous permet d'accéder de façon claire à l'ensemble du dossier économique de votre demande de subvention 2024* ». Notre demande de subvention était complète. Beaucoup ici connaissent notre trésorier général ; depuis plus de 15 ans, il fait des demandes de subvention à la Ville. Il manquait un document et nous vous l'aurions fourni. Je vais aller dans votre sens, M. ROLLAND. Notre demande est incomplète, il manque un document. Vous nous demandez de recenser l'ensemble des locaux mis à notre disposition, d'estimer un prix de location et de le faire apparaître dans nos comptes en estimant le coût des fluides et des dépenses d'entretien. En tant que président d'association, d'où sortons-nous ces informations, M. ROLLAND ? Nous ne sommes pas agents de la Ville. Notre demande est effectivement incomplète en la matière, mais nous avons fourni l'ensemble des autres documents demandés. D'ailleurs, il y a une autre erreur sur votre tableau. Nous avons reçu les documents de la demande de subvention le 12 février, pour les remplir au 15 février, avec un formulaire qui a totalement changé par rapport aux années précédentes. Pour avoir discuté avec le président du hand, nous avons rencontré de grosses difficultés pour les remplir. M. ROLLAND, nous sommes bénévoles, nous ne percevons ni indemnités ni salaire à la fin du mois. Vous nous convoquez dans une période où nous avons un contrôle URSSAF. Nous ne sommes pas à votre disposition, nous avons d'autres priorités. Nous avons des réponses à apporter au contrôle URSSAF. M. ROLLAND, vous aurez évidemment les conclusions du contrôle URSSAF et nous prendrons rendez-vous avec vous pour éclaircir les points que vous avez soulevés. D'ailleurs, les réponses à ces points sont mentionnées dans notre demande de subvention. Tout a été dit, M. ROLLAND.

La Ville propose une subvention de 600 000 €, inférieure à ce que nous avons demandé pour nous mettre en conformité avec l'URSSAF. Nous allons communiquer ce montant de subvention à l'inspectrice et nous verrons si nous devons réduire nos activités. Ce sera le résultat de ce contrôle URSSAF et de la baisse de la subvention. Nous allons réduire notre activité et le nombre d'adhérents. Nous allons refuser des Villemomblois qui viennent s'inscrire dans nos sections parce que la Ville ne nous suit pas. Je ne comprends pas quel autre éclaircissement nous pouvons vous apporter, M. ROLLAND. Nous avons échangé, vous et moi, au téléphone, il y a deux jours et je crois vraiment en la sincérité de vos propos, mais je ne vois pas d'autres explications à vous apporter.

38

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce que Guy ROLLAND veut bien s'asseoir ? Je veux bien lui céder la parole, mais que l'on continue à être dans un échange constructif.

ROLLAND Guy : Je vais simplement dire deux choses. Je vais redire ce que j'ai dit tout à l'heure. Ce n'est pas parce que tous les justificatifs sont fournis avec la demande que le dossier est complet. J'étais d'accord que l'on nous transmette les documents avec un certain décalage. Effectivement, nous avons transmis une première série de documents et un questionnaire, que nous avons modifiés, ce qui a été vrai pour toutes les associations. C'est pour cette raison que nous avons accepté d'avoir les documents le 20 et un complément le 25. Le problème n'est pas là.

Dès le 6 mars, nous avons quelques questions supplémentaires, soulevées par la directrice financière et M. VO VAN n'a pas voulu répondre. Je voulais avoir un certain nombre de précisions et je vais vous lire le mail : nombre de salariés permanents, nombre de personnes bénéficiant d'indemnités versées en franchise de cotisations en 2023, hypothèse retenue pour 2024. J'étais en attente d'explications claires. Quelle hypothèse pouvons-nous prendre ? Recettes de subvention, hors subvention communale ? Pourquoi n'y a-t-il aucun scénario au-delà des 40 000 € ? Quel est le nombre de personnes en emploi aidé ? Éclatement du résultat provisoire par section et niveau de la dotation.

On ne m'a pas répondu à ces questions. On aurait pu me répondre au moins aux deux premiers points. Il s'agissait d'échanger sur la vitesse de la bascule. Le président a écrit que la bascule serait progressive. Maintenant, sans une réunion technique pour évoquer, entre les éducateurs, les animateurs, quelle est la



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

contrainte de maintien ou pas de rémunération en franchise de cotisations URSSAF, nous ne pourrions pas progresser. Nous avons bien compris qu'il convient de le faire, mais non pas sur la totalité du personnel. Ce n'est pas vrai. Vous avez le droit à cinq manifestations par mois. C'est un scénario progressif.

Je propose de tenir une réunion avec tous les acteurs concernés, ce que vous avez refusé, dans les meilleurs délais, à Delouvrier, comme nous l'avions fait avec M. PIETRASZEWSKI. Pourquoi ne pouvons-nous pas tenir cette réunion pour étudier concrètement les contraintes légales et administratives ? Ayons au moins un échange. Certaines catégories doivent peut-être basculer, mais non pas la totalité et nous devons l'étudier. Vous nous écrivez que votre volonté est de le faire progressivement et vous mettez un chiffre où la bascule se fait à 100 %. C'est incohérent. Si vous aviez répondu aux deux ou trois premiers points, nous aurions pu échanger sur la manière dont vous y alliez progressivement et nous aurions pu atterrir. Je demande simplement un échange complètement transparent, pour comprendre la problématique, voir quelle est la contrainte réglementaire et à quelle vitesse nous le faisons.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Guy ROLLAND. La parole est à Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Au moment d'aborder ce dossier, je suis triste, pour deux motifs. Premièrement, je voudrais rendre hommage ici ce soir, puisque vous ne l'avez pas fait, à M. Victor PEZZALI, qui est décédé il y a quelques jours, et qui a été, pendant dix ans, président de Villemomble Sports Foot. Je voulais saluer son engagement de bénévolat, pendant ces longues années, et la façon dont il a développé le football à Villemomble, ce qui lui a permis d'atteindre le plus haut niveau, même si les aléas du sport font que cela évolue. Je voulais lui rendre cet hommage.

Mon deuxième motif de tristesse est le suivant. Pour avoir conduit Villemomble Sports et m'en être occupé en tant que maire, vous choisissez cette année olympique, où tout le monde nous parle de sport, où le monde va regarder la France pendant les Jeux olympiques et les Jeux olympiques pour les personnes non valides, pour créer un véritable problème et un véritable risque financier, technique et d'encadrement pour les jeunes et moins jeunes sportifs de Villemomble. Permettez-moi d'être particulièrement triste sur ce sujet.

M. ROLLAND, restez calme. Je n'ai jamais acheté de métal pour des boîtes de vitesse de voiture ou pour le tissu d'habillage de véhicules. Par contre, je connais un peu Villemomble Sports et ce que vous dit Lahoussaine BIYOUCAR est la réalité. Il faut reprendre l'historique. Que s'est-il passé ? À l'époque d'un dénommé TAPIE, beaucoup d'argent circulait dans le sport et notamment dans le sport amateur. Une ministre des Sports, qui est d'ailleurs venue inaugurer la salle Delouvrier, qui s'appelait Mme ALLIOT-MARIE, a dit qu'elle voulait qu'il y ait des traces et des charges sociales quand des personnes sont chargées d'éducation, sauf si un éducateur ou un bénévole participe au déplacement pour un match à l'extérieur, avec une possibilité de cinq fois par mois. Une fourchette avait été donnée, sachant qu'il peut y avoir cinq dimanches par mois. C'est plutôt rare et la plupart du temps, il y a quatre dimanches par mois. M. BIYOUCAR vous a bien rappelé que du fait de la structure omnisports de Villemomble Sports, les cas sont extrêmement différents. Alors que VHB peut avoir six ou sept matchs à l'extérieur chaque week-end, certaines disciplines n'ont parfois pas de sortie de toute l'année. Justifier des déplacements ou des missions d'arbitrage, d'encadrement ou d'accompagnement d'enfants n'est pas possible en fonction des différentes disciplines. Il faut l'avoir à l'esprit.

Nous sommes français, nous sommes gaulois ; la règle concerne l'accompagnement. Tout le monde cherche à faire des économies pour pouvoir accueillir les enfants ou les adultes dans de bonnes conditions. Si je peux me permettre ce double usage, on s'affranchit des franchises et on a tendance à les étendre au-delà de l'épure du texte. Le Gouvernement cherche de l'argent et il mandate les contrôleurs URSSAF, quand il voit des montants relativement importants et les dossiers qui passent dans les communes, pour voir s'il n'y a pas une certaine somme à récupérer.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Sur le débat de savoir quelle est la subvention nécessaire à VS en 2024 pour fonctionner, l'élément, à mon avis, le plus important, comme vous l'avez vécu sur le centre médico-social, est de savoir quel sera le montant du redressement pour l'année 2024. Sans ne faire aucune activité nouvelle, sans transformer les postes qui sont en franchise en CDI, il risque d'y avoir un décaissement assez important, qui peut porter sur les deux à trois dernières années, ce qui peut représenter une somme extrêmement importante. C'est déjà le premier risque. Ensuite, il y a le montant de transformation, pour répondre à l'URSSAF, soit immédiatement, soit progressivement, ce qui est très différent selon les sections et pour continuer à faire fonctionner Villemomble Sports, à iso-effectifs, avec le même nombre d'adhérents. Je pense que le maire-adjoint chargé des sports, qui vient en assemblée générale ou à certaines assemblées de section, a vu, comme vous l'avez dit dans vos propos, une augmentation significative du nombre d'adhérents, ce qui est tant mieux. Pour le respect de la vie en société, pour le respect des règles et pour la santé, il est bien que de plus en plus de jeunes fassent du sport, au sein de VS ou ailleurs. Est-ce que les effectifs ont baissé ou augmenté ? Vous avez plutôt tendance à dire qu'ils ont augmenté, ce qui veut dire encore plus d'encadrement, encore plus de dépenses, encore plus de maillots. Je ne vais pas rentrer dans le catalogue à la Prévert du fonctionnement d'une association. Cela doit déjà donner un cadre. Je peux comprendre votre approche financière qui est de montrer le montant nécessaire au passage de 20 à 40 % de franchisés en CDI, mais il ne faut pas oublier le risque de redressement, qui va coûter, ni l'augmentation des effectifs de Villemomble Sports. Je voudrais bien le connaître.

Pour revenir au Département, j'ai été, pendant 19 ans, conseiller départemental. Nous pourrions faire des comparatifs. Il y a ceux qui sont près du robinet. Des communes de gauche sont ultra-favorisées dans leur vie associative par le Département et il y a celles auxquelles on applique le droit commun. Au sein du Département, si vous n'êtes pas au minimum au niveau National, vous n'avez pas d'aide départementale. La Région veille quant à elle à la formation professionnelle des encadrants. Chacun choisit son critère et c'est le propre de la liberté de gestion de chaque collectivité territoriale. Le Département de la Seine-Saint-Denis contourne assez souvent ces systèmes, pour un certain nombre de villes amies, en donnant un objectif à atteindre. Il ne déroge pas au cadre général, mais trouve des conventions un peu particulières.

40

Je voulais refixer le débat. Dans les prochaines semaines, est-ce que VS arrivera à faire face, avec la subvention que vous proposez, y compris au redressement de l'URSSAF ? Il faut y travailler et se fixer rapidement des échéances. Il faut qu'un engagement soit pris par M. le Maire ou par vous – je ne sais pas qui gère les finances dans cette commune. Si un courrier de l'URSSAF arrive à VS au mois de mai ou au mois de juin indiquant un redressement de 100 000 ou 200 000 € à payer dans les trois semaines ou un mois, quelle solution d'urgence proposez-vous pour redonner du souffle à Villemomble Sports ? M. le Maire ignore la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui sera peut-être dans trois ou quatre mois, voire au mois de septembre. Je suis extrêmement inquiet. Quand vous avez évoqué ce qui vous manquait, j'avais l'impression d'entendre à nouveau les agriculteurs sur leurs barrages disant qu'on n'arrête pas de leur demander des documents pour toucher à peine 1 000 € de subventions. C'est ce que sont devenues les subventions du FNDS. Il faut passer cinq ou six heures à remplir un dossier pour au final, se voir le refuser ou toucher 500 €. C'est devenu complètement kafkaïen. C'est pourquoi le principal support de Villemomble Sports doit rester la commune de Villemomble.

Je voudrais avoir un éclairage : quels sont les engagements ? Puisque nous avons maintenant une sympathique nomenclature budgétaire, qui permet des transferts en urgence, si nécessaire, dans la limite d'un volume précis, est-ce que l'on met de l'argent de côté pour le monde associatif ? On ne va pas le faire juste pour Villemomble Sports, ce qui serait un peu trop ciblé. Est-ce que l'on cantonne un montant (100 000 ou 150 000 €) sur une ligne budgétaire que l'on pourra mobiliser rapidement, si Villemomble Sports est appelé à payer un redressement ? Quant au passage de personnes franchisées en CDI, il dépend de chaque section. Les structures sont complètement différentes. Certains pourront continuer à justifier, dans les années à venir, quelques franchisés. Pour d'autres, le passage doit se faire du jour au lendemain, au vu du



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

fonctionnement de la section. Il faut le connaître de l'intérieur. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je n'ai jamais commandé de l'acier ou de l'aluminium pour une boîte de vitesse ou pour une voiture.

Voilà la proposition que je vous fais. Nous pouvons faire une suspension de séance pour pouvoir discuter de ce sujet sérieux. 5 000 adhérents sont à votre écoute. Ce ne sont pas 20 ou 30 personnes qui sont l'objet de la délibération que nous allons prendre ce soir. Ma proposition est plus que constructive. S'il faut se poser quelques minutes avec les présidents de groupe et les personnes nécessaires de votre côté, je suis à votre disposition.

BLUTEAU Jean-Michel : M. MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : Nous pensons très clairement que ce soir, nous ne devons pas mettre en difficulté le club VS. Quel que soit celui ou celle d'entre vous qui dirige VS, nous ne devons pas mettre en difficulté l'association. Nous aurions aimé que l'élu aux sports nous informe, avant le Conseil, de toutes ces difficultés et que nous ne les découvriions pas ce soir, d'autant plus que nous avons eu une séance il y a un mois environ et que l'on ne nous a rien dit. Nous avons été interpellés seulement quand nous avons reçu la délibération et que les chiffres étaient remplacés par des x. Nous ne devons pas mettre, ce soir, VS, en difficulté. Tous ceux qui sont ou ont été bénévoles, autour de la table ce soir, savent pertinemment ce que signifie cet engagement.

Certains d'entre vous n'ont peut-être jamais eu de contrôle URSSAF, mais nous pouvons comprendre qu'il peut déstabiliser et que les structures soient fragilisées, d'autant plus au vu de la masse salariale importante. Je fais cette proposition ce soir. Le but est pour l'instant de protéger VS, dans l'attente de la réponse de l'URSSAF, du montant qui pourrait être demandé et de l'étalement éventuel qui pourrait être discuté. L'URSSAF sait aussi étaler et diminuer, dans le cas d'un club sportif. Je vous fais la proposition suivante, parce que nous allons devoir voter, à un moment donné. Vous êtes incapable de prendre sérieusement les choses sérieuses, M. le Maire. Cela ne vous intéresse peut-être pas !

41

BLUTEAU Jean-Michel : Je souhaiterais, M. MINETTO, que vous nous disiez exactement quelle est votre position sur le sujet, afin que je puisse conclure ce débat, pour lequel il y a en effet beaucoup d'attentes et sur lequel une décision devra être prise.

MINETTO Jean-Marc : J'espère simplement que les Villemomblois qui nous écoutent verront les différences dans les discours. Nous proposons, en nous appuyant sur ce qui a été dit tout à l'heure, que nous puissions, ce soir, voter la subvention qui est proposée, parce que malheureusement, il faut bien que nous votions quelque chose, et que vous vous engagiez, M. le Maire, à présenter, au prochain Conseil Municipal, une DM, qui sera à zéro ou avec une valeur, et que d'ici là, une réunion officielle puisse se tenir, peut-être avec les présidents de groupe, le club, vous-même et l'URSSAF, pour préciser très clairement la situation. Peut-être serons-nous présents simplement à titre d'auditeurs, mais que les groupes politiques soient représentés et que vous soyez représenté. Suite à cette réunion, lorsque l'URSSAF aura statué, VS aura le temps de se retourner et de nous présenter une proposition.

Nous ne pouvons pas, ce soir, ne pas voter ce que vous nous proposez. Sinon, nous mettons l'ensemble des clubs en difficulté. Nous sommes obligés de le voter, mais nous vous demandons, M. le Maire, l'engagement de présenter une DM. Quand un Maire appelle l'URSSAF, l'URSSAF répond. Quand j'ai eu un contrôle URSSAF, on m'a dit que des élus avaient peut-être demandé que j'aie un contrôle. Les élus et l'URSSAF discutent. Nous vous demandons, M. le Maire, d'intervenir auprès de l'URSSAF, de demander à l'URSSAF de se déplacer et d'avoir rapidement un compte rendu de ce que VS aura à payer. En juillet, nous vous proposons de faire une DM, quand le club aura eu la réponse de l'URSSAF, qu'il aura pu respirer et se poser la question de la manière de faire. Voilà notre proposition. Nous vous demandons, dans l'intérêt des sportifs villemomblois, de vous y engager et de la mettre en place.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais m'attacher à être synthétique et parfaitement clair dans mon propos. Mon propos est celui de la commune, qui doit défendre ses intérêts, qui doit défendre le monde sportif et associatif en général et qui dispose, pour ce faire, d'argent public. Je voudrais saluer les services municipaux, sous la conduite de Guy ROLLAND, pour l'examen de l'ensemble des associations partenaires. Nous avons procédé de la même façon pour chacun, avec les mêmes documents requis et la même maquette à remplir. Nous avons eu le même traitement équitable pour les sept associations conventionnées auxquelles nous attribuons un montant supérieur à 23 000 €, jusqu'à recevoir les présidents. J'ai reçu la présidente de la AACV ; nous avons reçu le président de VHB, les membres de Villemomble Partage, etc.

Nous ne nous sommes pas rencontrés avec Villemomble Sports, ce qui est tout à fait regrettable. Nous avons réussi à échanger par mail, ce qui permet d'avoir des traces écrites, mais nous sommes restés en chien de faïence. Guy ROLLAND et moi-même sommes restés dans nos convictions en nous disant qu'il y avait quand même une mauvaise gestion, qu'il y avait certainement une mauvaise gouvernance, sans aucun doute de la mauvaise foi et malheureusement un mauvais esprit. Je vais vous le détailler.

La mauvaise gestion, tout d'abord. À des moments où je pouvais encore être dans la salle lors des assemblées générales, nous avons découvert qu'il y avait un trou énorme, de près de 70 000 €, à la section football, lors de l'assemblée générale qui abordait les comptes de 2021. Le président de la section, à l'époque, avait considéré qu'on ne lui avait pas alloué le budget dont il avait besoin pour ses prétentions et ses ambitions sportives. Il a quand même dépensé l'argent qu'il considérait nécessaire et en a mis pour 70 000 € de dette à des fournisseurs. Nous l'avons appris au cours d'une assemblée générale où nous ne pouvions traiter que de l'année précédente, alors que le crime avait été commis en 2022.

Mauvaise gestion encore. De notre côté, nous avons regardé le grand livre, les comptes dans le détail et je remercie les services de l'avoir répertorié. Sur les 54 lignes de compte dans le grand livre, 20 101,12 € concernaient des dépenses diverses, avec des montants sans aucun justificatif ou des libelles tels que « ostéopathie manque justificatif », « formation manque justificatif », « achat d'équipements manque justificatif », « cadeau à la clientèle », « voyages et déplacements manque justificatif ». 20 000 €, pour une structure qui est largement subventionnée par de l'argent public ! Je dis mauvaise gestion. « Indemnités et avantages divers » : 7 045 €. « Cotisations organismes fédéraux », sans aucun justificatif : 11 728,73 €. Au total, 40 389,85 € de dépenses ont été trouvées sans aucun justificatif. Je dis mauvaise gestion. Lorsque nous avons échangé avec le président de Villemomble Sports, il m'a dit que la somme n'était pas de 40 000, mais de 31 000 € et que nous ne savions même pas compter ! De quoi me parlait-il ? Du reliquat de factures du foot qui n'est aujourd'hui toujours pas soldé et sur lequel je ne sais pas si un justificatif pourra être fourni.

42

Je dis mauvaise gouvernance. Vous nous soufflez qu'il serait bien de faire un petit comité avec l'adjoint aux Sports, l'adjoint aux Finances, que nous puissions nous rencontrer pour pouvoir trouver des solutions. Vous nous dites que nous avons su le faire ailleurs, que nous apportons notre analyse et notre expertise au CMS par exemple et vous nous demandez de le faire à VS. Nous sommes déjà dotés de sièges au comité directeur de Villemomble Sports. Les statuts de Villemomble Sports confèrent au comité directeur, qui est constitué d'adhérents directs, de tous les présidents de section et de trois représentants du Conseil municipal, de s'occuper de toute affaire concernant Villemomble Sports. Le président de Villemomble Sports m'a indiqué que le comité directeur n'avait été réuni qu'une seule fois l'année passée. Comment voulez-vous que la représentation municipale puisse s'enquérir d'une bonne gestion et de la situation ?

Je dis mauvaise foi parce qu'il faut attendre un contrôle URSSAF pour régulariser la situation. Lahoussaine BIYOUKAR a eu au moins l'honneur de dire, dans l'un de nos échanges, en assemblée générale pour l'année 2021, qu'il faudrait se mettre dans les clous vis-à-vis des cotisations sociales qui sont dues. Cela n'a pas manqué, avec dès l'année suivante, un contrôle URSSAF. Des inspectrices URSSAF sont arrivées en Mairie, le 22 juillet dernier, disant qu'elles avaient rendez-vous avec Villemomble Sports dont le siège social est ici. Je

leur ai donné le portable du trésorier. Le temps que l'on arrive à joindre le trésorier, mon cabinet a échangé avec ces inspectrices qui ont dit qu'elles essayaient de rencontrer Villemomble Sports depuis un certain temps et qu'elles avaient du mal à leur courir après. Je dis mauvaise foi.

Mauvais esprit enfin que de vouloir faire du chantage sur la vénérable institution qu'est Villemomble Sports, fondée en 1921 et sur ses 4 800 adhérents en disant – j'ai les écrits – que si l'on ne donne pas l'argent, on dira que c'est la faute à la Mairie. Quand une mauvaise gestion de cet ordre est constatée, nous estimons qu'il faut réfléchir et c'est ce que nous avons fait avec Guy. Je reçois par ailleurs des représentants d'adhérents qui me disent qu'il n'y a pas eu une assemblée générale du club depuis dix ans, qu'ils ne savent pas ce qui se passe dans ce club, qu'ils voudraient, sinon savoir, à tout le moins aider. Ils sollicitent le président, mais ce dernier n'arrive qu'à faire des vidéos sur internet en disant qu'ils veulent attaquer le club. Sa femme est trésorière !

Vous nous proposez de sortir de ce débat par le haut. Avec l'analyse que nous avons faite, le montant de subvention progresse par rapport à l'année dernière. Il est de 600 000 €. Je vous propose, mes chers collègues, que nous approuvions cette subvention de 600 000 €, mais la porte n'est pas fermée. Le 12 mars, le 13 mars, j'étais disponible. Nous avons proposé un dernier rendez-vous le 27 mars et au dernier moment, on nous a dit que ce n'était pas possible. Dans ces conditions, nous avons proposé le 29. J'ai demandé aux services d'être présents physiquement, à Guy ROLLAND également, qui a une mobilité réduite en ce moment. Nous avons attendu, nous n'avons vu personne. Ce n'est même pas correct. Nous nous sommes consacrés au sujet comme il se doit, peut-être insuffisamment pour certains.

Villemomble Sports nécessite le soutien de la commune, mais non pas aveuglément. Je vais ouvrir le vote sur une subvention de 600 000 €, mais le débat n'est pas terminé. Je veux bien avoir un échange avec l'URSSAF, mais je ne sais pas si nous pouvons influencer les choses. L'URSSAF a une autonomie et une indépendance dans son jugement.

D'autres associations attendent nos subventions et nous les traiterons de la même façon. Nous avons su le faire pour le CMS, qui était dans une situation particulièrement scabreuse et qui s'est retrouvé dans d'énormes difficultés. Dans la même séquence, le CMS a réussi à nous donner tous les documents remplis correctement, avec une gestion remarquable, puisque l'équilibre est pratiquement atteint à fin 2023, alors que l'affaire était bien mal partie.

Mes chers collègues, j'ouvre le vote. La porte est ouverte, vous avez votre réponse. Nous ouvrons le vote. Certains collègues n'ont pas le droit de voter au motif qu'ils siègent au sein de Villemomble Sports : Éric MALLET, Concetta LEFEBVRE et Lahoussaine BIYOUKAR.

Vote

Pour : 30.

MALLET Éric, LEFEBVRE Concetta et BIYOUKAR Lahoussaine n'ont pas pris part au vote.

8. Attribution d'une subvention à l'association Villemomble Handball (VHB), au titre de l'année 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Lahoussaine BIYOUKAR.

BIYOUKAR Lahoussaine : M. le Maire, j'ai demandé la parole pour apporter des réponses à vos remarques. Tout à l'heure, M. MINETTO disait que nos différences politiques ne devaient pas impacter notre association. Il y a deux ans, M. le Maire, vous vous êtes permis d'envoyer un mail à l'ensemble des présidents pour leur



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

dire de se présenter contre moi. Vous avez fait de l'ingérence sur une association, alors qu'elle fonctionnait très bien. Je pense que vous faites un peu de politique avec Villemomble Sports.

Pour répondre aux quelques remarques que vous avez faites, vous étiez au courant du trou de la section du foot. Le président de la section foot a sollicité un rendez-vous auprès de votre cabinet, vous l'avez reçu. Vous étiez parfaitement informé de ce trou, des paiements qu'il n'avait pas effectués auprès de certains fournisseurs. Vous étiez au courant et vous lui avez même demandé d'essayer de se présenter à la prochaine assemblée générale.

S'agissant des dépenses d'ostéopathie, la première équipe de foot fait appel à un ostéopathe, qui est très connu, qui est le fils d'une adjointe qui siège dans cette assemblée. Je ne vois pas où est le problème.

Les cadeaux à la clientèle correspondent à une ligne budgétaire faite ainsi. Pour remercier un bénévole, un président qui a assumé cette fonction pendant plusieurs années, nous pouvons faire un cadeau.

Concernant les voyages et déplacements, au sein de VS, nous peinons déjà à récupérer certains justificatifs après de certaines sections. Tous les présidents ne sont pas assidus dans leurs devoirs en tant que président. Ils sont bénévoles et il est possible que des tickets de caisse se perdent, mais nous faisons une attestation sur l'honneur. Le commissaire aux comptes accepte les attestations sur l'honneur sur ces dépenses.

BLUTEAU Jean-Michel : 40 000 € !

BIYOUKAR Lahoussaine : Concernant la mauvaise gouvernance, M. le Maire, je pense que nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous.

BLUTEAU Jean-Michel : M. BIYOUKAR, nous sommes passés au point suivant.

44

BIYOUKAR Lahoussaine : Oui, mais vous ne m'avez pas donné la parole.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est exact et je pense que je vais vous la couper parce que M. CALMÉJANE veut parler. Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Il est un peu dommage de couper ainsi le débat. Je reviens sur VS, j'espère que je pourrai finir ma phrase. Je n'ai pas de véritable réponse à mes propositions. J'ai juste entendu que la porte restait ouverte, mais cela n'amène pas beaucoup d'engagements. C'est assez regrettable au regard des enjeux du débat qui a eu lieu juste avant.

Concernant VHB, la subvention augmente de 16 %, passant de 185 000 à 215 000 €. Avec l'étude approfondie, détaillée et complète que vous avez certainement pu faire, pouvez-vous nous donner des éléments d'éclairage ?

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Guy ROLLAND pour la réponse.

ROLLAND Guy : Dans un même processus, au-delà des documents reçus par VHB, j'ai eu un échange avec M. ROMOLI pour un certain nombre de compléments. Cet échange a duré plus de 40 minutes et a permis de compléter l'analyse. Sur le fond, la configuration de VHB est différente puisque l'augmentation de l'activité et du volume des adhérents est significative. La masse salariale et la répartition entre franchisés et non franchisés n'évolue pas et l'association reste dans un ratio avec très peu de CDI, mais j'ai bien noté le propos de M. CALMÉJANE disant que les deux associations ne sont pas comparables.

Je tiens à dire que l'analyse que j'ai faite est hors débat du risque de redressement. J'ai simplement noté une incohérence entre l'hypothèse affichée et le chiffre. L'hypothèse affichée est un passage progressif, alors

que le chiffrage est un basculement à 100 %. Suivant où est positionné le curseur, le delta est de 150 000 à 200 000 €. Je souhaite qu'avant la DM, nous ayons un échange transparent et constructif sur les hypothèses.

Concernant VHB, le club est dans une dynamique où il progresse en National et les hypothèses sont qu'il progresse très rapidement. J'ai regardé à quelle vitesse il avait progressé. La subvention était de 185 000 € et l'association demandait à passer à 243 800 €. Nous avons proposé 215 000 € parce que j'ai regardé l'évolution réelle par rapport aux demandes antérieures et en gros, ils font la moitié. Aucun facteur n'est lié à ce que nous venons d'évoquer pour VHB, à savoir à la modification de la structure des rémunérations des éducateurs. Le schéma est donc différent. La trésorerie a beaucoup chuté puisqu'ils ont perdu 70 000 € en 2022 et 30 000 € en 2023. J'ai regardé jusqu'où nous pouvions doser l'effort et je me suis calé à 215 000 €.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup, cher collègue. Nathanaël BANCEL.

BANCEL Nathanaël : Merci beaucoup. Une remarque d'ordre général. Je suis parmi vous depuis trois ans. C'est la deuxième association majeure de la ville qui malheureusement, semble se diriger vers des difficultés.

Nous demandons des documents à chaque fois que l'on vote des subventions ou des avances de subventions puisque dans les conventions signées avec les associations, il leur est demandé, chaque année, de rendre des comptes sur ce qu'elles font. Chaque année, soit nous ne les avons pas, soit il faut se battre pour les avoir. Nous avons échangé quelques mails, M. BLUTEAU et vous m'avez envoyé tous les documents, sauf les sept subventions demandées. Au premier Conseil Municipal, vous m'aviez dit que vous me les transféreriez. Le jour même du Conseil Municipal, à 14 heures pour 17 heures, je reçois un mail disant que tous les documents sont envoyés. Au Conseil Municipal, vous m'expliquez que vous avez tenu votre engagement, que vous m'avez envoyé les documents concernant les associations. Je n'avais pas eu le temps de les regarder. Le lendemain, je les regarde tranquillement et m'aperçois que j'ai tous les documents, sauf pour les sept associations pour lesquelles nous avons voté des subventions.

45

C'est toujours un peu gênant. Je vais défendre personne, je ne connais pas toutes ces histoires, je suis loin. Il est difficile de savoir qui a tort et qui a raison. D'un côté, on a l'impression que l'on découvre des choses et que l'on s'en scandalise. C'est la deuxième fois en trois ans. D'un autre côté, on a l'impression que le suivi est light ou que l'on ne permet pas à l'opposition d'exercer également ce contrôle. D'un côté, le discours appelle à la confiance et de l'autre, il se scandalise sur ce que l'on a découvert. Cela me met un peu mal à l'aise et avec de telles situations, nous pouvons malheureusement tout imaginer. On n'espère pas que demain, une troisième association rencontre de nouveau un problème identique. Nous avons peu d'éléments à nous mettre sous la dent. De mon point de vue, il est compliqué d'avoir un avis. On ne demande aucun document à personne. Le jour où cette personne n'est plus dans la majorité, des scandales sortent. Surprenant !

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais vous répondre tout de suite, tant que nous sommes sur le sujet de VHB, afin que je puisse rebondir sur vos propos avec lesquels je ne suis absolument pas d'accord. En 2021, notre majorité a décidé de lancer des audits sur les associations auxquelles nous attribuions une subvention au-delà de 23 000 €, que ce soient nos amis ou pas. Nous vous avons écouté ; si vous le permettez, je veux pouvoir réagir. Il n'y a pas d'amitié dans la gestion publique ; il nous faut savoir si l'argent public est bien employé.

Que s'est-il passé au CMS Marcel Hanra ? Mme LECOEUR était l'une de mes adjointes et ma main n'a pas tremblé. Nous nous sommes bien souciés que le CMS soit correctement géré. Que nous dit l'audit sur Villemomble Sports ? Qu'il serait nécessaire de faire les choses correctement vis-à-vis des cotisations URSSAF. Nous n'avons jamais dit autre chose, il y a déjà trois ans. Dans le même audit, il est proposé à Villemomble Sports d'opter pour une comptabilité d'engagement. Villemomble Sports s'est plié à ce système. Fin novembre, j'ai reçu un mail disant que le passage en comptabilité d'engagement avait conduit l'association à être en retard pour donner les derniers éléments comptables de l'exercice. J'ai doucement



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

souri parce que c'est nous qui avons demandé la comptabilité d'engagement. En revanche, on nous avait dit qu'il serait peut-être intéressant de fusionner des associations aux activités assez semblables. On nous soufflait de fusionner l'AACV et le club Bergougniou. Il s'est avéré que nous avons pris le sujet, mais c'est plutôt avec le CCAS que l'ancien club Bergougniou s'est associé et permet aujourd'hui de proposer plein d'activités. Dès lors, nous n'attribuons plus une subvention de 33 000 €, ce que je trouve plutôt être de bonne gestion.

Il n'y a pas d'acointance et il y a une bonne gestion des fonds publics. Je salue l'âpreté à la négociation de Guy ROLLAND, pour s'appuyer sur des faits pour pouvoir décider et je pense que vous pouvez le suivre en confiance. Nous sommes en train de parler de Villemomble Handball et je crois que la démonstration a été faite, vous proposant de leur attribuer une somme de 215 000 €. Madame POCHON et nous passerons aux voix.

POCHON Elisabeth : Je pense que je fais partie des plus anciennes, au sein de l'opposition, dans ce Conseil Municipal et il me semble que nous avons toujours dit qu'il était problématique que les élus soient présidents des associations. Notre crédo a toujours été de dire qu'il y avait confusion des genres à faire que les associations soient présidées par des élus. Cela a été la marque de fabrique de l'ère CALMÉJANE et cela a été la vôtre. Quand bien même vous avez démissionné, vous avez conservé ces présidences.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des mauvaises gestions – je pourrais vous rappeler l'Actif jeunes et des tas d'associations sur lesquelles vous ne sortiriez pas glorieux – mais je ne veux pas non plus que vous vous donniez le bon rôle en disant que vous êtes tellement vertueux que vous avez demandé des audits, y compris pour vos camarades. Je pense surtout que vous sentiez le vent du boulet et que vous aviez envie de vous dédouaner. Vous avez commandé des audits, en sacrifiant des personnes, qui le méritaient parce qu'elles n'avaient pas travaillé comme il le fallait. Néanmoins, ne vous donnez pas le bon rôle sur le sujet ! Je le répète bien fort pour que ce soit au compte rendu, pour que les Villemombois qui ne sont pas couchés et ceux qui sont branchés l'entendent bien : vous étiez aux commandes depuis suffisamment longtemps, vous étiez dans le bureau du CMS, Madame SERONDE, qui était trésorière, a démissionné un mois avant l'audit. Ne venez pas nous dire maintenant que vous êtes des petits agneaux qui n'étaient au courant de rien et que vous êtes très vertueux avec l'argent public. Nous sommes les seuls ici à ne pas avoir à nous reprocher une mauvaise gestion, parce que nous n'avons pas été aux commandes et j'espère que nous ferons mieux.

Concernant le handball, je suis très contente que vos relations avec M. ROMOLI soient revenues au beau fixe, parce qu'il me semble me souvenir qu'à un moment donné, vous étiez en conflit au point qu'il n'avait même pas pris un stand à la Saint-Fiacre, tellement il était en colère contre vous ! Les années passent et la situation évolue au gré des petits arrangements. Je suis ravie qu'il ait une bonne subvention. J'aimerais que l'on sorte de ce microcosme. Nous ne savons pas très bien où sont les limites entre les copinages. Beaucoup d'élus sont encore présidents d'associations qui brassent beaucoup d'argent. Ce n'est simplement pas sain.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous êtes juste avant la diffamation. Nous passons aux voix. Le vote est ouvert. Je rappelle que ni M. BIYOUKAR ni M. GERBAUD ne peuvent participer au vote.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 30 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO).



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

M. BIYOUKAR, Président de Villemomble Sports, M. MALLET, Mme LEFEBVRE, membres du Conseil d'administration de Villemomble Sports, ne prennent pas part au vote.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

9. Attribution d'une subvention à l'Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV), au titre de l'année 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Il est proposé une subvention de 150 000 €. Je ne sais pas s'il y a des prises de parole sur le sujet. S'il n'y en a pas, je passe aux voix, sachant que Mme HECK, Mme SERONDE, Mme BLANCO et M. ROLLAND ne prennent pas part au vote. Isabelle HECK me souffle que le travail a été fait à l'AACV et qu'il faut aussi le reconnaître. Changement statutaire, reprise en main des comptes et du fonctionnement, malgré les difficultés. Je salue Isabelle d'ailleurs puisqu'une incongruité faisait que les statuts prévoyaient encore que l'élu à la culture soit forcément président de l'association. Un travail a été fait sur les statuts et sur le fonctionnement de l'association. Je tiens à saluer le travail fourni.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 29 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. LABRO, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL).

Mme HECK Isabelle, Mme SERONDE Françoise, M. ROLLAND Guy, Mme BLANCO Nathalie membres du Conseil d'administration de l'AACV, ne prennent pas part au vote.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

10. Attribution d'une subvention à l'association pour le Développement Economique Entrepreneurial Commercial et de l'Emploi à Villemomble (ADEEV), au titre de l'année 2024

BLUTEAU Jean-Michel : L'association va fêter, cette année, ses 40 ans et œuvre dans le domaine de l'emploi et du développement économique. Il vous est proposé une subvention de 190 000 €. M. CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Dans le rappel historique que vous avez fait de la vie de certaines associations et des audits, je voudrais rappeler que par votre seule décision, vous avez décidé la rupture de la convention qui liait la commune, par l'intermédiaire de son CCAS, au Département, concernant le RSA. En proposant à l'ADEEV de reprendre cette mission, une perte de 100 000 € a été générée sur le budget de la Ville. De même, vous disiez tout à l'heure que l'audit avait montré des interfaces entre l'AACV et le club Bergougniou, mais cela s'est fait avec le CCAS. Le club Bergougniou a été absorbé et vous auriez soi-disant gagné 33 000 €. La subvention du CCAS est passée de 750 000 € à 900 000 € et il nous sera proposé plus d'un million d'euros dans la prochaine délibération. Votre façon de gérer les économies est donc un peu bizarre.

Puisque l'ADEEV a repris le suivi du RSA, il serait bien que nous ayons des informations sur cette mission que vous lui avez confiée et la disparition de la subvention que le Département versait à la commune de Villemomble, comme il la versait à d'autres communes, suite au transfert de compétence de ce dossier particulier du RSA dans nos communes.

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc MINETTO.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

MINETTO Jean-Marc : M. le Maire, vous avez expliqué dit tout à l'heure que l'AACV avait changé sa gouvernance en ne mettant pas un élu à la présidence, comme indiqué dans les statuts. Je ne comprends pas pourquoi vous ne l'avez pas fait à l'ADEEV. Suite à ce qu'a exprimé M. CALMÉJANE, les sommes sont devenues tellement importantes qu'il ne pouvait pas y avoir un élu à la présidence. Nous sommes allés voir les comptes cet après-midi et si je ne me trompe pas, il y a Mme la Secrétaire, M. le Président et quelques commerçants, qui d'ailleurs, disent qu'il est assez compliqué d'avoir les informations. Cette association perçoit de très grosses sommes. Son président a fonction d'élu, même s'il n'est pas adjoint ; Mme PAOLANTONACCI est 1^{ère} adjointe. Cela pose quelques questions. Cela a été fait pour l'AACV ; faites-le donc pour l'ADEEV.

Pour terminer, nous sommes allés voir tout à l'heure ce que faisait l'ADEEV. Je reçois « le Réacteur » tous les mois ; je retrouve la même chose, localement, sur le GIM, auquel je suis adhérent. Nous sommes allés voir les comptes et nous avons vu des événements qui s'étaient passés en 2022 et en 2023 et tout cela reste encore un peu opaque, une fois de plus.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais céder la parole à son président fondateur. Élisabeth POCHON rappelait qu'elle est élue, dans cette enceinte, depuis 1995 ou 2001, M. CALMÉJANE depuis plus longtemps, moi depuis 1995. J'ai toujours entendu, d'où qu'elles viennent, des critiques à l'endroit de l'ADEEV. Il apparaît qu'aujourd'hui, cette association poursuit son activité et a un bilan. Au niveau de Grand Paris Grand Est, nous défendons le fait que nous ayons un développement économique aussi à Villemomble, alors que nous n'avons que 200 commerces, une quarantaine dédiée à l'alimentaire. Nous avons surtout des petites entreprises, nous avons quelques grandes enseignes. Tout ce qui a été obtenu à une certaine époque, tout ce qui se maintient encore aujourd'hui, contre vents et marées et tous les projets portés par l'ADEEV montrent l'utilité de cette association, bien que depuis 40 ans, on essaie de dire qu'elle ne sert à rien. J'en vois l'utilité depuis 30 ans maintenant et celui qui en parle le mieux est François ACQUAVIVA auquel je cède la parole.

48

ACQUAVIVA François : Il n'y a pas d'opacité chez moi, depuis longtemps et depuis toujours. On peut toujours trouver le prétexte de dire qu'il y a opacité quand les personnes sont les mêmes, mais les choses sont bien séparées entre les fonctions d'élus et les fonctions de gestion d'une association. L'économie est gérée par le territoire et je n'ai donc pas la délégation économique, contrairement à ce que vous pouvez penser.

Je vais répondre concernant le RSA. Ce n'est pas tout à fait un transfert qui a été fait. Le PIE a été supprimé, dans la convention avec le Département et comme l'ADEEV était en train de monter en pression vis-à-vis de l'ensemble des personnes qui recherchent un emploi, notamment des personnes qui perçoivent le RSA et que nous recevions, nous ne pouvions pas les laisser en dehors du champ d'intervention. J'ai récupéré, avec mise à disposition, les deux acteurs essentiels qui s'occupaient du RSA et qui s'occupent aujourd'hui de l'emploi. Ce sont deux personnes très compétentes. Avec le transfert de l'ALI, parmi les personnes que nous recevons, environ 50 % sont allocataires du RSA. Nous avons de nombreuses conventions. L'ALI, qui a été récupérée par AUREORE et ASTROLAB, va faire, à partir du mois de mars, une permanence régulière de proximité pour les allocataires du RSA, directement dans les locaux de l'ADEEV, entre un à deux jours par semaine, de façon à ce que les personnes ne doivent pas se rendre à Rosny qui doit récupérer l'ensemble des personnes, et à ce qu'il y ait une activité de proximité.

Chez nous, les choses sont simples. Je n'ai pas à rougir. À la Saint-Fiacre, sur notre stand, nous avons mis notre bilan d'activité. Les gens sont venus, ont pu discuter et ont pu avoir l'ensemble des informations. Celui qui le souhaitait pouvait prendre le bilan d'activité.

Concernant la montée en pression de l'emploi, je citerai juste deux choses. Nous avons, au démarrage, en 2021, 257 passages ; en 2022, 468 passages et cette année, nous sommes à plus de 750 passages. Nous sommes donc en train de monter en pression. Dans le cadre de la Cité de l'emploi, « Créer votre entreprise pour faire votre emploi », nous avons reçu 150 personnes. Cette année, nous avons fait le parcours



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

professionnel et nous avons reçu 550 personnes. Nous n'avions jamais réuni 550 personnes, à Villemomble, sur les thèmes de l'emploi et de l'économie, car tout le monde s'en moque et dit que nous sommes en plein emploi, ce qui est faux. Les personnes sont souvent laissées pour compte. Nous, nous nous en occupons. C'est ma vocation, mon engagement depuis toujours. Nous avons mis en place un certain nombre d'actions pour les personnes qui sont sous les radars, qui ne sont ni inscrits au RSA ni à Pôle Emploi. Nous les recevons dans le cadre des marathons de l'emploi. Après une semaine, nous en avons placé 75 % en 2022 et 80 % en 2023. C'est un travail remarquable de la part de nos équipes.

Nous nous sommes diversifiés. Comme le commerce rencontre des difficultés, notamment en cœur de ville, nous nous sommes mis, pour les remplacer, en forme d'union commerciale. Une personne est désormais en charge de relayer auprès des commerçants l'ensemble de nos activités. Nous essayons de les rassembler dans le club d'entreprise. L'économique et l'emploi forment un ensemble. Si des entreprises de Villemomble adhèrent au club, elles peuvent apporter des offres d'emploi et des offres de formation. Nous venons d'être agréés Qualiopi pour pouvoir faire de la formation. Toutes ces actions ont pour but de continuer à apporter des services à l'ensemble de la population, sans pour autant grever le budget communal. Par la formation, nous espérons pouvoir récupérer un certain nombre de choses. Comme toute entreprise, nous avons besoin aussi de trésorerie. Nous utilisons beaucoup de sous-traitants et d'associations, qui sont partenaires à nos côtés, pour mener l'ensemble de ces actions et pouvoir les payer. Nous recevons des subventions dans d'autres domaines plus larges.

Nous sommes agréés dans de nombreux domaines. Nous sommes reconnus par la Fondation BNP-Paribas qui nous donne quelques subsides parce qu'elle considère que le travail que nous faisons est efficace. Nous sommes agréés par la Fondation l'Oréal, qui considère que le travail que nous faisons est efficace. Nous sommes agréés par les conventions avec l'État et par un certain nombre d'autres partenaires. Nous ne pouvons pas mener toutes ces actions seuls. C'est ma vocation depuis toujours. J'ai créé cette association pour pouvoir faire unité entre l'économique et le social. L'un ne va pas sans l'autre et je suis personnellement engagé dans ce domaine. Ces actions ne sont pas simples. Je remercie les équipes et les bénévoles qui nous aident quotidiennement pour pouvoir faire fonctionner la structure. C'est un combat de tous les jours. Ne serait-ce que d'avoir un agrément de formation Qualiopi et d'être inscrit sur toutes les plateformes qui permettent d'apporter des services complémentaires est très compliqué et est un véritable travail de combattant.

49

Voilà ce que je voulais vous expliquer rapidement et de façon simple. Vous pouvez retrouver tous nos comptes auprès des services.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci à François ACQUAVIVA pour le travail effectué. Je salue la confiance de la majorité municipale qui permet de poursuivre l'œuvre. Nathanaël BANCEL souhaite prendre la parole.

BANCEL Nathanaël : Qui était élu, dans la majorité, en 2017 et en 2018, autour de cette table ? Pouvez-vous lever les mains ?

BLUTEAU Jean-Michel : Où voulez-vous en venir ?

BANCEL Nathanaël : Levez la main, M. BLUTEAU et vous verrez !

BLUTEAU Jean-Michel : Nous ne sommes pas dans un jeu ici ; nous sommes entre gens sérieux.

BANCEL Nathanaël : Tout à fait, nous sommes entre gens sérieux, M. le Maire.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous avez la réponse. Allez-y, amusez-vous !

BANCEL Nathanaël : Non, je ne l'ai pas. Je n'étais pas là et je n'habitais même pas Villemomble. Plus personne n'assume !

BLUTEAU Jean-Michel : Si, tout à fait !

BANCEL Nathanaël : Levez la main alors : Allez-y, jouez le jeu !

BLUTEAU Jean-Michel : À quoi jouez-vous ?

BANCEL Nathanaël : Vous verrez !

BLUTEAU Jean-Michel : Nous passons aux voix. Vote à bulletins secrets. Calmez-vous ! Vous n'aurez pas le micro, ce n'est pas la peine d'hurler dans ces conditions. Faites comme la dernière fois, sortez, prenez un peu l'air et revenez nous voir. Nous ouvrons le scrutin et vous veillez à ce que le vote soit bien à bulletins secrets. Il a été demandé un vote à bulletins secrets par M. MINETTO et il est enregistré de la sorte. Je rappelle que ne participent pas au vote M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme PAOLANTONACCI, Mme SERONDE et Mme LEFEBVRE.

Il est procédé au vote électronique secret – Résultat relevé par l'administration :

Nombre de votants : 34

Suffrages exprimés : 29

Vote « Pour » : 21

Vote « Contre » : 7

Abstentions : 1

MM. ACQUAVIVA, ROLLAND et Mmes PAOLANTONACCI, SERONDE, LEFEBVRE, membres du Conseil d'administration de l'ADEEV, ne prennent pas part au vote.

Par conséquent, le Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés décide d'attribuer une subvention à l'ADEEV, d'un montant de 190 000 euros (cent-quatre-vingt-dix-mille euros), au titre de l'année 2024.

11. Attribution d'une subvention à l'association intercommunale Mission Locale de Gagny/Villemomble/les Pavillons-sous-Bois, au titre de l'année 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

BANCEL Nathanaël : Je vais reprendre ma démonstration. Qui était élu en 2017 et 2018 ? Je n'aurais pas de réponse, personne n'assume. Laissez-moi aller au terme de ma démonstration de l'insincérité. Vous nous demandez de vous faire confiance. Vous étiez élu et le CMS était en perte d'exploitation de 127 000 € en 2017 et de 160 000 € en 2018. Je veux bien que vous l'ayez découvert dans le cadre d'un audit, quand vous avez été élu maire, mais vous étiez dans la majorité et vous ne le saviez pas. À force de ne pas lire les documents, comme M. PRINCE, un jour, on fait « oups » et on découvre des choses. C'est quand même surprenant.

BLUTEAU Jean-Michel : Mes chers collègues, je souhaiterais que l'on puisse parler de la mission locale. Si je ne vois pas de demande de prise de parole, je demande que l'on ouvre le scrutin, s'il vous plaît. Ne peuvent pas prendre part au vote M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND et M. FITAMANT.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour (celles de Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. AVRAMOVIC, Mme Pochon, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme BLANCO) et 7 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, M. BANCEL).

M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, membre de droit, MM ACQUAVIVA, ROLLAND, FITAMANT, membres du collège « élus » de la Mission Locale, ne prennent pas part au vote.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

12. Attribution d'une subvention à l'association Villemomble Partage, au titre de l'année 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Nous proposons une subvention d'un montant de 35 000 €. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je souhaite que nous puissions poursuivre dans le calme. Jean-Marc MINETTO a la parole.

(Brouhaha)

BLUTEAU Jean-Michel : Nous écoutons M. MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : Je voulais parler de Villemomble Partage. Ce matin, lorsque nous sommes allés voir les demandes de subventions, nous avons vu que la proposition de subvention était la même que l'année dernière. Vu la situation particulière, l'augmentation des prix, les membres de Villemomble Partage, dont je ne fais pas partie, assurent que les besoins sont de plus en plus importants. Si vous discutez avec les membres des Restos du Cœur, ils vous diront également que les frigos se vident à une vitesse incroyable. Ce matin, on m'a dit que ces 35 000 € correspondent à ce qu'ils ont demandé et que la Ville ne va donc pas donner plus. Je pense qu'une Ville a la possibilité de dire à une association qu'elle connaît la situation, qu'elle connaît son engagement et qu'elle propose une subvention exceptionnelle pour répondre à des besoins exceptionnels. Je voudrais rendre hommage à ces personnes que l'on ne voit pas obligatoirement, auxquelles la mairie prête un local, que l'on voit le jour où il faut collecter, mais qui réalisent ensuite un travail caché. Un budget est politique et la Ville peut rappeler à une association qu'à situation exceptionnelle, elle a le droit de demander plus que d'habitude.

BLUTEAU Jean-Michel : Je passe la parole à Guy ROLLAND.

ROLLAND Guy : M. MINETTO, nous sommes en phase à 110 %. Je rappelle simplement que nous avons anticipé. M. le Maire et moi-même avons assisté, il y a un peu plus d'un an, à une réunion avec les dirigeants de Villemomble Partage, où ils avaient demandé 27 000 €. Ils nous avaient expliqué qu'ils avaient une incertitude, du côté du Département, sur 8 000 €. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé 35 000 €. Dans leur budget, ils ont remis 8 000 € du Département et ils nous ont dit qu'ils ne nous demandaient pas une subvention supplémentaire parce qu'ils pensent réussir à obtenir ces 8 000 €. Il est bien entendu que nous ferons tout, si elle en a besoin, pour aider cette association.

Nous sommes obligés de fonctionner dans une certaine logique. Nous avons reçu une demande. Vous avez eu le loisir de consulter tous les documents. Ils ont fait l'hypothèse d'obtenir 8 000 € du Département. Je leur ai demandé s'ils avaient une chance raisonnable d'avoir cette subvention et ils m'ont répondu par l'affirmative. S'il s'avère qu'ils rencontrent une difficulté, nous serons prêts à les recevoir et nous regarderons le sujet à nouveau.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup, Guy. Pour reprendre mon expression de tout à l'heure, la porte reste ouverte. C'est entendu. Nous mettons aux voix. À ma connaissance, tout le monde peut participer au scrutin. Aucun élu n'est dans les instances dirigeantes.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

13. Attribution d'une subvention au Centre médico-social Marcel Hanra (CMSMH), au titre de l'année 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Au titre de l'année 2024, il vous est proposé d'allouer au centre médico-social Marcel Hanra un montant de subvention de 200 000 €. Je passe la parole à Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Tout à l'heure, mes chers collègues, quand nous débattions de Villemomble Sports, j'ai entendu les mots de « mauvaise gestion » et de « mauvaise gouvernance ». En reprenant l'historique, de façon beaucoup plus calme que M. BANCEL, je rappellerais que vous avez voté les comptes 2018 en 2019 et après quelques errements et fâcheries en interne, vous vous êtes rendu compte d'une problématique, alors que j'avais déposé plainte vis-à-vis de la gestion du centre médico-social puisqu'en tant que maire, je n'arrivais pas à avoir des éléments. À un moment, ce n'est pas le tout de faire des moulinets en Conseil Municipal, il faut passer à l'action et impliquer les personnes qui sont gestionnaires.

Pour revenir à la subvention, je voudrais rappeler qu'après avoir doublé son montant depuis trois ans, les informations qui circulent concernant le centre médico-social Marcel Hanra sont plus qu'alarmantes. On nous dit qu'il n'y a plus de président, plus de directrice, plus de dentiste. Le centre a perdu, semble-t-il, également un agrément de l'Agence régionale de Santé. Je vais m'arrêter dans la liste de ce qui ne va pas. Je voudrais que le Conseil municipal, mais aussi les Villemomblois, aient une communication claire et nette de l'ensemble des éléments, de l'objet des problèmes au centre médico-social, avant de voter une subvention. S'il y a de réels problèmes, il faut nous les communiquer et voir si le centre médico-social est encore viable, quelles solutions sont envisagées et non pas nous demander simplement de voter 200 000 € de subvention, sans savoir où va ce centre de santé, d'autant que tout le paradoxe de votre politique est d'avoir fait, d'un côté, un effet d'image en disant que vous alliez sauver le centre médico-social et de l'autre, d'avoir favorisé l'implantation d'un cabinet médical multi-offres, à moins de 100 mètres. Je ne comprends pas depuis longtemps où est la cohérence, mais avec vos décisions, j'ai arrêté de chercher. Pouvons-nous avoir des précisions sur le devenir, à quelques semaines, à quelques mois, du centre médico-social, au vu des problèmes que je viens d'évoquer ?

BLUTEAU Jean-Michel : Nous préparons des réponses, mais Jean-Marc MINETTO souhaitait intervenir auparavant.

MINETTO Jean-Marc : Comme nous le disons à chaque fois, ce centre est important pour les Villemomblois. Il est l'histoire de Villemomble et est reconnu d'utilité publique. C'est un legs. D'ailleurs, le terrain était un legs. Il a été déménagé dans une petite structure, mais ce centre est l'histoire de Villemomble. Vous parliez tout à l'heure, M. le Maire, de VS ou l'ADEEV qui fêtait son 40^{ème} anniversaire ; là, nous sommes sur toute autre chose. À l'époque, ce centre accueillait des personnes qui étaient poursuivies par les nazis.

Tout le monde sait autour de la table que le président a démissionné. Je voulais simplement dire ce soir que je lui tire mon chapeau, également à Mme PAGANELLI, à Patricia FITAMANT, à M. ROLLAND, mais essentiellement à Marc MASURE, parce qu'il a eu le courage d'y aller, quand tout le monde « faisait dans son froc » ici, autour de la table, en craignant que s'investir dans ce centre lui retombe dessus. Marc MASURE a eu le courage d'aller redresser le centre Marcel Hanra, avec Patricia, Guy ROLLAND, etc. et il a réussi puisque les derniers résultats étaient presque à l'équilibre. Je ne vais pas rappeler ici ce qui s'est passé, des choses



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

très personnelles par rapport à des personnes qui ont des pathologies, mais ceux qui étaient avant, dont vous, M. le Maire, avaient laissé faire des situations que la nouvelle équipe dirigeante paye maintenant.

On pourrait dire ce soir que la situation est compliquée, qu'il n'y a plus de dirigeant et laisser tomber. On dit « non » ! Continuez à défendre ce centre ; continuez à donner les subventions. Par rapport à d'autres sommes qui ont été dépensées et dont nous avons déjà parlé, cette subvention n'est pas si importante, au regard de la préemption de certains terrains. Continuez à défendre ce centre et ne faites pas semblant, autour de la table, dans la défense du centre Marcel Hanra, parce que certains en ont besoin. Aidez le centre à recruter des médecins. Donnez-lui la possibilité de se montrer au marché de Villemomble. Je sais que cela leur a été refusé. Oui, vous leur avez refusé, Mme PAOLANTONACCI. Nous en discuterons en d'autres lieux et attaquez-moi si j'ai dit une bêtise. Je parle du marché de l'époque, alors que Wiki power a pu l'être. Organisez-vous pour ne pas proposer à M. MASURE un stand à la Saint-Fiacre, la veille pour le lendemain. Arrêtons de faire semblant. Pour une fois, un peu d'intelligence autour de la table ! Bien sûr, M. MASURE n'était pas de votre bord, M. BLUTEAU et vous avez bien sûr fait en sorte qu'il y ait des socialistes dans l'équipe dirigeante. D'ailleurs, l'un était même désigné volontaire pour être trésorier. Si vous le permettez, j'aimerais oublier tout cela. Un peu d'intelligence. On ne fait pas semblant avec cette structure dont les Villemomblois ont besoin. Quand un inspecteur d'Académie dit qu'il n'a que 7 médecins scolaires, en Seine-Saint-Denis, sur les 50 budgétés, il passe des contrats avec des structures locales à 130 000 € la prestation de médecin scolaire. Vous avez cette information, M. le Maire, vous allez au CDEN comme moi et vous rencontrez le DASEN bien plus souvent que moi. Le centre n'était même pas au courant. Jouons le jeu et faisons en sorte de sauver ce centre. Si vous le faisiez au cours de votre mandat, nous pourrions tous nous regarder dans la glace.

BLUTEAU Jean-Michel : Je passe la parole à Pascale PAOLANTONACCI. D'autres collègues voudront peut-être réagir également et je me permettrai de conclure.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci, M. le Maire. M. MINETTO, je ne vous comprends absolument pas. Je suis au conseil d'administration du CMS ; je n'y étais pas avant. L'engagement de la nouvelle gouvernance est total. Vous parlez d'ingérence de la Mairie dans les différentes gouvernances, certains autour de la table le disent. Nous agissons en complète transparence. La volonté est d'avoir un conseil d'administration poly-politique. Nous sommes tous engagés autour de la table. Ensuite, il y a la faisabilité. Vous nous dites que vous n'êtes pas au courant de telle ou telle chose, mais posez-vous les questions aux intéressés ? Vous avez défendu, à bras le corps, comme nous tous ici, Villemomble Partage, mais j'ai été abasourdi de voir sept abstentions pour le vote sur la Mission locale qui agit pour l'insertion et l'emploi des jeunes. C'est un tout. Je ne vous comprends pas. Votre action est purement idéologique et politique. La mission locale concerne l'insertion et l'emploi des jeunes.

Pourquoi ne pas favoriser un CMS et l'installation de médecins libéraux ? Quel est le rapport ? Est-ce que les deux s'opposent ? Est-ce que vous ne voulez que des médecins salariés ? Est-ce que vous ne voulez que des médecins libéraux ?

MINETTO Jean-Marc : Vous les installez à 100 mètres !

PAOLANTONACCI Pascale : Pourquoi pas ? Nous avons bien deux épiceries ou deux barbiers à 100 mètres l'un de l'autre. Quel est le rapport ? Je suis absolument abasourdie.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Guy ROLLAND, pour un autre élément de réponse.

ROLLAND Guy : Merci, M. le Maire. De façon très factuelle, en tant que vice-président du CMS MH, je tiens à dire deux choses. Depuis 2021, nous avons porté, au sein d'une équipe, un bureau, qui ne prend des décisions que lorsque les quatre sont d'accord, avec le président, la trésorière et la secrétaire. Nous l'avons



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

porté à bout de bras. En termes de transparence, cette association provoque un conseil d'administration dès qu'il y a une nouveauté. Nous avons dû en faire six ou sept. Elle donne l'information en temps réel à tous les administrés, dans une transparence totale.

Avec un passif déclaré de 540 000 € et avec plus de 600 000 € de dette, à fin 2021, en l'espace de quatre mois, nous avons résolu le problème lié à la gestion du dentaire qui était un peu particulière. À fin 2022, nous avions un petit résultat et en 2023, nous avons commencé à rembourser un certain nombre de choses. Nous sommes à jour de tout règlement des taxes sur les salaires. Nous avons commencé à rembourser le passif. Certes, nous avons eu quelques imprévus et quelques ennuis, depuis fin 2023, mais nous avons parfaitement fonctionné avec la direction de l'association jusqu'à fin 2023. Il est apparu que la directrice a commis quelques fautes graves qui ont provoqué le déconventionnement, l'arrêt de tous moyens de facturation à partir du 18 janvier. Le bureau a décidé collectivement de la licencier pour faute lourde. Il n'y a pas de débat ; d'ailleurs, tous nos avocats disent que la faute est caractérisée. Nous avons recruté une intérimaire en tant que directrice, avec un profil dentaire, mais elle ne s'intéressait qu'au dentaire et n'a pas voulu s'occuper de l'administratif. Nous nous en sommes séparés au bout d'un mois et nous sommes dans cette configuration puisque le profil du poste est assez particulier et demande une polyvalence de compétences. Nous ne voulons pas faire la même erreur de casting. Nous avons redistribué un peu l'activité et nous tenons avec l'équipe actuelle.

Un dernier point opérationnel auquel je tiens. Il est clair qu'il y a un risque sur la reprise de l'activité dentaire. L'arrêt du conventionnement a duré trois semaines ; l'ARS nous a redonné le conventionnement. Le dentiste est tombé malade, il a une maladie assez grave et nous ne savons pas exactement quand il pourra revenir. Avec le bureau, nous avons déjà commencé à étudier si le centre avait une capacité à survivre sans l'activité dentaire. Nous avons vu qu'avec un certain nombre de dispositifs, il pouvait tenir un certain nombre de mois. Il faut redémarrer une activité dentaire pour recruter une nouvelle directrice ou un nouveau directeur, mais le centre peut fonctionner ainsi pendant un certain nombre de mois. Nous avons étudié le plan hors-sec.

54

Nous sommes dans le concret, partagé entre tous, au jour le jour. Par SMS, j'échange depuis mon domicile avec la trésorière. Nous fonctionnons en équipe. Nous avons tenu parfaitement le contrat jusqu'à fin 2023. Nous avons joué de malchance et nous essayons de tenir. Pour ma part, je ne me défausserais pas sur le sujet.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Guy ROLLAND. Élisabeth POCHON.

POCHON Élisabeth : Mme PAOLANTONACCI, pour votre gouverne, je crois que je suis celle qui a ouvert la première mission locale d'Île-de-France, à Orly-Choisy, dans les années 80. Vous avez raison sur l'idéologie, mais elle n'est pas toujours un mal. Je n'oppose pas la médecine libérale à l'autre médecine, mais pour l'instant, je ne suis pas complètement satisfaite du centre Marcel Hanra. L'équipe a fait tout ce qu'elle pouvait en deux ans et en est au redressement, mais elle a tellement été mangée par les problèmes qu'elle a trouvés, que pour l'instant, le développement n'est pas encore complètement satisfaisant, bien qu'une nouvelle sage-femme et des psychologues soient arrivés. Ils ont eu leur lot de problèmes. Je voulais saluer toute l'équipe et M. MASURE qui n'a pas été loin du burnout au regard du travail demandé. Nous pouvons le remercier. Je ne veux pas opposer les médecines. Chacun a sa place. Le reproche qui est fait envers la médecine libérale concerne le prix du terrain qui leur est vendu, le coût de la démolition pris à la charge et le fait que l'on ne leur impose pas, en échange de ces cadeaux que vous leur faites, d'avoir des horaires qui puissent convenir aux Villemomblois. Le centre de santé est censé faire de la prévention, qui n'est pas très développée au sein de la ville, et surtout, permettre à des personnes de payer un ticket modérateur et de ne pas à avoir à sortir de l'argent. Ce sont deux systèmes très différents. Je suis ravie que la ville accueille des médecins supplémentaires. Je suis moi-même dans la situation des trois-quarts des habitants. Mon médecin est parti à la retraite et je n'ai plus de médecin référent. Cela ne me dérange pas que des médecins s'installent, mais qu'ils payent le juste prix, surtout quand rien n'est donné en face.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

En ce qui concerne le CMS, nous avons des populations qui sont fragilisées. Nous avons parlé des scolaires. Il fut un temps où la ville de Villemomble avait une infirmière par école qui faisait une détection des enfants entre 0 et 6 ans, ce qui n'existe plus. Il y a aujourd'hui une infirmière pour l'ensemble des écoles. On laisse entrer les enfants dans les difficultés et il n'y a plus de détection scolaire. Nous pourrions parler de la médecine du sport. Il y a plein de pistes, à condition que l'on sorte des problèmes de gestion. Nous avons tous fait ce que nous pouvions. Nous avons cassé la tête au Département pour qu'il s'acquitte de ce à quoi il s'était engagé. Nous avons aussi demandé à la Députée de demander au Préfet de prendre sur la réserve parlementaire, qui passe maintenant par la préfecture. Elle s'est acquittée aussi de cette demande. Nous sommes concernés sur le sujet.

Je n'oppose les médecines. Qu'il y ait des médecins libéraux, certes, mais qu'ils payent leur quota. Je ne veux pas qu'on leur fasse des cadeaux, ni sur le terrain ni sur la démolition. C'est mon seul propos. Je préfère que cet argent soit mis dans le centre Marcel Hanra. Vous avez ma position.

BLUTEAU Jean-Michel : À ce stade et juste avant de passer aux voix, j'ai infiniment préféré le propos d'Élisabeth POCHON à l'instant, qui prend de la hauteur vis-à-vis du débat, aux injonctions de Jean-Marc MINETTO qui nous dit que nous n'avons pas été courageux et que nous avons envoyé quelqu'un. Je vous ai encore proposé ce matin, mon cher collègue, que quelqu'un qui vous est proche récupère la présidence. J'ai totalement débranché toute idéologie ou appartenance politique. Le président et la trésorière étaient issus de la liste de M. CALMÉJANE et ont été élus en 2019, avec la majorité de transition. Il y a des représentants de la majorité municipale et vous en faites partie aussi. J'étais prêt à ce que le président soit issu de vos anciens rangs, mais vous me dites que ce n'est pas envisageable. Il faut absolument que nous soutenions le centre médico-social Marcel Hanra.

C'est pourquoi je vous propose que nous passions aux voix pour lui allouer la subvention de 200 000 €. Je rappelle que M. ROLLAND, M. ACQUAVIVA, M. FITAMANT, ainsi que Mme PAOLANTONACCI, Mme HECK et Mme FITAMANT ne prennent pas part au vote.

55

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, M. MALLET, M. GERBAUD, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN)

MM. ROLLAND, ACQUAVIVA, FITAMANT, HADAD et Mmes PAOLANTONACCI, HECK, FITAMANT, membres du Conseil d'administration du CMSMH, ne prennent pas part au vote.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BLUTEAU Jean-Michel : Au passage, je suis à jour de ma cotisation. Elle est passée à 10 €. Avant d'aborder les attributions de subventions aux associations pour moins de 23 000 €, Mme Pascale PAOLANTONACCI.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci, M. le Maire. Le centre Marcel Hanra compte 45 adhérents à 10 € et je rappelle que cette structure peut prendre les dons. Avis aux amateurs ! Qui autour de cette table est adhérent ? Quelques actions de prévention sont faites en fonction des disponibilités et surtout de la gestion.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci.

14. Attribution de subventions d'un montant inférieur à 23K€ attribuées aux associations, au titre de l'année 2024

BLUTEAU Jean-Michel : L'état des subventions qui nous ont été demandées et pour lesquelles nous proposons des montants vous a été joint au dossier. Sont concernées 31 associations locales, qui sont au mieux départementales, ou sinon, toutes municipales, à l'exception de la Société historique du Raincy et du pays d'Aulnoye, les Scouts et Guides de France, qui sont en superstructure et Espoir pour le cancer. Sinon, ce sont des acteurs de la vie associative. Pour l'assistance, je prononce la liste des associations :

- L'Amical des médaillés et décorés du travail : 200 € ;
- L'Arche de Villemomble : 4 000 € ;
- L'Association générale des Familles de Villemomble : 800 € ;
- L'Association régionale de Parents d'Enfants Inadaptés (ARPEI) : 1 500 € ;
- Association Saint Genest de Villemomble (ASGV) : 1 200 € ;
- ATEMI - TAI JITSU : 500 € ;
- Ceux de Verdun : 190 € ;
- Club de Bridge Léon Gamme : 500 € ;
- Club Ferroviaire de Villemomble : 500 € ;
- La Compagnie d'Arc de Villemomble, qui est bicentenaire : 4 000 € ;
- Le Conseil citoyen des Marnaudes : 1 517 € ;
- Les Écrivains Publics : 500 € ;
- En tout K : subvention dite exceptionnelle à hauteur de 720 € ;
- Espace Multi-Associatif des Marnaudes à Villemomble (EMAMV) : 1 500 € ;
- Espoir pour le Cancer : 900 € ;
- Gymnastique Volontaire - Bel Air : 1 200 € ;
- Gymnastique Volontaire - La Forme Pour Tous : 600 € ;
- Le Souvenir Français : 200 € ;
- Les amis du Château : 4 900 € ;
- Les Chœurs de Saint-Louis de Villemomble : 600 € ;
- Les Scouts et Guides de France : 4 000 € ;
- Secouriste français Croix Blanche Plateau d'Avron : 2 000 € ;
- Smart&Strong Kids : 1 280 € ;
- Société d'Entraide du Personnel Communal : 5 500 € ;
- SHVE : 2 500 € ;
- Société historique du Raincy et du pays d'Aulnoye : 800 € ;
- Société Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Sainte-Marthe : 600 € ;
- Société Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Saint-Louis : attribution : 1 300 € ;
- Sports Folies : 3 500 € ;
- UNC : 400 € ;
- Villemomble Sport pour sa section escrime : une subvention exceptionnelle pour l'organisation de son tournoi handisport : 4 000 €.

Je propose que nous ouvrons le débat avec l'ensemble de ces propositions. Élisabeth POCHON.

POCHON Élisabeth : Je voulais juste vous redire ce que nous nous sommes dits ce matin. Nous avons demandé à voir les dossiers de subventions, comme nous le faisons pratiquement depuis le début du mandat et vous nous avez reçus avec M. ROLLAND. Je voulais juste lever l'ambiguïté devant l'ensemble des Conseillers Municipaux puisque nous avons rencontré un problème sur la méthode. Encore une fois, bien qu'étant des idéologues, nous ne sommes pas contre les animaux. Posséder à Villemomble une arche qui permette d'accueillir des animaux n'est pas un problème pour nous. En revanche, la manière dont cela s'est fait nous pose problème. Dès lors qu'il y a dissimulation, il y a doute. Le doute nous saisit et la situation ne semble alors pas nette ni transparente. Le fait que l'initiative vienne de l'une de vos proches n'est pas



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

problématique en soi, mais pourquoi ne pas le dire ? Pourquoi ne pas présenter le projet ? À partir du moment où nous sommes mis devant le fait accompli, que l'on nous fait voter une convention six mois après l'installation et que le nom de la présidente a été changé, cela alimente une sorte de complotisme, si je puis dire, alors qu'il est plus simple de dire les choses très clairement. Je vous engage tous à ne pas fermer les yeux et à tout trouver normal, alors que cela ne l'est pas. Je vous invite tous à être transparent dans la façon dont vous souhaitez mettre les choses en place.

Vous vous mettez toujours en situation de nous faire douter de ce que vous voulez faire parce que tout est caché. Nous n'avons pas eu le droit d'entrer à la journée des agents, au cours de laquelle vous avez remis des médailles, c'est-à-dire une action tout à fait municipale. Parfois, vous cautionnez des choses qui sont inacceptables. Si vous voulez que la fin du mandat soit moins toxique, essayez de changer votre façon de faire. Par exemple, tout à l'heure, quand je vous ai dit que je ne comprenais pas pourquoi vous vous étiez acharné sur le Monsieur qui a acheté 2 boulevard André et qui avait un permis tacite, vous m'avez répondu qu'il avait dépassé le PLU de six étages. J'ai sous les yeux l'arrêté du tribunal administratif de Montreuil : « a retiré le permis de construire à la certain d'un niveau supplémentaire ». Un seul niveau et non pas six étages, comme vous le dites ! C'est écrit ici, Mme PAOLANTONACCI, par le tribunal administratif de Montreuil, deuxième Chambre, 16 février 2023 : « a annulé l'arrêté par lequel le maire de la commune a retiré le permis de construire tacite, relatif à la création d'un niveau supplémentaire » et non pas de quatre. À partir du moment où vous ne dites pas la vérité, où vous transformez la réalité, nous ne pouvons pas vous faire confiance. C'est tout ce que j'avais à dire.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Concernant l'ensemble de ces subventions, il aurait été bien, comme celles qui dépassent les 23 000 €, d'avoir le montant 2023, ce qui aurait permis une comparaison. Nous l'avons sur les autres. Il convenait juste d'ajouter une colonne. Vous l'avez, mais nous ne l'avons pas sur ce document. C'est l'objet de ma demande.

57

Deuxièmement, je pense qu'il va falloir que nous fassions un vote individualisé ou au moins par paquet, parce que quelques subventions posent question.

S'agissant des propos de Mme POCHON, il n'est pas tout de vouloir se cacher ; je rappellerais que le monde de l'internet laisse des traces et que l'on retrouve encore des choses avec une adresse au 11, avenue de Frédy, dans les documents. Vous trouverez qui habite au 11, avenue de Frédy par rapport à ladite association.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous interromps tout de suite parce que je ne comprends pas le sous-entendu. C'est la Ville.

CALMÉJANE Patrice : Que fait la Ville au 11, avenue Frédy ?

BLUTEAU Jean-Michel : Cela appartient à la Ville ; c'est anciennement NOVEBAT.

CALMÉJANE Patrice : Concernant la section escrime de Villemomble Sports, nous avons compris que la subvention exceptionnelle était pour le tournoi handisport. Pourquoi les 720 € sont une subvention exceptionnelle et non pas ordinaire ? Est-ce qu'ils sont alloués pour l'achat de matériels ?

BLUTEAU Jean-Michel : Oui, c'est pour de l'investissement.

CALMÉJANE Patrice : Pour l'Arche, j'espère que M. ROLLAND a eu tous les documents, les prévisionnels, les justifications, etc., d'après le long catalogue évoqué pour Villemomble Sports, même si elle fonctionne pour

la première année. Il faut au moins que nous votions cette subvention à part. Je ne sais pas s'il est proposé d'autres votes séparés, mais sur les 31 subventions, une est au moins à détacher.

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Guy ROLLAND.

ROLLAND Guy : Pour répondre à M. CALMÉJANE, hormis les deux subventions exceptionnelles, les montants sont très proches de ceux accordés l'année précédente. Sur Smart&Strong Kids, les références n'étaient pas claires. Ils demandaient 7 000 €, mais présentaient un bénéfice de 2 000 €. En étudiant le sujet, c'était une manière de baisser les cotisations de leurs adhérents et de nous faire payer. Le montant de 1 280 € est tout à fait cohérent. Sur le reste, je n'ai pas de commentaire spécifique à faire. Dans un ou deux cas, nous n'avons pas donné le montant demandé, mais la subvention est en ligne avec ce que nous avons accordé la fois précédente.

BLUTEAU Jean-Michel : Je remercie les collègues d'être passés nous voir ce matin. Nous avons regardé l'ensemble des pièces pendant deux heures. Je crois que nous étions assez d'accord sur les Chœurs de Saint-Louis de Villemomble, M. MINETTO. Vis-à-vis des 600 € que nous avons retenus, je proposerai à l'assemblée que le montant alloué soit de 1 000 €. Pouvons-nous être d'accord sur ce point ? Je vous passe la parole.

MINETTO Jean-Marc : Nous avons parlé ce matin des Chœurs de Saint-Louis, une association qui anime la ville d'un niveau de qualité très intéressant. Nous avons parlé d'une autre association, M. le Maire, que vient d'évoquer M. ROLLAND et sur laquelle il y avait quelques doutes. Je vous propose également que cette association fasse l'objet d'un vote séparé. M. ROLLAND se posait des questions et quand nous avons regardé le document ce matin, nous nous sommes également posé des questions, avec vous. C'était surprenant. Il pourrait y avoir un deuxième tour où l'association donnera des documents un peu plus précis.

BLUTEAU Jean-Michel : Je propose que nous passions aux votes. Il est nécessaire qu'un vote soit fait pour chacune des associations. Philippe LABRO, notre adjoint aux Sports, veut peut-être prendre la parole. SSK est une association de boxe. Je lui passe la parole.

58

LABRO Philippe : C'est une association qui propose plusieurs types de boxe : boxe thaïlandaise, boxe brésilienne. Elle compte 150 à 160 adhérents. Je n'ai pas suivi le débat et je n'ai pas compris pourquoi vous vouliez baisser la subvention. Je n'ai pas entendu.

BLUTEAU Jean-Michel : Lahoussaine BIYOUKAR souhaite prendre la parole. Je la donnerai ensuite à Guy ROLLAND pour faire avancer le débat entre nous.

BIYOUKAR Lahoussaine : Pour compléter les propos de Philippe LABRO, l'association propose plusieurs disciplines : la boxe, le jiu-jitsu brésilien et non pas la boxe brésilienne, qui n'existe pas, le grappling et le MMA. Elle compte environ 160 adhérents dont 85 % de Villemomblois.

BLUTEAU Jean-Michel : Philippe LABRO une nouvelle fois.

LABRO Philippe : Je comprends mieux le débat qui a eu lieu tout à l'heure hors-micro. Je ne suis pas favorable à baisser cette subvention. Je souhaiterais qu'elle soit laissée à 1 280 €.

BLUTEAU Jean-Michel : Le juge de paix, Guy ROLLAND.

ROLLAND Guy : L'année dernière, nous avons eu le même problème. Cette association demande un montant de subvention X en ayant XX en trésorerie et en résultat. Ils nous ont interrogés sur le remplacement de tatamis et ils demandaient une subvention complémentaire. Ils demandent 7 000 € et ils affichent 2 000 € de bénéfice. Ils ont donc besoin de 5 000 €. Un courrier du président de l'association indique qu'il faut



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

augmenter la subvention communale pour pouvoir baisser les cotisations des adhérents. C'est une manière curieuse de faire. Ils ne les baissent pas d'un peu, mais de 12 000 à 13 000 €. L'année dernière, nous avons rencontré la même problématique, avec la même incertitude et nous avons arbitré à 1 000 €. J'ai regardé l'état des chiffres et nous avons proposé 1 280 €. Sur le fond, une partie est proposée pour le remplacement des tatamis, mais l'association n'a pas besoin de subvention de fonctionnement. S'il faut arbitrer, je ne descendrai pas à 0, mais je descendrai à 1 000 €, voire légèrement en-dessous.

BLUTEAU Jean-Michel : Élisabeth POCHON.

POCHON Élisabeth : Je suis surprise, M. ROLLAND que vous trouviez aberrant que l'association cherche à réduire les cotisations. Si cette nouvelle association a démarré avec des coûts importants d'inscription pour les familles, qu'elle essaie de réduire le prix de l'adhésion pour que davantage d'enfants participent ne m'apparaît pas être un objectif qui ne rentre pas en ligne de compte. Dans certaines associations sportives, les cotisations annuelles sont très chères. Je ne trouve pas que réduire les coûts d'inscription des enfants soit un mauvais objectif.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous propose que nous allouions cette subvention telle qu'elle vous a été proposée, à hauteur de 1 280 €. En revanche, je propose que nous puissions rencontrer une nouvelle fois le Bureau. Je demanderai à Guy ROLLAND et Philippe LABRO de se rendre disponibles pour pouvoir les rencontrer. Comme avec Villemomble Sports, c'est toujours mieux en se parlant. Je vous propose de voter les 1 280 € et nous verrons si nous devons poursuivre.

Nous votons association par association.

Nous commençons par :

L'Amical des médaillés et décorés du travail du 93.

Dossier adopté à l'unanimité.

Arche de Villemomble. Nous ouvrons le scrutin.

Résultat relevé par l'administration : 23 voix pour (celles de Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, M. LABRO, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CEDECAS, M. AVRAMOVIC, Mme MELART, Mme BLANCO, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL) et 9 voix contre (celle de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M CALMEJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR).

M. BLUTEAU Jean-Michel n'a pas participé au vote.

Dossier adopté à la majorité.

Association Générale des Familles de Villemomble

Dossier adopté à l'unanimité.

Association Régionale de Parents d'Enfants Inadaptés (ARPEI)

Dossier adopté à l'unanimité.

Association Saint Genest de Villemomble (ASGV)

Dossier adopté à l'unanimité.

ATEMI - TAI JITSU

Dossier adopté à l'unanimité.

Ceux de Verdun

Dossier adopté à l'unanimité.

Club de Bridge Léon Gamme

Dossier adopté à l'unanimité.

Club Ferroviaire de Villemomble

Dossier adopté à l'unanimité.

Compagnie d'Arc de Villemomble

Dossier adopté à l'unanimité.

Conseil Citoyen des Marnaudes

Dossier adopté à l'unanimité.

Écrivains Publics

Dossier adopté à l'unanimité.

Espace Multi-Associatif des Marnaudes à Villemomble (EMAMV)

*Résultat relevé par l'administration : 33 voix pour, celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme SERONDE, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CEDECIAS, M. AVRAMOVIC, Mme MELART, Mme BLANCO, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMEJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL, Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR.
M. FITAMANT ne prend pas part au vote.*

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Espoir pour le Cancer

Dossier adopté à l'unanimité.

Gymnastique Volontaire - Bel Air

Dossier adopté à l'unanimité.

Gymnastique Volontaire - La Forme Pour Tous

Dossier adopté à l'unanimité.

Le Souvenir Français

Dossier adopté à l'unanimité.

Les amis du Château

Dossier adopté à l'unanimité.

Les Chœurs de Saint-Louis de Villemomble

BLUTEAU Jean-Michel : Nous avons fait un amendement transformant l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement aux Chœurs de Saint-Louis Villemomble, en élevant le montant à 1 000 €.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

*Résultat relevé par l'administration : 33 voix pour, celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CEDECIAS, M. AVRAMOVIC, Mme MELART, Mme BLANCO, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMEJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme Pochon, M. MINETTO, M. BANCEL, Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR.
M. PRINCE ne prend pas part au vote.*

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les Scouts et Guides de France

Dossier adopté à l'unanimité.

Secouriste français Croix Blanche Plateau d'Avron

Dossier adopté à l'unanimité.

Smart&Strong Kids

BLUTEAU Jean-Michel : Nous en avons débattu. Nous arrêtons le montant de 1 280 € et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des échanges que nous aurons avec eux.

Dossier adopté à l'unanimité.

Société d'Entraide du Personnel Communal

Dossier adopté à l'unanimité.

Société d'Horticulture de Villemomble et des Environs (SHVE)

Dossier adopté à l'unanimité.

Société historique du Raincy et du pays d'Aulnoye

Dossier adopté à l'unanimité.

Société Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Sainte-Marthe

Dossier adopté à l'unanimité.

Société Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Saint-Louis

Dossier adopté à l'unanimité.

Sports Folies

Résultat relevé par l'administration : 27 voix pour, celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CEDECIAS, M. AVRAMOVIC, Mme MELART, Mme BLANCO, Mme Pochon, M. BANCEL, Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR et 7 abstentions celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMEJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, M. MINETTO.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Union Nationale des Combattants - UNC/AFN

Dossier adopté à l'unanimité.

En tout K

BLUTEAU Jean-Michel : Il est proposé de leur allouer, de façon exceptionnelle, un montant de 720 €. D'ailleurs, je corrige ce que j'ai dit tout à l'heure. Ce montant de 720 € ne servira pas à l'investissement de matériels, mais à couvrir des frais de déplacement, à l'occasion des championnats de France de Krav Maga.

Dossier adopté à l'unanimité.

Villemomble Sports pour sa section escrime

BLUTEAU Jean-Michel : Il est proposé d'attribuer un montant de 4 000 €, pour une prise en charge dans le cadre du tournoi international handivalide de Villemomble, qui s'est déjà déroulé. Je connais bien l'adjoint aux sports qui avait reçu l'escrime à l'époque et qui avait soumis au maire que Villemomble puisse organiser cette manifestation. Nous pouvons être assez satisfaits qu'elle ait été créée en 2003-2004.

*Résultat relevé par l'administration : 31 voix pour, celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, M. LABRO, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CEDECAS, M. AVRAMOVIC, Mme MELART, Mme BLANCO, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMEJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL, Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE.
M. BIYOUKAR, Président de VS, M. MALLET, Mme LEFEBVRE, membres du Conseil d'administration de Villemomble Sports.*

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous clôturons la séquence d'attribution des subventions aux associations pour des montants de moins de 23 000 €. Je vais passer la parole à Mme la Vice-présidente du CCAS pour aborder plusieurs délibérations, en l'occurrence l'approbation de la convention cadre avec la Commune, l'approbation de la convention de mise à disposition des locaux, la traditionnelle convention d'objectifs et de moyens que nous n'avions pas présentée lors de la séance du 8 mars et enfin, l'attribution de la subvention spécifique au CCAS. Je passe la parole à Françoise SERONDE.

15. Approbation de la convention cadre entre la Ville de Villemomble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

SERONDE Françoise : Mesdames et Messieurs, il m'est donné, ce soir, en séance du Conseil Municipal, de vous présenter cette délibération, dans le cadre du conventionnement entre la Ville et le CCAS. Les points principaux à retenir sont au nombre de trois, à travers les trois conventions entre la Ville et le CCAS.

Le premier concerne la convention cadre entre la Ville et le CCAS. La convention cadre vise à préciser, dans le contexte défini en préambule, les services supports mis à disposition par la Ville au CCAS, ainsi que les relations financières entre la Ville et le CCAS, comprenant les charges de personnel affectées au CCAS et la valorisation des prestations.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-5 du Code de l'Action sociale et des Familles, le CCAS est un établissement public administratif de la ville de Villemomble, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale, sur le champ de la solidarité et de la gérontologie principalement, en liaisons étroite avec les institutions publiques et privées et en collaboration avec d'autres services de la collectivité. Le CCAS constitue donc l'outil privilégié de la Ville pour animer et développer l'action municipale dans le champ social. La commune concourt au fonctionnement quotidien du CCAS, afin d'optimiser la réalisation de ses missions.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Ainsi, pour l'exercice de son fonctionnement quotidien, le CCAS bénéficie de moyens humains, financiers et logistiques, apportés par la Ville, utiles au maintien d'une action sociale. À cet effet, la contractualisation d'une convention cadre est préconisée pour assurer la transparence financière dans le budget du CCAS et de la Ville, par la valorisation chiffrée des moyens permettant, en fin d'année, d'établir un bilan des modalités d'exécution, de définir les modalités de collaboration et d'échange entre la Ville et le CCAS, tant en termes d'objectifs, de moyens et de ressources. La convention cadre est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le deuxième point important est la convention de mise à disposition par la Ville au profit du CCAS.

16. Approbation de la convention de mise à disposition par la Ville au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

SERONDE Française : Afin d'organiser les actions prévues dans le cadre des activités du CCAS, la Ville s'engage à mettre à disposition de celui-ci des locaux, du matériel et du personnel, en fonction des modalités définies dans la présente convention. Les locaux mis à disposition sont :

- pour le service social, quatre bureaux en Mairie, 13 bis rue d'Avron, à Villemomble ;
- le centre social Alain Mimoun, le 1^{er} étage du gymnase Alain Mimoun, 38 bis allée des 2 communes, à Villemomble ;
- le pôle seniors : l'ensemble du bâtiment, 7, avenue Detouche, à Villemomble.

Les locaux sont mis gracieusement à disposition par la Ville au CCAS. Cependant, les dépenses de fluides, comprenant l'électricité, le chauffage et l'eau, seront facturées trimestriellement, au prorata de la surface occupée, sur la base des factures justificatives fournies par la Ville.

Pour le fonctionnement du CCAS, la Ville met également à disposition un local de stockage, ainsi que du matériel et du mobilier dans des locaux. Le matériel du restaurant municipal peut être ponctuellement mis à sa disposition.

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Enfin, le troisième point, non des moindres, est celui relatif à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le CCAS.

17. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) percevant de la Ville une subvention annuelle supérieure à 23 K€, au titre de l'année 2024 et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention

SERONDE Française : La convention d'objectifs et de moyens a pour objet d'identifier les compétences et les missions du CCAS, mais également des orientations politiques et des objectifs stratégiques sociaux. La Ville de Villemomble, dans son action de politique publique, s'appuie sur l'expertise du CCAS pour développer et animer un projet d'action sociale en faveur des habitants, selon les cinq objectifs stratégiques :

- Développer l'action et l'animation sociales de proximité ;
- Favoriser la mixité sociale et l'inclusion sociale ;
- Lutter contre la précarité ;
- Développer l'animation senior et lutter contre l'isolement des seniors à travers la mise en place d'un pôle seniors ;
- Mise en place d'un nouveau centre sociale dans le quartier de Benoni.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Pour mettre en œuvre ces politiques d'action sociale, le Conseil Municipal délibère annuellement sur l'allocation d'une subvention de la commune au CCAS, qui est versée annuellement, sur la base d'un budget prévisionnel, établi par le CCAS et partagé avec la Ville, dans la limite du budget voté par la Ville. Un suivi régulier de l'application de la convention sera assuré par un groupe de travail, composé d'élus et d'agents de la Ville et du CCAS. La présente convention est conclue pour une durée d'un an et prendra effet à la date du rendu exécutoire.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de soumettre aux voix ces trois conventions qui seront également soumises au conseil d'administration du CCAS.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, ma chère collègue. J'ai une demande d'intervention de Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Merci, Mme SERONDE, pour ces explications. Je vois la liste des personnes qui ne doivent pas prendre part au vote, mais contrairement aux associations, le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif de la ville, qui est une obligation. Je ne vois pas pourquoi certains s'excluraient du vote, comme si nous étions membres de l'association, des subsides du CCAS. Nous sommes membres parce que nous sommes désignés, dans le cadre de la loi, avec un système de représentation proportionnelle. Le sujet n'est pas le même que pour le tissu associatif. Je pense que nous pouvons voter.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous étions dans le doute en préparant la séance. Je vous précise que nous allons dans votre sens. Vous souhaitez que nous votions favorablement et nous le ferons de bonne grâce. Vous pouvez reprendre votre propos.

CALMÉJANE Patrice : Concernant la convention d'objectifs et la répartition des charges au pôle senior, ancien club Bergougnou, il occupe la totalité des locaux. Pourquoi conserver une clé de répartition proportionnelle puisqu'il occupe l'ensemble des locaux ? Je ne pense pas que vous accueilliez d'autres personnes dans les locaux.

Plus globalement, je rappelle qu'à mon époque, je faisais payer au CCAS un loyer d'occupation, ce qui permettait, dans le cadre d'un certain nombre de dossiers, de justifier des dépenses pour obtenir des subventions, que ce soit du Département ou de la CAF. Je trouve qu'il est dommage de s'en priver parce que cela permet, dans le montage des dossiers, de justifier des dépenses et d'avoir des subventions plus importantes, même s'il s'agit d'un aller et retour d'argent public entre le CCAS et la commune.

Sur les objectifs du CCAS, tels qu'ils sont définis dans la convention – développer l'action sociale, la mixité sociale et l'inclusion, lutte contre la précarité, seniors et centres sociaux – j'aurais aimé avoir plus de détails que le seul minimum évoqué dans la note. Je rappellerais que malheureusement, le début de l'année 2024 a vu la fin du portage des repas pour les personnes qui ne peuvent pas faire eux-mêmes à manger ou qui n'ont pas d'aidant chez eux. Cela a été acté. Une autre solution, un peu baroque, a été proposée, mais le portage de repas, tel qu'il existait auparavant, a disparu.

Concernant la subvention, il serait peut-être bon que le Conseil Municipal ait quelques détails quant à l'augmentation de 245 000€ entre l'année 2023 et l'année 2024.

BLUTEAU Jean-Michel : Il apparaît que votre intervention porte principalement sur les aspects financiers, tantôt des mises à disposition, tantôt des loyers à faire payer, tantôt du montant de la subvention. Je cède la parole à Guy ROLLAND.

ROLLAND Guy : Pourquoi sommes-nous obligés de refaire ces conventions ? Nous sommes obligés d'avoir des conventions très détaillées pour ne pas avoir de problème avec la caisse de contrôle régionale de la Cour des Comptes. Les précédentes conventions étaient séparées, très limitées, pour Mimoun, pour la Mairie et pour les anciens locaux de Villemomble Insertion. La redevance d'occupation était gratuite. Il restait les surfaces, avec une clé de répartition au mètre carré, et les charges. Il se trouve que ces conventions qui



dataient de 2007 à 2009 ont pris fin dans le courant 2023. Nous avons donc saisi l'occasion d'une mise à plat complète et cohérente.

Je signale que ma délégation ne concerne que la Ville. Il n'empêche que nous avons des échanges avec la gestion du CCAS. Ce montant de 1,255 M€ est une position partagée, après moult échanges et correspond à l'ensemble de l'ambition.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous pouvons même parler d'après négociations.

ROLLAND Guy : Si nous avons écoutés le CCAS, nous serions montés beaucoup plus haut.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous allez voter en conscience. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de voter ces conventions.

Convention cadre entre la Ville de Villemomble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

Convention de mise à disposition par la Ville au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

Convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) percevant de la ville une subvention annuelle supérieure à 23 K€, au titre de l'année 2024 et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

18. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villemomble, au titre de l'année 2024

BLUTEAU Jean-Michel : Il est proposé d'attribuer au CCAS une subvention de 1,2 M€.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

19. Abrogation de la délibération n°13 du 20 octobre 2023 - Confirmation de la cession à SEPIMO, des parcelles sises 39 à 45 avenue de Rosny à Villemomble et cadastrées section AF n°123 et 124, d'une contenance respective de 544 m² et 866 m², soit une surface totale de 1 410 m², fixation du montant des frais de dépollution pris en charge par la commune et nouveau prix de cession arrêté en conséquence

BLUTEAU Jean-Michel : Je passe la parole à Pascale PAOLANTONACCI pour la présentation de ce point.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci, M. le Maire. Nous revoyons cette délibération que nous avons déjà prise lors du Conseil Municipal du 20 octobre 2023. Le 22 novembre 2023, le Groupe SEPIMO et la Commune de Villemomble signaient une promesse de vente portant acquisition des parcelles cadastrées section AF n° 123 et 124, pour un montant de 2, 014 M€ HT. Deux autres promesses de vente ont été parallèlement signées avec SEPIMO, avec les propriétaires des parcelles voisines, la SCI CAROL et la SCP RICHET & ADRIEN. Le 19 décembre 2023, M. CALMÉJANE a formé un recours à l'encontre de la délibération du 20 octobre 2023 sus visée, au motif, selon lui, que la délibération était imprécise quant à la prise en charge financière des travaux



Villemombe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

de dépollution excédant le plafond de 500 000 € pris en charge par le Groupe SEPIMO. On parlera de clauses résolutoires dans la promesse de vente.

Les promesses de vente, signées respectivement entre la SCI CAROL, représentée par les conjoints DUPRAZ, et le groupe SEPIMO, la SCP RICHET & ADRIEN, représentée par Maître ADRIEN, et le groupe SEPIMO, la commune, représentée par son maire en exercice, et le groupe SEPIMO, contiennent une condition suspensive relative aux fondations spéciales et à la pollution, notamment en cas d'un éventuel surcoût des frais de dépollution, estimé initialement à 500 000 €, révélé par devis et/ou rapports.

Le groupe SEPIMO s'est contractuellement engagé à prendre à sa charge exclusive le montant des frais relatifs aux fondations spéciales et à la dépollution, dans la limite toutefois de 500 000 €, sur la totalité de l'emprise foncière. Il est convenu, dans chacune des promesses de vente désignées ci-dessus que, si les frais de dépollution devaient dépasser la somme de 500 000 € HT, pour l'ensemble de l'emprise foncière, les parties convenaient ensemble des suites à donner au projet et remettaient donc le travail sur la table.

Les devis et analyses contradictoires faisant état, s'agissant des frais de fondations spéciales et dépollution précités, d'un montant total de 924 752 € HT, la somme prise en charge par les vendeurs au-delà du plafond de 500 000 €, contractuellement supportée par le groupe SEPIMO, s'élevait ainsi à 424 752 € HT, pour la totalité de l'emprise foncière.

Les parties, réunies le 1^{er} février, puis le 2 mars 2024, SEPIMO consentant à garder à sa charge 124 752 € HT de ce surplus, soit 30 % de ce surplus, afin d'optimiser l'impact du surcoût restant à sa charge, ont décidé de déduire du prix de vente des terrains cédés au groupe SEPIMO les sommes dues au titre des frais de dépollution et de fondation spéciale excédant le plafond précité des 500 000 €, dans le respect du pourcentage foncier de chacun, soit 300 000 €, à répartir au prorata de la surface des terrains cédés (1 410 m² pour la Commune, soit 38 % ; 1 896 m² pour la SCI CAROL, soit 51 % et 404 m² pour la SCP RICHET & ADRIEN, soit 11 %).

Dans ces conditions, le groupe SEPIMO se porte acquéreur des parcelles cadastrées section AF n° 123 et 124, appartenant à la commune de Villemombe, pour un montant de 2,014 M€ HT moins les 114 000 € qui représentent notre proportion foncière, soit une somme totale de 1,9 M€ HT. Des avenants aux promesses de vente citées ci-dessus doivent être signés, afin de fixer les nouveaux montants d'acquisition des parcelles respectives par le groupe SEPIMO, levant définitivement les conditions liées aux surcoûts relatifs, tant aux fondations spéciales et dépollution qu'à la présence d'amiante et de plomb.

Au vu de ce qui précède, il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour :

- Abroger la délibération n° 13 du 20 octobre 2023 ;
- Confirmer la cession au groupe SEPIMO des parcelles cadastrées section AF n° 123 et 124 et l'habilitation donnée à M. le Maire de signer tous documents et actes se rapportant à la cession, ainsi qu'à la mise en œuvre de ce projet ;
- Préciser que le nouveau montant de l'acquisition par le groupe SEPIMO des parcelles cadastrées section AF n° 123 et 124 s'élèvera à la somme de 1,9 M€ HT, pour tenir compte des frais de fondations spéciales et de dépollution excédant le plafond de 500 000 €, contractuellement pris en charge par le groupe SEPIMO ;
- D'autoriser en conséquence M. le Maire à signer l'avenant à la promesse de vente.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette présentation détaillée de la note. Patrice CALMÉJANE a sollicité la parole en premier. Je la lui cède.

CALMÉJANE Patrice : Sur ce dossier, je constate que mes observations étaient fondées et justes, puisque vous êtes obligés de reprendre la délibération, alors que vous m'aviez affirmé avoir fait appel à un conseil pour



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

valider la vente. Lors de mon intervention au Conseil du 20 octobre, j'avais brièvement dénoncé un certain nombre d'incohérences dans le protocole qui était signé avec le groupe SEPIMO. Nous revenons, quelques mois plus tard, sur le dossier, mais je ne suis toujours pas d'accord sur le document, tant sur la forme que sur le fond.

Un promoteur qui découvre qu'à Villemomble, il y a de l'eau à deux mètres et que le sol n'est pas bon, souffre d'un sérieux problème de professionnalisme. C'est le cas sur l'ensemble du territoire de la commune. Pour moi, s'engager dans un tel processus et faire participer le vendeur au paiement d'un certain nombre de frais supplémentaires de dépollution, de fondations spéciales, d'évacuation de terres soi-disant polluées, n'est pas sérieux. Le promoteur prend son risque.

Concernant la pollution, qui représente le montant le plus important, il n'est absolument pas certain qu'elle soit proportionnelle aux surfaces. Les exploitations étaient très différentes. Entre un cabinet de notaire, un contrôle technique, une société de déménagement et une station-service, je pense que les risques de pollution ne sont pas du tout les mêmes.

On nous propose de diminuer le montant de la vente de la Commune de 114 000 €. Je voudrais connaître l'avis du service des Domaines sur ce nouveau protocole puisque l'on fait perdre de l'argent à la Commune de Villemomble dans ce type de transactions. Je ne parlerai même pas de la suite, du permis qui a été délivré quasi en urgence, le 28 février, sachant que les riverains ne sont pas contents du projet qu'il leur est proposé, contrairement aux engagements de dialogue, de discussion et de présentation des grands projets. Je ne parlerai pas non plus des nombreuses incohérences que comporte ce projet. Comme il est permis, j'ai demandé à avoir copie du dossier et de nombreuses questions se posent sur la cohérence du projet. Posez des questions au Territoire concernant la réglementation sur ce type de projet et je pense qu'ils vous répondront que le permis de construire qui a été délivré est hors d'épuration.

Nous voterons contre cette nouvelle délibération et j'attendrai début juin, c'est-à-dire deux mois moins trois jours, avant de redéposer.

BLUTEAU Jean-Michel : Nathanaël BANCEL.

BANCEL Nathanaël : Y a-t-il eu concertation avec les habitants du quartier en amont du projet ? J'ai l'impression que non, mais je me trompe peut-être. Sur l'esprit, l'idée du co-living est une façon de contourner la loi concernant le logement social. Nous aurons le pourcentage de logements sociaux adéquat, mais nous serons largement en-dessous en termes de pourcentage de personnes à l'intérieur. C'est une façon de contourner cette loi. À ce titre, philosophiquement, nous ne pouvons qu'être contre.

S'agissant de la dépollution et des fondations spécifiques, qui a commandité les rapports ? J'imagine que c'est le promoteur. On peut se dire que l'intérêt du promoteur et des entreprises avec lesquelles il a l'habitude de travailler est de surdimensionner les fondations. Les promoteurs ont toujours envie de faire ce qui coûte le plus cher et de surdimensionner un peu les travaux. Vous avez peut-être recruté un AMO pour s'assurer que l'on n'était pas en train de faire de la surqualité. La première question est donc de savoir si nous sommes certains que le chantier n'est pas surestimé.

Deuxièmement, je trouve dommage que l'on fasse voter une délibération le 20 octobre, alors que les rapports sont communiqués les 18 et 20 octobre. Au moment où nous avons voté la délibération, les rapports étaient en Mairie, sur un bureau, quelque part. A minima, vous pouvez dire que vous n'aviez pas les devis et ne connaissiez pas le surcoût, mais vous saviez déjà qu'il y avait de l'eau, que des fondations profondes devraient être faites, comme écrit dans la G2 PRO, et qu'il y avait de la pollution. Vous vous doutiez donc qu'il y aurait des surcoûts. Je trouve dommage que vous ne nous ayez pas dit, le 20 octobre,

que vous aviez les rapports, que vous n'aviez pas eu le temps encore de les analyser, que vous n'aviez pas les devis complémentaires des entreprises, mais que vous vous doutiez d'un risque de surcoûts.

Ensuite, je rejoins la réflexion de M. CALMÉJANE. Quand des collectivités vendent à des promoteurs, est-il usuel qu'elles prennent à leur charge ce type de surcoûts ? Pour un particulier qui achète un terrain, ce n'est pas l'usage. Pour une entreprise, ce n'est pas l'usage non plus. Est-ce l'usage dans une collectivité ? Si tel n'est pas le cas, pourquoi cette fois-ci la commune se permet de faire ainsi ?

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Des éléments de réponse, Pascale PAOLANTONACCI.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci, M. le Maire. Sur les usages d'une promesse de vente avec un promoteur, qu'il s'agisse de particuliers ou de collectivités, sur les trois promesses de vente, trois propriétaires solidaires, nous avons eu la clause résolutoire des 500 000 € de surplus. Sous 500 000 € de suppléments, le promoteur ne revenait pas vers nous ; le prix était ferme et définitif. C'est d'usage, dans les contrats de promotion, que ce soit avec des particuliers ou avec des collectivités. Ensuite, la promesse de vente a été signée. Le rapport, que vous avez en pièce annexe, ne nous a été communiqué qu'au mois de décembre. Il fallait qu'il analyse les différentes études de sols qu'il avait commanditées, notamment G2 PRO, qui sont restées à sa charge. Il a fait ces études de sols et est revenu vers nous, contractuellement, avant le délai limite de décembre. Les frais supplémentaires pour les fondations, le cuvelage, l'évacuation des terres étaient bien prévus et étaient en-deçà des 500 000 €. Le surplus a concerné la qualité des terres qui a été découverte. Il ne s'agit pas de terres normales, mais de remblais. Qui dit remblais dit fondations spéciales. C'est ce que vous avez découvert également à l'école Anne Franck, M. CALMÉJANE. Vous nous aviez fait voter un supplément de 790 000 €. Bref, c'est d'usage dans une promesse de vente. Encore une fois, les trois vendeurs sont solidaires.

Nous nous sommes tous remis autour d'une table, nous avons débattu avec le promoteur puisqu'il n'était pas question de prendre en charge en totalité de supplément, même réparti au prorata de notre emprise foncière. Nous en sommes arrivés à cette conclusion en accord, avec les trois vendeurs solidaires. SEPIMO acceptant de garder à sa charge 124 000 € de plus que les 500 000 €, il restait 300 000 € à se répartir au prorata de notre emprise foncière. Voilà quel a été le déroulement.

68

Concernant l'avis des Domaines, comme je l'avais déjà répondu, ce que vous retrouvez dans le compte rendu du Conseil Municipal en question, il est à 1,020 M€. Vendant à 1,9 M€, nous répondons encore à l'avis des Domaines.

S'agissant de la concertation avec la population, dans une promotion avec trois vendeurs solidaires, l'instruction d'un permis n'appelle pas de concertation. Il n'est pas interdit de le faire, mais ce n'est pas d'usage. Nous ne sommes pas les seuls vendeurs.

Est-ce que j'ai répondu à l'ensemble des questions ? Cette délibération abroge la précédente et elle était obligatoire dès lors que nous modifions la clause résolutoire des 500 000 €. Qu'il y ait recours ou pas, nous aurions dû présenter de nouveau la délibération devant ce Conseil.

BLUTEAU Jean-Michel : Une prise de parole de M. BANCEL.

BANCEL Nathanaël : Je demande un vote à bulletins secrets, s'il vous plaît.

BLUTEAU Jean-Michel : Il convient que l'on approuve le vote à bulletins secrets et il est nécessaire qu'un tiers de l'assemblée représentée l'approuve. Je propose que nous soyons tous d'accord avec la proposition de M. BANCEL pour procéder à un vote à bulletins secrets. Qui est pour un vote à bulletins secrets ? Vote à bulletins secrets. Que l'administration veuille bien paramétrer pour que l'on ne voie pas les votes. Le vote est ouvert. Le scrutin est clos.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

Il est procédé au vote électronique secret – Résultat relevé par l'administration :

Nombre de votants : 34

Suffrages exprimés : 33

Voix « Pour » : 21

Voix « Contre » : 12

Abstentions : 0

Par conséquent, le Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- *ABROGE la délibération n° 13 du 20 octobre 2023.*
- *CONFIRME la cession au groupe SEPIMO des parcelles cadastrées section AF n° 123 et 124 et l'habilitation donnée à Monsieur le Maire de signer tous documents et actes se rapportant à la cession ainsi qu'à la mise en œuvre de ce projet.*

20. Information de Monsieur le Maire sur l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Villemomble

BLUTEAU Jean-Michel : Cette modification n°2 du Plan local d'urbanisme de Villemomble a été approuvée par le Conseil de Territoire puisque ce dernier a récupéré la compétence de l'urbanisme et de l'aménagement. Dès lors, toute modification des Plans locaux d'urbanisme des villes du territoire est instruite et approuvée par l'assemblée délibérante. Nous avons tout de même le droit de vous donner une information sur cette modification n°2. Mes chers collègues, vous avez eu le rapport, qui reprend en grande partie ce qui a été présenté à certains collègues qui siègent au Conseil de Territoire.

L'objet de la modification n°2 est de faire évoluer les dispositions du PLU actuel, celui qui a été approuvé le 28 mars 2017 et modifié le 30 mars 2021, à l'occasion d'une première modification. Cette seconde modification a pour objet de mieux valoriser l'environnement et le patrimoine, d'avoir un meilleur encadrement des évolutions des quartiers d'habitat, de renforcer les dispositions en faveur de la préservation et du développement du commerce et de procéder à divers ajustements du dispositif réglementaire.

69

L'objectif de cette valorisation est surtout :

- de rendre plus robuste notre PLU, notamment en protégeant, dans le règlement, 88 éléments du patrimoine architectural, que l'on appelle patrimoine remarquable au quotidien, 33 kilomètres d'alignement d'arbres et une zone humide dans le parc de la Garenne ;
- d'étendre les zones UBa, UBb et UD en remplacement des secteurs de la zone UA, c'est-à-dire permettre moins de densité sur les zones aux franges du pavillonnaire ;
- de créer une OAP, sur ce que l'on a anciennement appelé le projet de ZAC Guérin, sur la structure commerciale existante et les linéaires de voiries qui se trouvent aux abords ;
- d'introduire, dans le règlement, les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales et à la parcelle, ce qui correspond à l'esprit de la loi ;
- de supprimer ou de modifier cinq emplacements réservés.

La modification d'un PLU requière de savoir si elle a un impact environnemental et d'obtenir un avis de la Mission régionale de l'Autorité environnementale et il s'est avéré que cela n'a pas été nécessaire. Il a été sollicité différentes personnes publiques associées ; certaines ont répondu, ont fait des remarques et quelques demandes. Une enquête publique, organisée par un commissaire enquêteur, s'est déroulée entre le 21 août et le 21 septembre dernier. Un registre d'enquête a été mis à disposition. Le commissaire enquêteur a tenu quatre permanences en mairie, il a reçu 25 visiteurs. Le site internet a été visité 527 fois par plus de 300 visiteurs distincts. 25 contributions ont été déposées sur le registre électronique, 4 sur le registre en Mairie et une a été adressée par courrier au commissaire enquêteur. Les observations et propositions du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

public, pendant l'enquête, ont été retranscrites dans un PV et aucune de ces observations ou propositions n'a conduit à faire évoluer le contenu de la modification que nous avons élaborée avec les services du Territoire.

Le rapport de conclusion a soulevé deux réserves et trois recommandations. La première réserve concerne la constructibilité dans un rayon de 500 mètres aux abords de la gare de la gare RER E le Raincy-Villemomble-Montfermeil. Selon la loi et les injonctions de l'État, il était demandé que la densité d'habitat puisse être plus importante dans ce rayon. L'autre réserve concerne spécifiquement une parcelle, qui est plus sur le Raincy que sur Villemomble, qui est la parcelle de l'ancien commissariat de la Police nationale. Il a été demandé que la modification de zonage ne soit pas retenue, afin que cette parcelle devienne davantage constructible.

Quant aux recommandations du commissaire enquêteur, la première concerne le prolongement de la ligne 11. Je reprends le texte : « Pour information du public, concernant l'emplacement projeté de l'arrêt M11 à Villemomble, publier une note d'information sur le site internet de la commune et dans le journal d'information local, qui relaterait les derniers développements de ce projet, notamment la volonté des élus du Territoire ». Il faut donc que l'on parle du prolongement de la ligne 11 et j'en suis d'accord.

La deuxième recommandation est de prendre l'attache du SAGE Croult Enghien Vieille Mer pour rechercher conjointement les axes de travail visant à promouvoir la désimperméabilisation des sols.

Enfin, la troisième recommandation est d'éditer un guide de lecture à l'attention des propriétaires pour nos fameux biens remarquables.

À l'issue du débat qui s'est déroulé au Conseil de Territoire, fin mars, il y a une quinzaine de jours, il a été retenu de maintenir notre volonté de moins densifier dans un rayon de 500 mètres aux abords de la gare RER, parce que nous constatons une densification qui est de 1 000 mètres autour de la gare. Nous souhaitons que l'on ne puisse pas construire plus haut ou plus dense. C'est un fait. Nous voyons, sur le boulevard de Gaulle, le boulevard Carnot, des constructions à hauteur, mais nous souhaitons continuer à mesurer.

En revanche, nous avons levé la seconde réserve, considérant que cette parcelle pouvait être construite. Nous nous sommes surtout déportés puisque le PLUI reverra l'ensemble du zonage et aller probablement dans un sens ou dans un autre. Dès lors, cette réserve nous concerne moins.

Quant aux recommandations, nous les prenons bien volontiers en compte, que ce soit le prolongement du métro, la nécessité de gérer les eaux de pluie à la parcelle. Je suis par ailleurs le premier volontaire à voir établi un guide de lecture pour magnifier nos demeures remarquables et pouvoir protéger le Villemomble que nous aimons.

Ce rapport reste une information et ne requière pas un vote, ce qui n'empêche pas Nathanaël BANCEL de prendre la parole.

BANCEL Nathanaël : Merci beaucoup, M. le Maire. Vous en avez parlé, mais je vais me permettre de m'en réjouir parce que cela m'importait beaucoup. La poursuite des études pour le prolongement de la ligne 11 à Villemomble est, à mon avis, une très bonne nouvelle. Je remercie le maire du Raincy qui a su rebondir sur une opportunité, voyant votre refus de voir la station à Villemomble. Je trouve que nous ne nous en sortons pas trop mal. Il y a des financements pour les études et je pense qu'il est intéressant que le sujet avance et ne soit pas enterré.

Deux points m'ont un peu surpris. Je note que vous voulez éviter de densifier autour des gares. Tout à l'heure, il a été dit que nous voulions construire des immeubles partout. La caricature est limite ! Nous aimerions densifier et les abords des gares me semblent être un bon endroit de densification parce qu'ils



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

permettent un accès aux transports et une facilité de déplacement. Cela me semble être une bonne idée. Par contre, j'ai vu que vous aviez tout de même une autre proposition pour densifier, non loin de la ZAC Guérin. Je lis : « produire au moins 250 logements, sans dépasser 350 ». Cela m'a fait sourire parce que je vous ai entendu de nombreuses fois râler contre M. CALMÉJANE parce qu'il avait fait des constructions là-bas. Alors que nous sortons tout juste du dossier de la ZAC Guérin, je lis cette proposition dans le PLU. Comprenez que cela me fasse sourire et nous vous demandons une explication. Densifier loin des gares va présenter d'autres contraintes. Les habitants voudront aller au travail en transport et demain, ce ne sera plus au château, mais à la gare RER. Il faudra prévoir des aménagements, des stationnements, des pistes cyclables, il faudra trouver des idées pour répondre aux différentes contraintes. Je n'aurais pas fait ce choix, mais nous sommes d'accord que vous validez, dans le PLU, une volonté de construire 250 logements là où vous avez été assez agressif envers votre prédécesseur.

L'une de vos seules remarques est la suivante, je cite : « Le Maire de Villemomble a demandé que le règlement soit modifié de telle manière que les escaliers extérieurs et les perrons donnant accès à un rez-de-chaussée surélevé, ainsi que certaines terrasses, ne soient pas considérés comme créant des vues sur les propriétés voisines ». Comme c'était votre seule remarque, j'aurais aimé que vous puissiez poser un commentaire sur celle-ci. Je vous remercie.

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Je me suis exprimé en Conseil de Territoire, mais je voudrais redonner l'information à nos collègues du Conseil Municipal. Un constat sur cette révision n°2 du PLU : aucune réunion publique n'a été organisée. Une enquête publique a été organisée à minima puisqu'elle s'est déroulée entre mi-août et mi-septembre, ce qui n'est pas une période très attractive pour que nos concitoyens s'informent sur une modification de PLU. Surtout, il est proposé le non-respect de l'avis des services de l'État concernant la densification. Vous dites que cette proposition est faite dans l'intérêt de protéger, mais comme je l'ai dit en Territoire, je vous souhaite bien du plaisir sur ce dossier. Quand l'État fait des demandes concernant les PLU, il entend qu'elles soient entendues. Si le Territoire aborde ce sujet du logement et de la densification dans le PLUI, je lui souhaite bien du plaisir pour faire accepter son PLUI par les services de M. le Préfet. Nous verrons.

71

Ce dossier est encore une fois mal ficelé et il est possible qu'il tombe avant sa mise en œuvre. Il a été fait, à mon sens, un peu dans la précipitation, à la demande de la Commune de Villemomble et il n'apporte pas d'éléments fondamentaux, si ce n'est cet avis négatif des services de l'État concernant la densification autour des gares. C'est un paradoxe dans le sens où vous avez demandé à déplacer la gare du château vers la gare du RER, mais vous faites un pied-de-nez aux services de l'État, qui auront à montrer la rentabilité ou pas de la prolongation de la ligne entre Rosny Bois Perrier et Noisy-Champs et auxquels vous dites que vous ne voulez pas de la densification. L'État va dire qu'il envisagera la prolongation de la ligne quand vous aurez changé d'avis !

BLUTEAU Jean-Michel : Élisabeth POCHON.

POCHON Élisabeth : Je voudrais juste des explications. On vous voit apparaître comme ayant demandé que le règlement soit modifié, de manière que les escaliers extérieurs et les perrons donnant accès à un rez-de-chaussée surélevé, ainsi que certaines terrasses ne soient pas considérés comme créant des vues sur les propriétés voisines. Quelle était votre intention ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais répondre aux trois interventions qui viennent d'être énoncées. À rebours, notre règlement d'urbanisme prévoit que les vues sur la parcelle voisine puissent être évitées. Dans le cas d'un mur pignon avec une fenêtre, celle-ci doit être soit à zéro et donc occultée, soit à huit mètres. En revanche, cette disposition n'existait pas pour des perrons qui sont susceptibles de donner des vues. Sur un certain nombre de permis de construire, nous avons demandé de mettre un brise-vue, pour le respect de la



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

propriété privée. Il manquait cette disposition. Nous avons donc fait cet addendum pour que ce soit pris en compte.

Vous savez que tout ce qui est excessif est insignifiant. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais TALLEYRAND. Tantôt vous considérez que densifier revient à densifier beaucoup, tantôt que ne pas vouloir densifier signifie ne pas construire du tout. Je vous propose la voie du milieu et je vais vous le dire en chiffres. Les promotions immobilières ont perdu sur notre commune, soit parce qu'il y avait des coups partis de la mandature précédente, soit parce que nous avons approuvé certains programmes et nous en sommes satisfaits, mais en demandant aux promoteurs de faire avec goût, dans une insertion architecturale, pour faire en sorte que les immeubles s'insèrent dans l'architecture de nos secteurs résidentiels. Il y a des coups partis dont nous ne sommes pas forcément fiers parce qu'il va bien falloir que l'on dispose. En 2022, il a été réalisé 273 logements. En revanche, en 2023, il n'a été réalisé que 155 logements. La loi SRU et son article 55 prévoient qu'il faut disposer de 25 % de logements sociaux. Depuis des années, ce ratio est respecté. Si nous avons continué à densifier de la manière d'avant, nous aurions atteint 29 % de logements sociaux. Aller au-delà de ce que demande la loi n'est pas bon pour notre commune. Je veux bien faire les 25 %, ce qui sera le cas, avec les logements restant à produire en 2025 et 2026. Les permis de construire ont déjà été délivrés et nous savons le nombre de logements qui sortiront de terre, en 2025, 140 et 107 en 2026. Je viens de vous faire la démonstration de ce que nous voulons. Nous ne sommes pas contre une évolution normale de notre commune, à 13 kilomètres de la capitale, avec à partir du 6 juin, le prolongement de la ligne 11 déjà à Rosny 2. Les essais à blanc sont en cours et à compter du 6 juin, le métro sera à 10 minutes de chez nous. Le prolongement du RER E jusqu'à la Défense est plutôt sur une perspective à fin mai ou fin juin et il va profondément changer les choses. Cela ne doit pas nous empêcher de construire.

Vous parlez d'un secteur qui serait éloigné de la gare du RER E. Au contraire, il est terriblement proche du métro à Rosny 2. Nous avons déjà fait des démarches auprès d'Île-de-France Mobilités afin que la ligne du 221 puisse être mieux dotée en termes de matériels roulants, que les bus puissent transporter plus de voyageurs. Aujourd'hui, la ligne du 221 compte 7 000 passagers par jour, soit la plus faible de toutes les lignes qui traversent Villemomble. À titre d'exemple, la ligne du 303 compte 17 000 passagers par jour. Nous considérons que la 221, sur le secteur plus à l'ouest de la commune, avec une fréquence plus importante et une capacité plus conséquente, pourra permettre à beaucoup d'habitants du quartier NPNRU jusqu'à la Garenne de rejoindre rapidement Rosny 2, en quelques minutes, en bus, et de bénéficier des efforts que la Région Île-de-France a pu faire en nous dotant de transports supplémentaires.

72

M. BANCEL, voulez-vous laisser parler votre collègue qui a sollicité la parole ? Mme POCHON.

POCHON Élisabeth : J'aimerais que vous arrêtiez de déformer nos propos. Nous voyons peut-être les choses avec un peu de hauteur. Il manque des logements en Île-de-France et nous pensons que chacun doit y concourir. Nous ne demandons pas que seule la ville de Villemomble le fasse, mais qu'elle le fasse un peu. Qu'est-ce que l'on appelle logement social ? Vous devez le savoir, M. le Maire. Une fois que vous avez logé vos proches, il reste moins de logements sociaux pour les autres ! Si vous trouvez qu'il n'est pas possible de loger quelqu'un qui vous est proche ailleurs que dans un logement social, alors que vous disposez de ressources du réseau, c'est bien que le logement des jeunes est compliqué. Une fois que vous êtes logés, les autres peuvent aller voir ailleurs ! Le logement est important, notamment pour les jeunes. On a l'impression que les gens, dans les logements sociaux, sont des monstres, qu'habiter un logement social est être un monstre ! Est-ce que vous vous rendez compte du niveau de salaire des Français et de la part que représente le logement dans le salaire des Français ? Avoir besoin de vivre dans un logement social n'est pas être un monstre ni un cas social, mais avoir le salaire de la majorité des Français.

Nous ne voulons pas construire partout. Nous aimons la ville autant que vous et je pense même que nous sommes capables de faire mieux. Votre goût vous appartient. Vous considérez des choses belles que je trouve moches. Chacun ses goûts ! Vous dessinez la ville, vous estimez que telle maison est remarquable,



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

mais selon vos propres critères. La ville de Villemomble aujourd'hui n'est pas comme il y a 100 ou 50 ans. Elle a évolué et elle évoluera encore, que vous le vouliez ou non. Construire à côté des gares, en imaginant des mobilités différentes, permet aux habitants de ne pas acheter de voiture ou à des jeunes couples de s'installer. Est-ce que vous voulez que votre ville devienne une ville avec une moyenne d'âge de personnes qui peuvent acheter des maisons très chères ? Est-ce que vous ne voulez pas de jeunes, pas d'enfants, pas de crèches ni d'écoles ? Essayons d'avoir une vision, non pas à cinq ou dix ans, mais plus lointaine. Il serait tout à fait possible de faire des logements de qualité dans la Grande-Rue ou l'Avenue d'Outrebon. D'ailleurs, vous nous parlez d'un cœur de ville, mais si vous voulez avoir des commerces qui fonctionnent, il faut qu'ils soient fréquentés par des gens qui achètent. Si personne n'habite auprès des commerces, ils ne pourront pas fonctionner. Je ne comprends pas. Arrêtez de dire aux Villemombois que nous voulons casser leurs maisons ! C'est absolument faux. Mais nous voudrions que des logements soient accessibles à tous. Je ne comprends pas pourquoi les personnes qui sont à Villemomble, qui ont des enfants à Villemomble, qui ont grandi ici et qui sont dans les clubs ne pourraient pas se loger dans notre ville, parce que vous décidez de ne pas construire des logements accessibles aux plus jeunes. Ce n'est pas normal.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous sommes tombés dans la caricature. Je tenais un propos modéré. Oui, je vais dans votre sens, dans le sens des lois, notamment celle que vous avez votée et qui permet de plus densifier la petite couronne parisienne. Vous l'avez votée et vous l'assumez. Nous ne sommes pas en train de déterminer ce qui est beau et ce qui n'est pas beau, ce qui est remarquable et ce qui ne l'est pas. D'ailleurs, sur ce dernier point, nous ne décidons pas ; le répertoire des demeures remarquables a été fait par des associations. A3P, que vous n'aimez pas, mais qui a fait un travail pour répertorier ce patrimoine, et l'Association des Amis de Château de Guy MARTIGNON, ont été facteurs du répertoire, qui permet de conserver notre identité. Je n'aime pas, dans ce que vous nous proposez, que nous puissions perdre notre âme.

La semaine dernière, avec certains de mes collègues, nous avons reçu l'architecte des Bâtiments de France, Mme CHAVANNE, qui vient d'arriver en poste et nous avons parlé de la réfection du campanile de l'église Saint-Louis. Ici, il y a un caractère. Nous avons tous voté tout à l'heure pour la subvention allouée à la Société du Raincy et de l'Aulnoye, dont la vocation est de préserver notre patrimoine, de magnifier notre histoire et de permettre aussi, dans cette Seine-Saint-Denis très urbanisée ou déshumanisée, à des familles d'accéder à un pavillon, à un habitat raisonnable. Cela n'empêche pas qu'il y ait du logement social. M. CALMÉJANE, qui siège au Territoire, a fustigé le fait que nous traitions le projet que le foyer ADOMA afin qu'il cesse d'être le réceptacle de petites chambres de 7 m² pour le transformer en résidence service, ce qui concourra aussi à l'article 55 de la loi SRU.

73

Je crois que cette modification n°2 nous était véritablement utile. Elle nous protégera, tandis que le PLUI n'a pas encore fini d'atterrir. Elle nous protégera tous, dans ce que nous aimons dans Villemomble, ce qui fait que vous y habitez et y restez. Je ne crois pas que vivre à Villemomble soit désagréable. Je termine là parce que vous avez eu une information pleine et entière ; j'en suis ravi. Nous prenons acte.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

21. Multi-accueil Cadet Rousselle - Approbation de la convention d'objectifs et de financement au titre du Fonds de modernisation des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants auprès de la Caisse des Allocations Familiales

FITAMANT Patricia : Cette délibération concerne le multi-accueil Cadet Rousselle, qui est implanté au 10, rue Benoni Eustache. À la suite des travaux réalisés sur la tour, en 2022, des travaux ont été nécessaires au multi-accueil. Nous avons ouvert un dossier d'aide financière auprès de la CAF, sur la base d'un coût prévisionnel de 12 536,22 €. Au titre du fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant, la Caisse d'Allocations Familiales accorde, via une convention d'objectifs et de financement, une subvention à hauteur

de 80 % du montant total des travaux, à la Commune de Villemomble. Il est accordé une aide forfaitaire de 4 800 € par place rénovée tous les cinq ans, dans la limite de 80% des dépenses subventionnables. Nous avons donc utilisé cette subvention. L'objet de cette convention d'objectifs et de financement est de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement du fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant. Ainsi, il est proposé d'approuver la convention d'objectifs et de financement proposé par la CAF, pour permettre à la collectivité de bénéficier d'une aide financière pour la remise en état des locaux, situés au 10, rue Benoni Eustache et la subvention attendue est de 10 029 €.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Patricia. Jean-Marc MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : M. le Maire, je veux juste reprendre le terme que vous avez employé tout à l'heure : « il faut nous protéger ». Je me souviens de la première fois où vous avez été conseiller général, à l'époque où M. CALMÉJANE vous avait laissé sa place, vous aviez distribué un tract qui disait : « Il faut protéger Villemomble du restant de la Seine-Saint-Denis ». Je pense que vous avez dû le garder dans vos archives. Est-ce que vous vous rendez compte que vous continuez à avoir besoin d'être protégé des autres ? Imaginez habiter dans une ville où vous avez besoin d'être protégé des autres, protégé des gens qui pourraient y habiter, des jeunes qui pourraient aller à l'école avec vos enfants. Ce mot m'attriste et me fait peur. Avez-vous vraiment besoin d'être protégé, M. le Maire ?

BLUTEAU Jean-Michel : Nous aborderons tout à l'heure des sujets relatifs à la sécurité ; nous pourrions en parler. Y a-t-il des interventions sur le sujet présenté par notre collègue ? Non. Nous pouvons donc procéder au vote.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 33 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 1 voix contre (celle de Mme Pochon).

Dossier adopté à la majorité.

22. Présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2023

BLUTEAU Jean-Michel : La DSU a été créée en 1991, elle constitue l'une des trois dotations de péréquation, reversés par l'État aux communes en difficulté. Elle bénéficie aux Villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ensemble des charges auxquelles elles sont confrontées. Conformément aux dispositions, un rapport annuel est établi. Il retrace le financement des actions menées dans le cadre des dispositifs de développement de quartiers et de requalification urbaine. Nous concernant, en 2023, nous avons perçu 585 008 € contre 556 675 € l'année précédente. Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport. J'ai une demande de parole de Nathanaël BANCEL.

BANCEL Nathanaël : Le rapport ne tient que sur une page. Je lis les premières lignes : « *La Mission locale intercommunale, antenne de Villemomble, a pour vocation l'accueil des jeunes villemomblois de 16 à 25 ans non scolarisés afin de les orienter et les accompagner dans leurs démarches liées à l'emploi, à la formation, à la santé, au logement, au budget et à la mobilité internationale. La subvention communale allouée à l'association au titre de l'année 2023 est de 60 000 €* ». Voilà le rapport sur la Mission locale. Avec des rapports aussi light, nous découvrons forcément des surprises.

BLUTEAU Jean-Michel : Ce n'est pas très gentil pour celui qui l'a écrit. Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Ces deux rapports sont des figures imposées, que ce soit la DSU ou le fonds de solidarité de la Région Île-de-France. À la lecture des deux rapports succincts qu'à évoqués M. BANCEL, vous justifiez les dépenses pour la DSU et le FSRIF en utilisant deux fois des dépenses pour le CCAS, le centre médico-social ou l'ADEEV. Vous auriez pu au moins élargir le spectre à d'autres domaines, le domaine sportif par exemple ou le secteur social, plutôt que d'utiliser les mêmes dépenses sur deux dossiers différents, pour justifier l'utilisation de ces fonds.

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres interventions ? Il nous est proposé de prendre acte des deux rapports à la suite. M. BANCEL.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

23. Présentation du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2023

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres interventions ? M. BANCEL.

BANCEL Nathanaël : Vous vantez la politique tarifaire communale, avec l'application des quotients familiaux. En réalité, vous n'avez pas le choix puisque les partenaires et la CAF vous l'imposent. Ce n'est pas une volonté de la Ville, mais pour percevoir de l'argent de la CAF, il faut le faire. Le Conservatoire en est la preuve. Il faut rendre à César ce qui est à César.

Concernant la culture et l'animation de la vie locale, le rapport est le suivant : « *La commune en 2023 a pu proposer une programmation culturelle riche et de qualité (expositions, concerts, ateliers, spectacles, cinéma en plein air, jumelage etc.). Les tarifs très attractifs rendant ainsi la culture accessible au plus grand nombre* ».

BLUTEAU Jean-Michel : Nous prenons acte de ces deux rapports.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

24. Fixation d'un tarif pour l'achat d'un livre de prix de fin d'année aux enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune, au titre de l'année 2023-2024

BLUTEAU Jean-Michel : Il vous est proposé de fixer un prix moyen de 9,40 €, sans augmentation par rapport à l'année dernière. Pas de prise de parole ? Le rapport est soumis aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

25. Actualisation des modalités de versement des attributions de récompense aux Villemomblois qui ont obtenu une mention "Très bien", "Bien" ou "Assez bien" au baccalauréat

BLUTEAU Jean-Michel : Il vous est proposé de reprendre la délibération qui jusqu'alors, était limitée dans le temps, alors que d'une année sur l'autre, les dates du Bac restent toujours les mêmes, à quelques jours près. Pour l'instruction des dossiers, nous nous donnons la liberté de pouvoir fixer, chaque année, le sujet dans une décision, sans une délibération. Élisabeth POCHON.

POCHON Élisabeth : Vous connaissez notre point de vue sur la question. Je trouve que les sommes sont beaucoup trop importantes, au vu des subventions que nous venons de voter. J'aurais préféré voir passer beaucoup plus d'aides et de soutiens à des jeunes qui ont des projets. Je vous rappelle aussi que nous avons



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

voté, il y a 18 mois, un vœu qui prévoyait que la Ville puisse organiser une soirée pour l'ensemble des diplômés de la ville et non pas seulement les bacheliers. Je sais, de source sûre, que la soirée des bacheliers a été dispendieuse et a été un vrai fiasco en termes de participation. Des sommes importantes ont été injectées, pour une participation très faible. Ceux à qui vous donner beaucoup d'argent n'ont pas manifesté un grand respect pour la Ville. Nous pourrions peut-être sortir un jour de cette idée du mérite, qui n'est souvent pas tout à fait du mérite ou pas tel que nous pouvons l'entendre. Vous ne voulez pas entendre, par idéologie, qu'il y a parfois du mérite chez certains qui n'ont pas la mention « très bien », mais qui arrivent déjà là où ils sont. Il vous sera peut-être demandé la CSP de départ et la réussite à l'arrivée. Vous verriez que votre notion de mérite n'est pas tout à fait celle à laquelle nous pouvons penser dans le mérite républicain, en tout cas tel que je le pense, moi qui ai travaillé avec des enfants. Je voudrais vous rappeler l'engagement qui a été pris, par un vote à l'unanimité, pour une soirée de l'ensemble des diplômés de la ville. Puisque nous parlons de cohésion sociale, de mixité et du rapprochement des populations, il serait bien d'y penser. Je voterai contre cette attribution qui est absolument excessive.

BLUTEAU Jean-Michel : Cette fin de séance montre vraiment un clivage entre nous, si tant est qu'il n'était pas su et connu auparavant. Que ce soit sur la ville que nous souhaitons, son urbanisme et sa façon d'y vivre ou que ce soit sur la conception du mérite, je ne suis absolument pas d'accord avec vous. Je crois qu'il faut saluer le mérite d'une personne qui fait des efforts et qui travaille plutôt que de niveler par le bas en faisant une sorte d'équité étrange où tout le monde serait au même niveau.

Je ne vous redonnerai pas la parole puisque je vais clore le sujet. Autant avec le groupe de M. CALMÉJANE, idéologiquement, nous ne voyons pas très bien les différences et nous nous chicanons uniquement sur la virgule ou sur le chiffre. Vous n'avez pas la parole. Idéologiquement, nous sommes complètement opposés, Mme POCHON ; nous n'avons pas du tout le même projet pour Villemomble et cela me va très bien.

Il est nécessaire que nous nous exprimions par le vote. Le scrutin est ouvert.

76

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 31 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 3 voix contre (celles de Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL).

Dossier adopté à la majorité.

26. Avis du Conseil Municipal sur la motion de soutien au plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis, proposée par le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes

BLUTEAU Jean-Michel : Je propose à Mme POCHON de présenter la dernière délibération de l'ordre du jour du Conseil Municipal, c'est-à-dire l'avis du Conseil Municipal sur la motion de soutien au plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis.

POCHON Élisabeth : Vous connaissez la mobilisation actuelle des personnels et des parents d'élèves pour que l'école publique de la République reçoive, en Seine-Saint-Denis, des moyens qui lui permettent de faire réussir les élèves. Aujourd'hui, un élève dit : « je veux une maîtresse tous les jours », pour parler des remplacements ; un autre dit : « J'aimerais bien avoir un AESH ». Ils aimeraient avoir des moyens supplémentaires qui permettent aux enfants de Seine-Saint-Denis, dans l'école de la République, de bénéficier des mêmes moyens que ceux qui sont parfois nécessaires. Nous pourrions reparler de la nécessité de donner à chacun les mêmes moyens et de donner parfois plus à ceux qui en ont besoin.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

La motion est définie ainsi : « Face à un manque récurrent d'enseignants, un manque d'accompagnants d'élèves en situation de handicap et la dégradation du bâti scolaire – notre ville n'est pas spécialement concernée, mais cette motion concerne l'ensemble de la Seine-Saint-Denis – depuis des semaines, parents d'élèves et enseignants, du 1^{er} comme du 2nd degrés, réclament un plan d'urgence pour l'éducation pour tout le 93. Douze maires de Seine-Saint-Denis ont déjà mis en demeure l'État de déclencher un plan d'urgence, car il y a rupture d'égalité pour les élèves de Seine-Saint-Denis. (Je pense que c'est incontestable).

Nous proposons donc aux membres du Conseil Municipal de Villemomble de voter une motion, afin de mettre en demeure le directeur académique des services de l'Éducation nationale d'initier un plan d'urgence pour l'éducation dans le département ».

À l'exemple des élus de Gagny, qui l'ont votée à l'unanimité mardi, lors du Conseil Municipal, nous souhaitons que cette motion soit également votée par les élus de Villemomble. Nous serions alors la deuxième ville de notre territoire à voter, afin de mobiliser en cascade toutes les autres villes du territoire Grand Paris Grand Est, qui prendraient part à cette motion de soutien des parents, des enseignants et des élèves de la Seine-Saint-Denis'.

BLUTEAU Jean-Michel : Sans vouloir reprendre vos propos, ma chère collègue, je crois que Rosny-Sous-Bois l'a votée aussi, hier, de la même façon, mais nous acceptons volontiers la médaille de bronze. Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Concernant cette proposition de nos collègues, en tant que maire, à l'époque, j'avais été auditionné par M. CORNUT-GENTILLE, à ma demande, dans le cadre du rapport sur le plan de rattrapage du 93 qui ne concernait pas que l'Éducation nationale, mais aussi la justice, la police, etc. J'avais déjà, à l'époque, insisté sur les différences criantes existantes par rapport à certains départements. Je pourrais donc être favorable, au nom de mon groupe, à cette proposition, même si le terme de « mettre en demeure » me semble un peu fort. Notre jeunesse, dans le 93, mérite mieux que les moyens qui leur sont pour l'instant donnés pour leur avenir.

77

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je sou mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité.

BLUTEAU Jean-Michel : Cette motion a été votée à l'unanimité.

Questions orales

BLUTEAU Jean-Michel : Nous passons à la séquence des questions orales que vous nous avez envoyées dans les temps. Françoise BERGOUIGNOU.

BERGOUIGNOU Françoise : Le vendredi 12 janvier, la Ville avait organisé une réunion qui accueillait différents acteurs de la vie scolaire (inspection académique, chefs d'établissements scolaires, représentants des conseils de quartier) avec des représentants de l'État, à savoir policiers et responsables de la coordination de la sécurité routière à la Préfecture de Seine-Saint-Denis. L'objet était de proposer des ateliers de prévention, au sein des établissements scolaires, organisés par des professionnels de la sécurité : ateliers sécurité routière destinés aux jeunes élèves jusqu'au CM2 et ateliers addictions, essentiellement destinés aux collégiens et lycéens. Déjà expérimentés par la précédente équipe municipale, dirigée par Patrice CALMÉJANE, la dernière intervention date de l'année scolaire 2019-2020 et avait été mise en sommeil en raison du Covid. Toutefois, si chaque chef d'établissement était très favorable à ces séances, il semblait difficile de réaliser nombre

d'ateliers d'ici la fin de l'année scolaire, en raison des agendas des uns et des autres. À trois mois de la fin de l'année scolaire, avez-vous un retour de ce qui a pu être fait ou programmé ?

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Je cède la parole à Riad MAHMOUD pour la réponse.

MAHMOUD Riad : Merci, chère collègue, pour cette question des plus pertinentes. Comme vous avez pu le constater, nous portons une très grande attention à la sécurité et à la prévention routière. Dès notre arrivée, en 2020, nous avons immédiatement collaboré avec les services de la Préfecture. Cela nous a permis d'obtenir leur soutien pour les travaux d'aménagement sur la rue de Neuilly, l'obtention d'un radar mobile, puis deux radars tourelles, qui obligent désormais les automobilistes au respect de la vitesse sur l'axe principal de notre commune. Avec la Préfecture, nous avons également obtenu le financement d'une action de prévention, avec le permis piéton, sur l'ensemble des écoles primaires, en 2021.

La réunion du 12 janvier avait pour objectif de créer un lien entre les directeurs d'écoles primaires, les chefs d'établissement des collèges et lycées de notre commune avec les services de prévention routière de la Préfecture. Les responsables de nos établissements scolaires sont désormais autonomes. Ils peuvent échanger directement avec les services de la Préfecture pour organiser des actions de prévention au sein de leurs écoles.

Pour répondre à votre question, les directeurs d'écoles ont répondu. Des actions de sensibilisation à la sécurité routière ont débuté depuis le début du mois de mars et se poursuivent dans les écoles primaires. Concernant les collèges et lycées, l'initiative a été laissée entre les mains des chefs d'établissement. Il me semble que ces actions ne débiteront qu'à la rentrée de septembre. En parallèle, nous menons diverses campagnes de sensibilisation, notamment sur l'utilisation de la trottinette en ville. Ces actions sont menées par les conseillers de quartier. Des opérations de tractage seront organisées à la rentrée des vacances de Pâques, aux abords des établissements, pour rappeler l'importance d'utiliser la trottinette en toute sécurité. Par ailleurs, un stand de la sécurité routière de la Préfecture sera présent lors de la Saint-Fiacre. Nous partageons cet objectif commun d'une meilleure sécurité pour tous. Je vous remercie.

78

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup. Françoise BERGOUGNIOU.

BERGOUGNIOU Françoise : Merci pour votre réponse. Néanmoins, ne serait-il pas intéressant de prévoir de telles réunions au mois d'octobre, une fois que la rentrée a été faite ? Je remercie d'ailleurs M. MAHMOUD qui m'a invitée à cette fameuse réunion. Les uns et les autres ont attiré l'attention sur le fait qu'ils avaient, d'ici la fin de l'année, déjà un programme très chargé. Est-ce que nous ne pourrions pas le faire en amont ? Pour rejoindre le problème récurrent des trottinettes, vous avez cité la rue de Neuilly et je suis bien placée pour les compter et les voir passer tous les jours. Outre le fait qu'ils ont moins de 14 ans la plupart du temps, les adultes roulent aussi allègrement sur les trottoirs. Les ateliers de prévention routière jusqu'au CM2 seraient également intéressants pour les collégiens et les lycéens. Il est bien de faire de la prévention ; je suis entièrement d'accord, mais je pense que nous sommes arrivés à un stade où il faut que la police municipale intervienne régulièrement, sans verbaliser tout de suite. Venez dans mon jardin une journée entière et vous verrez qu'à tous les horaires d'entrée, de Saint-Exupéry ou du lycée, le va-et-vient est continu sur les trottoirs.

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Un sujet sur la délinquance. M. le Maire, les chiffres de 2022-2023, pour notre commune, ne sont pas bons, comparés à ceux des communes voisines. Cambriolages + 23 %, destructions et dégradations + 26 %, vols dans les voitures + 43 %, vols d'accessoires dans les voitures + 73 %. Double constat : le coût de la police municipale n'est pas à la hauteur des résultats et la coupure de l'éclairage public la nuit a eu des effets catastrophiques. Vos belles promesses de sécurité sont démenties par les faits et les Villemomblois en sont les victimes. Quels sont vos objectifs et actions programmés en 2024, pour stopper cette dégradation du cadre de vie des Villemomblois ?

BLUTEAU Jean-Michel : Une nouvelle fois, Riad MAHMOUD, pour la réponse.

MAHMOUD Riad : Merci pour votre question, M. CALMÉJANE. Vous parlez de statistiques, mais sur quoi sont-elles basées ? Des chiffres sont positifs dans certains sondages ; dans d'autres, ils sont négatifs. Comme les lois de la physique, ils dépendent de la référence sur laquelle ils s'appuient. Le mercure par rapport à l'eau est 13 fois plus lourd et par rapport au cuivre, il passera à 1,5. Il est en revanche réel et concret que nous sommes dans un climat national, où la délinquance augmente, les communes manquent de moyens en matière de sécurité. Pendant vos trois mandats à la tête de notre commune, vous avez délaissé la sécurité ; aujourd'hui, nous payons votre inaction. Des caméras, reliées à la fibre optique, sont en cours d'installation dans la commune. Un CSU sera livré prochainement avec le poste de police municipal. Il facilitera le travail des agents pour visionner les délits et intervenir plus efficacement.

Concernant les communes voisines, que vous voulez prendre pour exemple, elles ont fait le même choix que nous : créer une police municipale et un CSU performant. La différence, c'est qu'elles ont fait ce choix depuis très longtemps. Pourquoi n'aviez-vous pas développé ces moyens lorsque vous étiez maire ? Aujourd'hui, nous aurions gagné du temps et sûrement de l'argent. Nous sommes la 37^{ème} ville sur 40, dans notre département, à avoir créé une police municipale. À ce jour, elle est composée de 15 agents sur le terrain, soit un agent pour 2 000 habitants. Elle fait un travail formidable, alors que l'effectif est très faible. Les villes comptent au minimum un agent pour 1 000 habitants, c'est-à-dire le double. Saint-Denis compte par exemple 115 agents pour 114 000 habitants et Aulnay-Sous-Bois 85 agents pour 86 000 habitants. Par ailleurs, la police municipale n'est pas la police du maire ni celle de l'adjoint au maire ; elle est celle des Villemomblois. La police municipale a été créée et a été développée. J'espère qu'elle durera et je m'engage devant vous à faire en sorte qu'elle dure, en apportant aux policiers municipaux le soutien nécessaire, tant que j'aurai cette délégation, en les défendant quand l'opposition s'attaque à eux gratuitement et qu'elle n'est pas capable de comprendre qu'ils sont avant tout des agents municipaux.

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte alarmant ; nous faisons face à une haine de la police, à un rejet de l'autorité. Votre groupe a un rôle d'opposition qui se respecte. Vous êtes opposés aux décisions de la majorité ; c'est la démocratie, mais je dois défendre les agents quand vous incitez le mépris et la haine envers la police municipale. Vous remettez en question le travail d'agents, vous le réduisez à un service coûteux, qui ne sert à rien, alors qu'ils risquent leur vie quotidiennement pour notre sécurité. Vous défendez des valeurs et des idées politiques qui sont aussi les miennes, mais quand je lis vos propos dans les tribunes d'opposition du journal municipal ou encore ici ou là, au sein de cette assemblée, au sujet de la police, je me dis que vos positions sont loin d'être proches des valeurs que vous prétendez défendre. La sécurité est l'affaire de tous. Je vous remercie.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup, Riad. Merci pour la sincérité des propos que nous venons d'entendre. Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : J'espère qu'une autre personne a écrit ce texte parce qu'à mon avis, vous n'en pensez pas la moitié. Je vais revenir sur vos propos. Je ne vous donne pas des statistiques, mais les chiffres du Ministère de l'Intérieur. Le site opendata du Ministre de l'Intérieur présente les statistiques de toutes les communes de France, avec l'évolution sur les cinq dernières années. Puisque vous êtes dans les attaques quasi anonymes, je voudrais souligner qu'en 2018 et 2019, la délinquance était plus faible, à Villemomble, sans police municipale. Il y a peut-être une dégradation nationale et en 2020-2021, pendant la phase Covid, les cambriolages ont diminué, mais ces chiffres sont issus du ministère de l'Intérieur. Quand je parle des dégradations sur les voitures, à mon avis, nous sommes loin du compte puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'un bris de glace, remboursé par l'assurance, conduit rarement à une plainte.

Pour répondre à vos attaques, je n'ai pas attaqué le personnel ; j'ai attaqué les objectifs que vous avez annoncés, la réalité du résultat et la politique que vous mettez en œuvre. Le personnel est sous vos ordres,



Villemomb|e

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

sous les ordres du directeur général des services et non pas sous les ordres d'un élu, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales. Il doit remplir un certain nombre de missions et les Villemomblois constatent une dégradation de leur sécurité au quotidien. Voilà ce que j'ai voulu dire. Je n'ai absolument pas attaqué le personnel. Je n'ai pas dit qu'il travaillait mal, j'ai juste fait un constat statistique, fourni par le ministère de l'Intérieur. Vous êtes parti dans un délire de propos, je n'ai pas attaqué le personnel, mais les résultats de votre politique de sécurité dans la commune.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous dites systématiquement et vous l'avez même écrit, que notre police ne sert à rien ! C'est du Patrice CALMÉJANE pur jus ! Qui doit prendre la parole maintenant ? M. KALANYAN.

KALANYAN Aram : Merci. Ma question concerne l'environnement et la biodiversité. M. le Maire, les services de l'écologie et la LPO, la Ligue de protection des Oiseaux, recommandent, voire imposent de ne plus tailler les arbres et les haies après le 15 mars, cela pour favoriser et protéger la nidification dans les arbres. Nous avons constaté, dans plusieurs rues de la commune, et encore hier à côté de chez moi, des élagages mécaniques après le 15 mars. Pourquoi la commune ne suit pas ces recommandations et ne respecte pas les oiseaux ?

BLUTEAU Jean-Michel : Monsieur le Conseiller Municipal, votre question est intéressante, mais votre commentaire, comme souvent malheureusement, pour les questions de votre groupe, désagréable et sans fondement. Comment présager de ce que la commune – dans votre commentaire, vous incluez de fait tous les habitants – ne respecte ou ne respecte pas ? Il existe une réglementation nationale, en France, qui interdit la taille entre le 16 mars et le 15 août aux agriculteurs bénéficiant de primes de la Politique agricole commune, au titre des bonnes conduites agricoles et environnementales. Quant à la LPO, selon un communiqué de presse de mars 2023, elle recommande d'arrêter de couper les haies et d'élaguer dès le début du printemps, afin de ne pas déranger les couvées et d'attendre l'envol des derniers oisillons, soit au plus tard, fin août. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une imposition. Pour autant, comme nous sommes sensibles au bien-être de la faune et de la flore, ces paramètres sont bien pris en compte dans nos politiques d'élagage, mais ne dépendent pas que de nos bonnes intentions. En effet, de plus en plus de communes ont les mêmes critères que nous, les mêmes exigences. D'ailleurs, le nombre d'entreprises en capacité de répondre et de se mobiliser pour nos travaux n'est pas extensible. Une campagne d'élagage a donc débuté avant le 15 mars et va se terminer dans peu de temps. Vous aurez noté par ailleurs que nos actions ont un effet mineur sur la nidification, car contrairement à ce qui était réalisé sous le mandat de votre responsable de groupe, M. CALMÉJANE, quand il était aux affaires, nos élagages ne sont en réalité que modérés et ne sont que des tailles correctives. Nous n'attaquons donc pas le cœur des arbres, les branches les plus solides, pour nous consacrer sur les extrémités, ce qui n'empêche pas l'édification de nids.

Enfin, la parole plus populaire est unanime. À ce sujet, notre politique en faveur du maintien et du développement de la canopée a été plébiscitée par la population qui a pu bénéficier de fraîcheur et d'ombre dans notre commune. Nous intensifions la plantation de nouveaux sujets, partout dans la ville, afin que cela puisse profiter au plus grand nombre, notamment dans notre plan « 400 arbres ». Je vous remercie.
M. KALANYAN.

KALANYAN Aram : Merci pour votre réponse. Je vous invite à venir aux Coquetiers et je vous assure qu'hier, ils ont bien coupé. Je serai étonné que les oiseaux puissent faire leurs nids en bonne et due forme.

BLUTEAU Jean-Michel : Ok. En vous remerciant. Françoise BERGOUGNIOU.

BERGOUGNIOU Françoise : Je vais vous parler des places pour les Jeux olympiques et paralympiques. Les services de l'État, la Région, la MGP, le Département annoncent avoir obtenu ou acheté les places pour les Jeux olympiques et paralympiques. La Commune de Villemomb|e a-t-elle demandé et reçu des places ? Si oui, combien ? Allez-vous mettre en place un règlement pour les attributions ? Vous remarquerez que ma question est correcte et que je ne vous attaque pas.

BLUTEAU Jean-Michel : Philippe LABRO prend la parole pour la réponse.

LABRO Philippe : Merci, M. le Maire. Chère collègue, je vous remercie pour cette question très intéressante. Nous n'avons pas acheté de place pour les JO et JOP étant donné la difficulté d'en obtenir et des prix bien trop élevés pour les finances de notre Commune. Pour autant, nous avons demandé et obtenu une dotation de plus de 200 places de la part de la Métropole du Grand Paris. Nous attendons les modalités précises et le détail des disciplines obtenues, afin d'en établir les critères et flécher la distribution.

Comme vous le savez également, la Commune ne reste pas inactive sur les initiatives menées autour des Jeux olympiques et paralympiques. Les différents événements, tels que « 24 sites pour 2024 » sont prévus selon le calendrier suivant : 27 avril sur le parking Mimoun ; 26 mai au château seigneurial ; 6 juillet au parc des sports de Pompidou. D'ailleurs, j'en profite pour remercier les associations sportives de Villemomble ou des alentours pour leur présence et leur investissement et au CDOS 93 qui nous accompagne sur ces initiatives sportives. Merci également aux agents du service des Sports pour l'élaboration et pour leur présence de ces journées en faveur de la promotion du sport et des JO. Dans le cadre du centre de loisirs, le 26 mai, la direction du pôle Enfance, en partenariat avec la direction des Sports, organise une journée olympique au parc des sports de Georges Pompidou. En partenariat avec l'Éducation nationale, la Commune organise, en cette année olympique, à chaque fin de cycle, une olympiade (sports individuels, sports collectifs et sports aquatiques). L'événement « Balloonmania » de cet été sera spécifiquement organisé sur le thème des JO. En effet, M. le Maire, en sa qualité de vice-président de l'EPT Grand Paris Grand Est fait participer nos centres de loisirs autour des olympiades où les enfants des 14 communes du territoire se rencontreront sur des défis sportifs. Cet événement aura lieu le 19 juin prochain, à Livry-Gargan. Comme vous le voyez, la Ville n'est pas inactive sur le volet sportif. Je vous en remercie.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, cher Philippe. Françoise BERGOUGNIOU.

BERGOUGNIOU Françoise : Merci pour votre réponse, mais je souhaiterais savoir si les enfants de Villemomble pourront bénéficier de places. Ce que vous organisez est intéressant, mais les JO se déroulent en Seine-Saint-Denis. Nous allons avoir suffisamment de nuisances dans le département et ailleurs. Les enfants auront-ils la chance de participer ? Nous avons la base de Torcy à côté et le Stade de France. Est-ce que nous pouvons vous aider ? Je trouverais pitoyable que les enfants de Villemomble ne puissent pas en profiter, au vu du nombre de places délivrées pour les Jeux olympiques. Je ne vous incrimine pas.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. M. CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Le sens de notre question était de savoir si un règlement sera établi. Nous n'avons pas de date avant fin juin ou début juillet pour un prochain Conseil Municipal, alors que la manifestation se déroulera fin juillet. Si nous avons des places, il faut que le Conseil Municipal puisse voter un règlement d'attribution de ces places.

BLUTEAU Jean-Michel : Philippe LABRO.

LABRO Philippe : Je crois avoir répondu à votre question. Nous avons obtenu plus de 200 places de la MGP. Au jour d'aujourd'hui, je ne sais pas pour quel jour ni pour quel sport. Je ne peux donc pas faire de règlement. Nous attendons les disciplines et les jours précis et nous ferons ensuite des attributions. Nous voulions en acheter, mais au vu du prix des places, même pour les collectivités, nous avons fait le choix de ne pas en acheter seulement quelques-unes. Au jour d'aujourd'hui, nous attendons d'avoir les 200 places.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette précision. Patrice CALMÉJANE.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CALMÉJANE Patrice : M. le Maire, entre votre programme de 2020 qui listait de nombreux projets et ce que vous avez présenté dans le PPI 2024-2026, il y a de grandes différences. Pouvez-vous nous dresser la liste de vos projets abandonnés d'ici la fin de la mandature ?

BLUTEAU Jean-Michel : M. CALMÉJANE, je vous remercie pour cette question, qui vient à point nommé au terme de trois ans et demi de mandat, à l'aune de la mise en œuvre de notre troisième budget voté tout à l'heure par la majorité municipale, que j'ai l'honneur de conduire et dont je remercie la constance, la fidélité et l'engagement. Tout cela me permet de vous répondre simplement. Parmi les 130 actions pour lesquelles nous nous sommes engagés auprès des Villemombois en 2020, il n'y en a qu'une que nous ne réaliserons pas. Avant de vous dire laquelle et pourquoi, je ne peux pas vous répondre d'une façon lapidaire, où vous pourriez me rétorquer, à la Cyrano, « C'est un peu court, jeune homme ! On pouvait dire... Oh ! Dieu ! Bien des choses en somme ». Il me faut alors reprendre le programme qui nous a fait élire, que nous réalisons et qui plaît à nos habitants.

Vous vous en souvenez, nous avons fondé nos actions autour de sept domaines majeurs, avec l'urbanisme en tout premier lieu. Dans cette compétence, nous nous étions assignés exactement 16 missions et nous en avons déjà réalisé complètement 12.

Modifier le plan local d'urbanisme et ce fut encore fait tout à l'heure, avec l'adoption de la modification n°2 que j'ai évoquée réputée votée au Territoire, qui protège encore mieux notre habitat, notre architecture et les biens si chers aux propriétaires de notre commune, avant l'avènement prochain du PLUI, auquel d'ailleurs vous n'entendez rien, M. CALMÉJANE, puisque vous avez voté, au Conseil de Territoire, successivement contre, puis vous vous êtes abstenu lors d'un nouvel arrêt du document. Concernant notre propre Plan local, vous avez également voté contre, la semaine dernière, le 26 mars dernier, et tout seul sur 80 membres du Conseil de Territoire. Vous avez apporté la preuve par trois que vous êtes contre le travail que nous avons réalisé pour protéger Villemomble et que vous préférez le béton à l'humain. Nous en avons tous pris acte.

82

Dans notre programme sur l'urbanisme encore, nous nous sommes dotés d'une charte des promoteurs, en 2021. Nous révisons actuellement le plan de circulation, dans la concertation la plus poussée. Nous repensons les mobilités, notamment grâce au plan vélo, travaillé par nos conseils de quartier. Nous repensons les entrées de ville, ainsi que le futur cœur de ville Outrebon dont les travaux de chantier vont commencer concrètement entre fin 2024 et début 2025. Nous venons de sécuriser nos parkings, notamment celui du marché de l'Époque. Nous avons instauré un nouveau règlement de stationnement, l'année dernière, avec un système quasi de zones bleues, avec une gratuité de 30 minutes. Sujet majeur pour notre urbanisme, nous accompagnons le projet ANRU, à l'ouest de la commune, où la démolition de deux barres d'immeubles sera entreprise dans quelques mois, après le relogement finalisé de plus de 200 familles.

Autre domaine majeure de notre politique, la sécurité, où nous avons tout réalisé de ce que nous voulions pour nos concitoyens : la création de la police municipale, la modernisation de la vidéosurveillance, la réactivation du CLSPDR, qui verra le jour dans quelques jours, la médiation, qui m'est si chère et qui arpente nos rues depuis plus de deux ans et ce service que vous aviez toujours refusé, au motif que c'était impossible, les agents de traversée aux abords des écoles. Nous l'avons fait, avec la sécurisation de 14 passages. Comme disait Mark TWAIN, « ils ne savaient pas que c'était impossible, c'est pour cela qu'ils ont réussi ».

Domaine d'importance encore, l'environnement. Nous allons étendre le parc René Martin, dans le respect de la volonté de ce grand homme, afin de transmettre la compréhension et le respect de la nature aux jeunes générations. Par la même, nous revégétalisons notre ville en ouvrant une coulée verte au bas de la Mairie, afin de rendre cette dernière plus accessible. Nous installons des ruches, avons remplacé l'éclairage en le passant en leds. Nous avons renouvelé un tiers des véhicules municipaux en mode propre, installé des bornes électriques à Époque et place de la Gare, renforcé le nettoyage dans les rues et les habitants nous le



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

reconnaissent. Nous avons doublé le nombre de distributeurs de sacs à déjections canines ou encore révisé les emplacements de containers de collecte de verre.

Concernant le domaine de notre attractivité, nous avons employé sans relâche le droit de préemption des commerces, afin de sauvegarder nos cœurs de ville, créé un service « commerce et innovation », fait respecter les règles d'hygiène et de sécurité, repris la gestion en régie des marchés alimentaires. Et vous n'y serez pas insensibles, nous avons désormais des bilans économiques bénéficiaires, tandis que votre ancien système perdait soi-disant de l'argent. Tout cela pour la pérennité de notre commerce ! Nous allons rénover le marché de l'Époque, à compter de janvier prochain, pour dix mois de travaux, et employé une ressource, comme le parking Frédy pour maintenir les séances de marché. Anecdotes, mais très appréciés, nous avons réinstallé des bancs publics, depuis quelques mois, dans notre belle commune. Plus largement, nous avons, à de nombreux endroits, créé des zones de livraison, de espaces d'innovation, comme les boutiques éphémères, qui ne désemplissent pas, et accepté le droit de terrasse pour plus de convivialité, afin que nos commerces prospèrent.

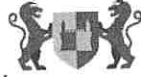
En termes d'éducation et de petite enfance, nous avons maintenu le passage entre études et accueil de loisirs, renouvelé le marché de restauration, favorisé les échanges intergénérationnels entre la résidence pour personnes âgées de l'EPH et le lycée Blaise Pascal, la maternelle Prévert, l'association VMA ou encore, le centre social Mimoun, comme mercredi dernier. Il me faut parler aussi de nos propositions aux équipes pédagogiques, pour bénéficier de nos expositions, comme actuellement, au château seigneurial, sur la biodiversité. Pédagogie encore en ayant réalisé un déploiement massif d'ENI dans 100 % de nos primaires. Quoi qu'en disent certains, nous réalisons notre programme. Quand nous respectons notre engagement n°82, faire converger nos actions de souvenir patriotique avec les projets d'école. C'en sera la preuve, le 26 avril prochain, lors de notre cérémonie au souvenir de la déportation. Action majeure encore, que nous avons concrétisée, la création du relais petite enfance, dont nous inaugurerons l'ouverture également le vendredi 26 avril, dans trois semaines.

En matière de culture et de sport, c'est le florilège de nos réalisations qu'il me faut vous rappeler, tant vous pensez à tort que nous pourrions les abandonner. Nouvelle programmation théâtrale et musicale où le public répond présent et nous sommes systématiquement à guichet fermé. Création d'une section ludothèque à la médiathèque. Implantation de boîtes à livres dans les tous prochains jours. Expositions toujours plus nombreuses au château. Relance d'un désormais très apprécié marché de Noël. Participation des élèves du Conservatoire aux cérémonies patriotiques.

Dans le domaine du sport, réalisation de deux city-stades : Mimoun en mai 2022 et Benoni en juin 2023. Parcours santé ; Villemomble Plage en 2020, 2021 et 2023 ; la Villemombloise qui se déroulera, cette année, le dimanche 20 octobre ; les animations « 24 sites pour 2024 » qui se tiennent tout au long de l'année, depuis 2022 jusqu'aux Jeux olympiques qui approchent.

Enfin, la santé, le social, la politique au bénéfice de nos seniors. Nous sommes tout de même la commune qui cède un terrain pour l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire dont les premiers coups de pioche ont déjà démarré, pour l'implantation de 14 cabinets médicaux. Nous facilitons désormais le stationnement des professionnels de santé. Nous avons été acteurs dans la fondation de la CPTS RoViRa. Nous concrétisons enfin un centre social à Benoni Eustache dont les travaux ont commencé la semaine dernière et avons amplifié, d'une façon notable, l'ensemble de l'action sociale dont bénéficient entre autres près de 4 800 de nos seniors.

Et encore, je n'ai pas voulu lister tout ce que nous avons fait et tout ce que nous n'abandonnerons pas, M. CALMÉJANE. Nos administrés le savent bien, Villemomble bouge et change dans le bon sens, elle n'est plus la belle endormie.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Mais il y a une action que nous avons volontairement abandonnée : l'action n°120, la résidence service à laquelle vous teniez tant et qui devait s'ériger à la place de l'ancien Conservatoire Jean Rivier. Quand nous sommes arrivés, nous avons contemplé votre œuvre. Un énième projet d'immeuble sans cachet, ressemblant plus à une caserne militaire, à de l'habitation conçue sans goût et sans volontarisme, où il y avait une proportion exagérée de logements sociaux. Voilà ce que vous vouliez réserver à nos anciens : des cages à lapins ! Nous pensions que ce sujet faisait partie de l'héritage, mais là, comme ailleurs, nous avons préféré œuvrer utilement pour nos concitoyens et comme dans tous les autres domaines, nous avons travaillé d'arrache-pied, trouvé des solutions et réorienté notre urbanisme, mais aussi notre cadre de vie, notre politique éducative, culturelle et sportive. Nous avons encore beaucoup de choses à concrétiser, mais tout ce pourquoi nous nous sommes engagés auprès de chacun, nous le ferons, nous le faisons et nous le faisons bien. Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, la séance est maintenant terminée. Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée le 6 avril 2024 à 00h45).

M. MAHMOUD, Secrétaire de séance

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Jean-Michel BLUTEAU